



Programme de communication
« L'Holocauste
et les Nations Unies »



Recueil d'articles thématiques

Programme de communication
"L'Holocauste
et les Nations Unies"



Recueil d'articles thématiques

Les articles thématiques fournissent un forum de discussion pour les spécialistes de l'Holocauste et de la lutte contre les génocides, afin de soulever des questions qui nourrissent le débat et la recherche. Il a été demandé à ces auteurs, provenant de cultures et de contextes très variés, de rédiger des articles basés sur leurs points de vue et expériences personnels. Les opinions exprimées par ces spécialistes ne reflètent pas nécessairement celles des Nations Unies. La série d'articles thématiques est également disponible en ligne sur : www.un.org/french/holocaustremembrance.

Département de l'information des Nations Unies,
Division de la sensibilisation du public
www.un.org/holocaustremembrance
Courriel : holocaustremembrance@un.org

Rédactrice : Kimberly Mann

Table des matières

Avant-propos

par Kiyo Akasaka, secrétaire général adjoint

à la communication et à l'information des Nations Unies. v

1. De l'Holocauste et de ses implications,
par le professeur Yehuda Bauer 1
2. L'enseignement de l'Holocauste en Chine,
par le professeur Xu Xin 9
3. Hitler, Pol Pot et le pouvoir hutu :
thèmes distinctifs de l'idéologie génocidaire,
par le professeur Ben Kiernan 19
4. La Shoah : mémoire et héritage,
par Simone Veil 33
5. L'Holocauste : un indicateur pour la détection
et la prévention du génocide en Afrique,
par le professeur Edward Kissi 43
6. Haine et humanité,
par Elie Wiesel 57
7. Dans l'ombre de l'Holocauste,
*par Francis Deng, Conseiller spécial du Secrétaire général
des Nations Unies pour la prévention du génocide. 63*
8. Histoire des Juifs d'Europe aux XIX^e et XX^e siècles,
par le professeur Monika Richarz 75

9. Le destin des Roms pendant l'Holocauste :
une histoire ignorée,
par László Teleki 89

Annexes

1. *Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies 60/7
sur la mémoire de l'Holocauste (2005)*. 99
2. *Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies 61/255
sur le déni de l'Holocauste (2007)* 101
3. *Rapport du Secrétaire général sur le Programme
de communication « L'Holocauste et les Nations Unies »
A/60/882 (2006)* 102
4. *Rapport du Secrétaire général sur le Programme
de communication « L'Holocauste et les Nations Unies »
A/63/316 (2008)*. 112

Avant-propos

Si le XX^e siècle a engendré de grandes réussites, il a aussi été témoin d'actes inhumains et destructeurs épouvantables. Certes, il a produit des découvertes scientifiques et des avancées technologiques éblouissantes, dans un environnement stimulé par certains des intellectuels les plus brillants et des individus les plus talentueux de l'histoire. Mais paradoxalement, les êtres humains ont également vécu, pendant la même période, des guerres mondiales, des destructions, des famines et des atrocités de masse — parmi lesquelles l'Holocauste qui, par bien des aspects, a motivé la création des Nations Unies.

Il est de notre devoir de nous demander comment des actes d'une telle brutalité ont pu se produire dans des sociétés modernes, éduquées, raffinées. Qu'est-ce qui motive de telles agressions et comment empêcher qu'elles se produisent ? Comment veiller à ce que tous, partout, jouissent des avantages et des libertés fondamentales dont bénéficient les sociétés démocratiques, ce qui permet de résoudre de façon non violente les conflits au sein d'un pays ou entre États ? Que pouvons-nous apprendre sur la nature humaine en étudiant les tragédies passées afin qu'elles ne se reproduisent plus au XXI^e siècle ?

Reconnaissant la nécessité de trouver des réponses à ces questions vitales, l'Assemblée générale des Nations Unies, par sa résolution 60/7 du 1^{er} novembre 2005, a appelé à la création d'un programme de communication sur « l'Holocauste et les Nations Unies » visant à favoriser l'étude des leçons à tirer de l'Holocauste afin d'aider à empêcher que ne se produisent d'autres actes de génocide. Créé en janvier 2006, le Programme de communication « L'Holocauste et les Nations Unies », du Département de l'information, a pour but d'honorer la mémoire des victimes tout en contribuant à mobiliser la société civile pour l'enseignement de l'Holocauste et la perpétuation de son souvenir.

Dans le cadre de son mandat, le Programme a invité des spécialistes du monde entier à étudier les causes sous-jacentes au génocide — la haine, l'intolérance, le racisme et les préjugés — et à rédiger des articles qui ont pour but de nourrir la discussion sur les moyens de prévenir et d'arrêter de telles violences. Ce volume comprend neuf articles thématiques rédigés par des auteurs originaires d'Allemagne, d'Australie, de Chine, des États-Unis, de France, du Ghana, de Hongrie, d'Israël et du Soudan. Nous sommes particulièrement honorés de la contribution de

Francis Deng, conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide.

Je vous invite à lire cet ouvrage et à le distribuer autour de vous. Même si les opinions exprimées par ces spécialistes ne reflètent pas nécessairement celles des Nations Unies, ces auteurs présentent des perspectives qui permettront à la fois d'élever le débat et de contribuer à définir les moyens de mettre un frein aux violations des droits de l'homme et aux violences de masse.

Même si les Nations Unies ont franchi d'importantes étapes avec l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide en 1948, ainsi que la création de nombreux tribunaux permettant d'amener devant la justice les auteurs de tels crimes, les meurtres et les atteintes à l'intégrité physique de groupes vulnérables perdurent aujourd'hui.

La notion de « responsabilité de protéger » adoptée au Sommet mondial de 2005 — la plus importante réunion de chefs d'État et de gouvernement que le monde ait jamais connue — offre une nouvelle promesse d'actions concrètes par les États Membres. Cette notion résume l'obligation qui incombe à tout État de protéger les populations du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité. Elle affirme aussi qu'il est de la responsabilité de la communauté internationale d'intervenir collectivement, par l'entremise des Nations Unies, pour protéger les populations de crimes et violations aussi graves lorsque les autorités nationales échouent manifestement à le faire. Le Secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-moon s'est engagé à défendre ce principe, et il a déclaré qu'« en travaillant ensemble nous pouvons tenir la promesse de la responsabilité de protéger. Et nous pouvons transformer cette idée d'une obligation abstraite en ce qu'elle est véritablement : l'une des ambitions les plus nobles de l'humanité. »

J'espère que ce volume contribuera à guider nos interactions avec autrui sur le sujet du génocide et qu'il fournira de nouvelles perspectives sur les aspects philosophiques, moraux et pratiques que doivent revêtir les solutions avancées pour aider à préserver la dignité humaine et arrêter, c'est-à-dire prévenir, les atrocités de masse.



Kiyo Akasaka
Secrétaire général adjoint à la communication
et à l'information des Nations Unies



1. De l'Holocauste et de ses implications



Les nazis arrêtent et déportent des Juifs du ghetto de Varsovie en Pologne occupée par l'Allemagne, après le soulèvement d'avril 1943.

Photo reproduite avec l'aimable autorisation du United States Holocaust Memorial Museum (Musée Mémorial de l'Holocauste des États-Unis)

Les points de vue ou opinions exprimés dans ce recueil et le contexte dans lequel les images sont utilisées ne reflètent pas nécessairement les positions ou la politique du Musée Mémorial de l'Holocauste des États-Unis, ni n'impliquent son approbation ou soutien.



Photo : Yad Vashem

Professeur Yehuda Bauer

Le professeur Yehuda Bauer est né à Prague et s'installa en Israël avec sa famille juste avant que n'éclate la Seconde Guerre mondiale. Ce spécialiste mondialement connu de l'Holocauste est conseiller universitaire à Yad Vashem, l'Institut commémoratif des héros et des martyrs de la Shoah en Israël, et président d'honneur du Groupe de coopération internationale pour la recherche sur l'Holocauste, l'enseignement de ses réalités et la perpétuation de sa mémoire. Le professeur Bauer fut invité à enseigner dans plusieurs universités, notamment Yale, Brandeis, l'Université d'Hawaii (États-Unis) et le Centre pour l'étude de l'antisémitisme à Berlin (Allemagne). De 1980 à 1995, il occupa la fonction de président académique permanent de l'Institut du judaïsme contemporain de Jérusalem (Israël). Il fonda également le Centre international Vidal Sassoon pour l'étude de l'antisémitisme de Berlin. De 1995 à 2000, le professeur Bauer dirigea le Centre international de recherche sur l'Holocauste à Yad Vashem, et, en 2001, il fut élu membre de l'Académie israélienne des sciences. Il est l'auteur de nombreux ouvrages sur l'Holocauste et l'un des fondateurs du *Journal pour les études de l'Holocauste et du génocide*. Le professeur Yehuda Bauer prononça le discours inaugural « Du souvenir à l'avenir » à l'occasion de la première journée de commémoration internationale en mémoire des victimes de l'Holocauste, qui s'est tenue dans la grande salle de l'Assemblée générale des Nations Unies le 27 janvier 2006.

De l'Holocauste et de ses implications

par le professeur Yehuda Bauer

Conseiller universitaire à Yad Vashem, l'Institut commémoratif des héros et des martyrs de la Shoah (Israël),
et président d'honneur du Groupe de coopération internationale pour la recherche sur l'Holocauste, l'enseignement de ses réalités et la perpétuation de sa mémoire

C'est la Seconde Guerre mondiale, le plus terrible des conflits dans l'histoire de l'homme à ce jour, qui a produit le contexte permettant à Auschwitz, symbole du génocide, de se produire. Cette guerre a été déclenchée par l'Allemagne nazie, en grande partie pour des raisons idéologiques : premièrement, le désir de dominer l'Europe et, par là même, le monde, en parvenant à une hiérarchie raciale mondiale avec, au sommet, les peuples nordiques de race aryenne et, au-dessous d'eux, tous les autres peuples. Le deuxième élément principal de l'idéologie nazie était l'antisémitisme. Ils percevaient les Juifs comme un Satan qui contrôlait tous les ennemis de l'Allemagne. À leurs yeux, il y avait d'un côté Hitler, le nouveau Jésus-Christ, qui mènerait l'humanité, sous la domination allemande, vers un avenir glorieux. De l'autre, il y avait le Juif satanique, qui essayait d'empêcher cette utopie de réaliser son objectif de domination mondiale. C'est au nom de cette utopie d'un monde raciste, nouveau et merveilleux, que la vaste majorité du peuple allemand fut persuadée de commettre des meurtres de masse, dont au moins trois génocides : contre les Polonais, les Tsiganes et les Juifs. Nous ne devons jamais oublier que les utopies tuent; que les utopies universelles radicales, comme le national-socialisme, le communisme et aujourd'hui les extrémistes qui soutiennent le terrorisme mondial, tuent de manière radicale et universelle. Il n'est pas

exagéré de dire que la Seconde Guerre mondiale, et la mort de dizaines de millions de personnes, la destruction de pays et de cultures, la torture et la mort d'enfants et d'adultes, a été causée en partie par la haine contre les Juifs.

L'Holocauste a deux aspects. L'un est la spécificité du destin juif, l'autre réside dans ses implications universelles; ce sont les deux faces de la même médaille. Les Juifs ont été les victimes spécifiques

du génocide. Mais les conséquences sont universelles car qui sait qui seront les Juifs la prochaine fois. Le principal point commun entre l'Holocauste et les autres génocides est que la souffrance des victimes est la même. Le meurtre est le meurtre, la torture est la torture, le viol est le viol; la faim, la maladie et l'humiliation sont les mêmes dans tous les meurtres de masse. Il n'existe pas de gradation, et aucun génocide n'est meilleur ou pire qu'un autre et personne n'est davantage victime que quelqu'un d'autre.

Le principal point commun entre l'Holocauste et les autres génocides est que la souffrance des victimes est la même. Le meurtre est le meurtre, la torture est la torture, le viol est le viol.

L'autre parallèle est que chaque génocide est perpétré avec les meilleurs moyens techniques et bureaucratiques dont disposent ceux qui le perpétuent. Ainsi, le génocide d'aujourd'hui au Darfour est commis à l'aide de bombardements aériens, de l'utilisation de téléphones portables et d'une bureaucratie gouvernementale qui soutient les assassins et empêche toute intervention efficace de l'extérieur. L'Holocauste a été perpétré avec les meilleurs moyens techniques et bureaucratiques dont disposait l'Allemagne. Mais la différence est que cela s'est produit au cœur de la civilisation européenne et mondiale, et cela était sans précédent.

Au cours du XX^e siècle, un grand nombre de civils et de prisonniers de guerre non armés ont été assassinés par des gouvernements et des organisations politiques, et bien plus de civils que de soldats ont été tués. Parmi eux, près de six millions de Juifs sont morts, dans

ce qui a été le cas le plus extrême de génocide à ce jour. Pourquoi l'Holocauste est-il le cas le plus extrême ? Pourquoi de plus en plus de personnes manifestent-elles de l'intérêt à l'égard de cette tragédie particulière, pourquoi existe-t-il un tel flot d'œuvres de fiction, de pièces de théâtre, de films, de séries télévisées, de musique et bien sûr de recherche historique, sociologique, philosophique, psychologique et autre, ce flot n'ayant jamais été égalé, ou rarement, par aucun autre événement historique ?

Je pense que la raison en est que si les tous les éléments de chaque génocide se répètent dans d'autres génocides, il existe des éléments dans l'Holocauste qu'on ne retrouve pas dans les génocides qui l'ont précédé. Ceux qui ont commis l'Holocauste ont essayé de trouver, d'enregistrer, de marquer, d'humilier, de déposséder, de concentrer et de tuer chaque personne ayant trois ou quatre grands-parents juifs, leur seul crime étant d'être né juif, ce processus devant être accompli, au bout du compte, dans le monde entier. Il y a donc eu pour la première fois une tentative d'universaliser un génocide. L'idéologie n'était absolument pas pragmatique, contrairement à d'autres génocides. Au Rwanda, par exemple, une idéologie suprématiste hutue a été élaborée à partir d'une lutte de pouvoir réelle au sein de la classe dirigeante hutue et d'une lutte militaire réelle contre une force d'invasion de la minorité persécutée tutsie. Mais avec les nazis, les éléments pragmatiques furent mineurs.

Ils n'ont pas tué les Juifs parce qu'ils voulaient leurs biens. Ils les ont dépossédés en se débarrassant d'eux, d'abord en les poussant à l'émigration, ensuite en les expulsant et finalement en les tuant. Ils ont tué des ouvriers juifs de l'armement quand ils avaient besoin de tous les bras disponibles après la défaite à Stalingrad au début de 1943; ils ont tué les ouvriers esclaves juifs alors qu'ils construisaient des routes pour l'armée allemande. S'ils avaient suivi les pratiques capitalistes modernes, ils auraient volé leurs biens aux Juifs et se seraient ensuite servi du travail de forçat des Juifs pour atteindre leurs propres objectifs, comme ils l'ont fait par exemple avec les Polonais. Mais ils ont tué les Juifs parce que leur idéologie les y a poussés, une idéologie fabriquée de cauchemars.

Ils croyaient à un complot juif mondial et à la célèbre contrefaçon appelée « Le Protocole des sages de Sion », produit au début du XX^e siècle par la police de la Russie tsariste, ensuite utilisé et adapté par les nazis. Ils croyaient à l'accusation de meurtres rituels d'enfants non juifs par les Juifs. Le génocide des Juifs, par conséquent, était basé sur des cauchemars qui ont été transformés en idéologie. Puis, il y avait l'utopie d'une hiérarchie raciste mondiale qui avait un seul ennemi satanique réel, les Juifs, qui devaient être éliminés, bien qu'il n'existe pas de races, puisque nous sommes tous originaires d'Afrique. Les nazis se sont très consciemment opposés à toutes les valeurs de la civilisation européenne telles que le libéralisme, la démocratie, le socialisme et l'humanitarisme et ont cherché à les détruire toutes. Ils ont vu dans les Juifs l'incarnation des valeurs qu'ils voulaient éliminer, et la destruction des Juifs a suivi. Tout cela était sans précédent.

L'Holocauste était sans précédent, et nous avons espéré qu'il deviendrait un avertissement, pas un précédent. Mais les événements nous ont donné tort. Il est devenu un précédent et d'autres génocides ont suivi. Quelle en est la signification pour l'humanité, quelle en est la signification pour les Nations Unies ? Que devons-nous faire à propos des Nations Unies ?

Quand j'avais cinq ans, j'ai dit à ma mère : « Maman, tu n'es pas jolie, mais tu es à moi. » L'ONU est à nous; c'est la meilleure ONU que nous ayons, nous n'en avons pas d'autre. Plutôt que de la détruire, plutôt que de la critiquer jusqu'à la faire disparaître, essayons de la soutenir, de l'améliorer, de la rendre plus efficace pour protéger l'humanité.

Existe-t-il une possibilité de pouvoir réussir dans notre tentative d'empêcher les actes de génocide, en nous basant sur notre compréhension du génocide paradigmatique des Juifs et sur la comparaison qui s'en suit avec d'autres génocides ? Je pense que les êtres humains ont en eux l'instinct de tuer, et que nous sommes les seuls mammifères de notre espèce à tuer en si grands nombres. C'est peut-être le résultat de l'évolution de notre espèce, que ce soit pour nous défendre, défendre nos familles, nos nations et nos territoires contre nos ennemis, réels ou imaginaires, en les éliminant. Nous pourrions tous

devenir les auteurs de meurtres de masse. Mais si tel est le cas, y a-t-il un moyen réaliste d'empêcher des poussées de meurtres de génocide ? L'Holocauste peut fournir une réponse à cette question : à Yad Vashem, nous avons aujourd'hui plus de 21 000 noms d'individus et de groupes qui ont sauvé des Juifs. Ils ont montré qu'il existe un autre chemin et que nous avons en nous la possibilité d'aller au secours d'autres êtres humains au péril de notre vie.

Ces récits nous montrent qu'il existe une autre voie et que les tentatives de prévenir les génocides, comme le fait par exemple le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général sur la prévention des génocides, ainsi que les diverses organisations non gouvernementales et les gouvernements, ne sont pas une tâche désespérée. Mais l'incapacité à faire face au génocide en cours au Darfour montre combien la tâche est incroyablement difficile. Si nous n'arrêtons pas le génocide au Darfour, il s'étendra, il y aura davantage de massacres génocidaires, et le tribut pour le monde sera effectivement extrêmement lourd.

Une politique qui n'est pas fondée sur des bases morales n'est pas du tout, au bout du compte, une politique pratique. C'est pour ces considérations que je vous prie de me permettre de répéter ce que j'avais dit, il y a exactement huit ans, dans un discours devant le Bundestag allemand : J'appartiens à un peuple qui a donné les Dix Commandements au monde. Convenons que nous avons besoin de trois Commandements de plus, qui sont les suivants : tu ne seras pas l'assaillant; tu ne seras pas la victime; et tu n'accepteras jamais, jamais, de demeurer un spectateur passif.

*L'ONU est à nous;
c'est la meilleure ONU
que nous ayons [...] essayons
de la soutenir,
de l'améliorer,
de la rendre plus
efficace pour protéger
l'humanité.*

Questions pour la discussion : voir page suivante

Questions pour la discussion

1. Quelles leçons pouvons-nous tirer de l'Holocauste qui s'est produit pendant la Seconde Guerre mondiale :
 - Sur le plan de la prévention des génocides ?
 - Pour pouvoir mettre un terme aux génocides quand ils sont déjà en cours ?
2. Quelles sont les conséquences pour un individu et pour une société de demeurer un spectateur passif ?
3. Quels sont les signes qu'un génocide est en cours ? L'étude des génocides durant l'Holocauste et au Rwanda suffit-elle à prévenir un génocide imminent ?
4. Durant le Sommet mondial de 2005, les chefs d'État et de gouvernement ont préconisé l'acceptation d'un principe universel de responsabilité de protéger les populations civiles de crimes contre l'humanité, quand les gouvernements ne sont pas disposés ou ne sont pas en mesure de le faire. Comment cet engagement peut-il être mis en œuvre, de manière à ce que le monde ne soit pas témoin d'un nouveau génocide ?
5. Comment les États et les dirigeants qui commettent et soutiennent un génocide en viennent-ils à croire qu'ils peuvent poursuivre leurs agissements sans que la communauté internationale n'intervienne ?



2. L'enseignement de l'Holocauste en Chine



Le ghetto juif de Shanghai pendant la Seconde Guerre mondiale : des réfugiés juifs ont transformé une petite rue de Hongkew en une « petite Vienne ».

*Reproduction issue de l'ouvrage Les Juifs en Chine (China Intercontinental Press, 2001).
Photo reproduite avec l'aimable autorisation du professeur Pan Guang, éditeur.*



Photo : Dafang Kong

Professeur Xu Xin

Le professeur Xu Xin est professeur d'histoire de la culture juive et directeur du Centre d'études juives à l'Université de Nanjing (République populaire de Chine). Il est aussi président de l'Association chinoise pour les études juïques et l'auteur de nombreux livres et articles sur le judaïsme et l'antisémitisme. Entre autres activités destinées à promouvoir l'étude de sujets liés au judaïsme ou à l'Holocauste en Chine, il organisa de nombreuses expositions, conférences et séminaires sur le judaïsme et l'Holocauste, parmi lesquels, en octobre 1996, la première conférence internationale sur les études juives jamais tenue en Chine, en collaboration avec l'Université de Tel Aviv. En 2005, le professeur Xu Xin organisa également en Chine le Symposium international sur l'Holocauste et le Massacre de Nankin pendant la Seconde Guerre mondiale, en collaboration avec le Groupe de coopération internationale pour la recherche sur l'Holocauste, l'enseignement de ses réalités et la perpétuation de sa mémoire et le Centre culturel juif de Londres. Le professeur Xu Xin a donné plus de 300 conférences à l'invitation de nombreux pays, notamment aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en Israël.

L'enseignement de l'Holocauste en Chine

par le professeur Xu Xin

Professeur et Directeur du Centre d'études juives à l'Université de Nanjing (République populaire de Chine)
Président de l'Association chinoise pour les études juaiques

L'enseignement de l'Holocauste occupe une place unique en Chine. L'antisémitisme y est inconnu et la Shoah s'est déroulée à des milliers de kilomètres de là. Est-il nécessaire d'en parler à l'école ? Quelle importance donner à l'Holocauste dans l'éducation des Chinois ? L'expérience chinoise nous montre que l'enseignement de l'Holocauste s'est développé en liaison étroite avec l'étude du judaïsme en général et l'étude de la Shoah en particulier, et qu'il est nécessaire d'encourager les hautes études dans ce domaine afin d'en promouvoir l'enseignement tant dans le système scolaire qu'universitaire. Le présent article tente d'analyser l'importance et le caractère unique de l'enseignement de l'Holocauste, en le replaçant dans son contexte et en détaillant certaines des principales activités dans le domaine des études de l'Holocauste en Chine.

1. Contexte

Le peu de contacts directs avec les Juifs n'a pas permis à la Chine, tout au long de son histoire, de prendre conscience très tôt de l'importance de l'Holocauste pour elle-même. L'invasion japonaise pendant la Seconde Guerre mondiale l'a aussi empêchée de recevoir autant d'informations que les nations occidentales sur le sort des Juifs d'Europe entre 1933 et 1945. Même s'il est inexact de déclarer que les Chinois

étaient complètement ignorants de cette tragédie, puisque divers journaux et magazines chinois ont publié des articles et des rapports sur les persécutions, la population chinoise n'a prêté que peu d'attention à cette question. Seul un nombre limité de Chinois était au courant de la Shoah à l'époque. Après la guerre, une fois les atrocités connues dans le monde entier, l'attention du public ne s'est guère portée sur ce génocide. Ce n'était pas faute de sympathie ou par indifférence de

Le fascisme étant considéré comme la forme ultime de capitalisme, celui-ci passait pour la cause première des massacres.

la part des Chinois, mais à cause des grandes souffrances qu'ils avaient eux-mêmes subies. Leur attention immédiate était presque entièrement focalisée sur leur propre destin. Après tout, le nombre total de victimes chinoises pendant la Seconde Guerre mondiale, qui a peut-être dépassé les 30 millions, était de loin plus important que celui des Juifs.

Au début des années 50, après la prise du pouvoir par les communistes, la question de la Shoah était rarement évoquée en Chine.

Plutôt que de l'ignorer complètement, le pays adopta la même approche que l'Union soviétique, qui décrivait la destruction des Juifs comme une part mineure du meurtre raciste de millions de civils européens par les fascistes. Le fascisme étant considéré comme la forme ultime de capitalisme, celui-ci passait pour la cause première des massacres. Selon ce point de vue, le destin des Juifs n'avait rien de différent ni de particulier. En conséquence, la Shoah perdait son caractère unique et n'occupa qu'une place insignifiante dans le système d'éducation chinois.

2. Changement de situation

Un changement marqué se produisit dans les années 80, avec la poursuite de la politique de la porte ouverte en Chine et l'intérêt soudain des Chinois pour l'étude du judaïsme. Les chercheurs chinois commencèrent à s'intéresser aux questions juives dans les années 80, et ce processus s'accéléra après la normalisation des relations entre la Chine et Israël en 1992. En plus de conférences, d'expositions et

de cours, on assista à la publication d'un grand nombre de livres¹ et d'articles en chinois sur différents thèmes ayant trait aux Juifs et à Israël. Les cercles universitaires commencèrent à se consacrer à l'étude de l'Holocauste, qui est inséparable de l'étude du judaïsme.

L'année 1995 marqua un tournant dans l'étude de l'Holocauste en Chine, avec la publication de deux livres² ayant la Shoah pour seul et unique thème. Ces ouvrages ont offert aux Chinois un tableau bien plus complet et plus concret de l'Holocauste que toutes les publications précédentes. Même si les deux ouvrages ont pris la forme d'une description narrative classique plutôt que d'une analyse strictement scientifique, leur rôle a été important, car ils ont informé les Chinois de l'existence de l'Holocauste.

*Antisémitisme : Comment et pourquoi*³, de Xu Xin, ouvrage qui s'est fixé pour objectif d'examiner la question de l'antisémitisme d'un point de vue historique, offre une analyse causale de l'Holocauste. En ce qui concerne les racines de la politique antijuive nazie, non seulement il invoque la longue tradition allemande d'antisémitisme, ainsi que la tradition chrétienne en général et le rôle qu'a joué l'Église allemande dans la propagation de croyances antisémites, mais il souligne aussi que l'antisémitisme est devenu une plate-forme populaire, adoptée par presque tous les partis politiques de l'Allemagne moderne tant avant que pendant la période nazie. Cela permettra peut-être aux Chinois de comprendre pourquoi très peu d'Allemands se sont élevés contre la politique antijuive d'Hitler. Mais plus encore, *Antisémitisme : Comment et pourquoi* fournit à ses lecteurs une histoire facilement compréhensible de l'antisémitisme en Europe, qui fut l'une des composantes clés de la Shoah mais que les Chinois connaissent très peu.

L'enseignement de l'Holocauste a fait son apparition dans les universités chinoises avec le renforcement de l'étude de ce génocide et la conscience que « la Shoah a foncièrement remis en question les

1 Plus de 60 livres furent publiés en chinois avant 1994. Pour en savoir plus, voir le *Catalogue des livres chinois sur Israël et la culture juive*, édité par Xu Xin et Eyal Propper, 1994.

2 Yang Manu, *Catastrophe pour les Juifs — Dossiers de l'Holocauste* (Maison d'édition des sciences sociales de Chine, 1995); et Zhu Jianjing, *La mort de six millions de Juifs en Europe* (Maison d'édition populaire de Shanghai, 1995).

3 Publié par Shanghai Shanlian Shudian, 1996.

fondements mêmes de la civilisation, [et que son] caractère unique gardera une signification universelle à tout jamais⁴ ».

L'université de Nanjing a joué un rôle phare dans l'éducation sur l'Holocauste en Chine. Le projet « Apprentissage de la culture juive » a été lancé en 1992 pour encourager les étudiants chinois à se pencher sur des sujets ayant trait au judaïsme. Même si, au tout début, la Shoah n'occupait qu'une toute petite partie du programme d'étude de la culture juive, l'intérêt manifesté par les étudiants pour ce sujet n'a fait que croître. En huit ans, un millier de ceux qui ont suivi des cours sur la culture juive se sont intéressés à la Shoah. En 2000, l'université

[Le cours] couvrait non seulement les racines de l'Holocauste [...] mais aussi les leçons que l'on peut en tirer pour l'humanité tout entière, sa signification particulière pour les Chinois et les mesures à prendre pour empêcher que cela ne se reproduise.

a offert un cours sur ce sujet, intitulé « L'Holocauste à travers les vidéos ». Plus de 70 étudiants l'ont inclus dans leur programme d'études. Combinant cours et vidéos, il couvrait non seulement les racines de l'Holocauste, le processus et les détails des persécutions et des atrocités, ainsi que leurs conséquences après guerre, mais aussi les leçons que l'on peut en tirer pour l'humanité tout entière, sa signification particulière pour les Chinois et les mesures à prendre pour empêcher que cela ne se reproduise.

Pour introduire l'enseignement de l'Holocauste dans toute la Chine, un séminaire de formation pour enseignants s'est tenu à l'université de Nanjing en 2005⁵, cosponsorisé par le Groupe de coopération internationale pour la recherche sur l'Holocauste,

l'enseignement de ses réalités et la perpétuation de sa mémoire, la Fondation pour la Mémoire de la Shoah et l'Institut d'études juives de l'Université de Nanjing. Plus de 80 personnes de 7 pays différents ont participé à ce séminaire, qui a permis le partage des connaissances par le biais de conférences, de séminaires et de visites de musées.

4 Déclaration du Forum international de Stockholm sur l'Holocauste.

5 Un autre séminaire s'est tenu à l'Université de Henan en juillet 2006 avec plus d'une centaine de participants.

Tout en s'instruisant sur l'Holocauste et sur la façon de l'enseigner, les chercheurs chinois ont partagé leur expertise sur le massacre de Nanjing pendant la Seconde Guerre mondiale avec les participants d'autres nationalités. On put ainsi tisser des parallèles entre ces deux atrocités. Le séminaire fut suivi avec attention et il a encouragé l'éducation, le souvenir et la recherche sur l'Holocauste.

Ce que les participants ont retenu du séminaire, ce sont non seulement les faits, mais aussi les aptitudes nécessaires pour disséminer leurs connaissances. Offrir un séminaire sur l'Holocauste avec le massacre de Nanjing en contrepoint s'est révélé utile et efficace pour présenter des connaissances exactes, sérieuses et dépourvues de tout préjudice aux universitaires chinois qui enseignent l'histoire du monde ou de la civilisation occidentale à l'université, ainsi qu'aux chercheurs et aux doctorants. Le séminaire a permis aux Chinois de saisir plus facilement les caractéristiques sans précédent de la Shoah, et cela de façon tangible et concrète. De plus, les chercheurs chinois ont rarement l'occasion d'étudier en profondeur l'Holocauste et les souffrances du peuple juif pendant la Seconde Guerre mondiale sans se rendre à l'étranger. Le séminaire a également offert l'occasion d'enseigner l'Holocauste dans des cours traitant de sujets similaires en Chine.

3. Aspects uniques de l'étude et de l'enseignement de l'Holocauste en Chine

L'étude et l'enseignement de l'Holocauste offrent certains traits distincts en Chine. Tout d'abord, ils sont étroitement liés à l'étude du judaïsme. Celle-ci permet d'acquérir une base solide pour comprendre la Shoah. Si l'on pouvait résumer le développement de l'étude et de l'enseignement de l'Holocauste en Chine, nous verrions quelle trajectoire a été suivie : les études juives mènent à l'étude de l'antisémitisme, qui mène à l'étude et à l'enseignement de l'Holocauste. Avec la prolifération des études juives, l'étude et l'enseignement de l'Holocauste vont certainement se développer.

Deuxièmement, l'étude et l'enseignement de l'Holocauste deviennent une référence utile pour les Chinois, car il leur permet de réexaminer le massacre de Nanjing. On pourrait même dire qu'établir un lien entre les deux est l'un des buts inavoués des études sur la

Shoah en Chine. Mais ce serait aller trop loin que d'affirmer que l'intérêt actuel pour l'étude et l'enseignement de l'Holocauste est motivé par une tentative, de la part des Chinois, de mettre en lumière, de façon purement tactique, leurs propres souffrances aux mains des Japonais. Cependant, l'étude et l'enseignement de l'Holocauste aident manifestement les Chinois à apprendre différentes manières d'examiner et de commémorer les persécutions japonaises pendant la Seconde Guerre mondiale et le massacre de Nanjing en particulier.

L'enseignement de l'Holocauste permet manifestement de susciter de nouvelles discussions sur les droits de l'homme au sein des Chinois.

Troisièmement, l'étude et l'enseignement de l'Holocauste soulèvent des questions liées aux droits de l'homme en Chine. Ce qu'a fait Hitler est considéré comme un crime contre l'humanité. Cela pose un certain nombre de questions concernant la race humaine. Par exemple, comment un groupe d'êtres humains (les nazis) a-t-il pu commettre des actes aussi barbares à l'encontre d'un

autre groupe (les Juifs) ? Pourquoi le reste du monde a-t-il gardé le silence pendant toute la durée de la Shoah ? Qu'est-ce que la nature humaine ? Qu'est devenue notre perception des droits de l'homme pendant la Seconde Guerre mondiale ? L'enseignement de l'Holocauste permet manifestement de susciter de nouvelles discussions sur les droits de l'homme au sein des Chinois.

Quatrièmement, l'étude et l'enseignement de l'Holocauste offrent des leçons utiles pour les Chinois qui se heurtent au refus japonais de reconnaître le massacre de Nanjing. Tout comme la négation de l'Holocauste en Occident, certains historiens japonais continuent de réfuter l'authenticité et l'objectivité des preuves et des témoignages sur les événements liés au massacre. Ainsi ils affirment que ces preuves et témoignages sont fabriqués de toutes pièces, que l'on ne dispose pas de suffisamment de sources primaires pour confirmer son existence et qu'il n'est rien d'autre qu'une « illusion ». Remporter la guerre contre la négation de l'Holocauste encouragera certainement les Chinois à gagner leur propre combat contre la négation du massacre de Nanjing.

Questions pour la discussion

1. Étant donné la distance géographique, sociale et historique entre la Chine et le génocide commis par le régime nazi, la recherche universitaire chinoise peut offrir une perspective unique sur la Shoah. De quelle façon une perspective extérieure peut-elle aider les nations les plus touchées par l'Holocauste à mieux comprendre leur propre histoire ?
2. Étudier les souffrances d'individus et de groupes très éloignés de notre propre famille et de notre société peut-il nous aider à « humaniser » l'autre et contribuer à des possibilités de paix, et comment ?
3. Est-ce que l'Holocauste peut servir de paradigme qui nous permette de comprendre d'autres génocides et crimes contre l'humanité ?
4. Dans sa résolution 60/7, l'Assemblée générale des Nations Unies « prie instamment les États membres d'élaborer des programmes éducatifs qui graveront dans l'esprit des générations futures les enseignements de l'Holocauste afin d'aider à prévenir les actes de génocide ». Quelles pourraient être les conséquences à long terme d'initiatives pédagogiques comme celles qui ont été prises en Chine ?
5. Pourquoi le professeur Xu Xin estime-t-il que l'étude de l'Holocauste est importante pour toutes les sociétés, et pour la société chinoise en particulier ?

3. Hitler, Pol Pot et le pouvoir hutu : thèmes distinctifs de l'idéologie génocidaire



Au Mémorial des « champs de la mort » près de Phnom Penh, les crânes humains alignés sur les étagères témoignent du passé tragique du Cambodge sous le régime du Kampuchea démocratique entre 1975 et 1979.

Photo : Nations Unies/John Isaac



Photo : Michael Marsland

Professeur Ben Kiernan

Ben Kiernan, qui est originaire d'Australie, est spécialiste de l'étude des génocides et des crimes contre l'humanité. Il est titulaire de la chaire d'histoire A. Whitney Griswold ainsi que professeur d'études internationales et interrégionales et directeur du programme d'études des génocides à l'Université de Yale (États-Unis). Il fonda et dirigea le programme d'études sur le génocide cambodgien de cette université entre 1994 et 1999, et a animé le Projet Yale-Timor oriental entre 2000 et 2002. Le professeur Kiernan est l'auteur ou l'éditeur de nombreux livres et articles sur l'Asie du Sud-Est et l'histoire du génocide, notamment *Blood and Soil: A World History of Genocide and Extermination from Sparta to Darfur* (Le sang et la terre : de Sparte au Darfour, une histoire mondiale du génocide et de l'extermination), publié en 2007. D'après Yale University Press, les écrits du professeur Kiernan « ont modifié la compréhension que nous avons non seulement du Cambodge au XX^e siècle, mais aussi du phénomène historique que constitue le génocide ».

Hitler, Pol Pot et le pouvoir hutu : thèmes distinctifs de l'idéologie génocidaire

par le professeur Ben Kiernan

Professeur d'histoire A. Whitney Griswold, professeur d'études internationales et régionales, et Directeur du Programme d'études des génocides, Université de Yale (États-Unis)

L'extermination des Juifs par les nazis représente le cas le plus extrême de génocide dans l'histoire. Cette tentative par un État national d'exterminer totalement des millions de personnes désarmées, en moins de cinq ans, grâce à une industrialisation de l'assassinat, n'a guère de parallèles. La destruction massive de cinq à six millions de Juifs et les invasions cataclysmiques de l'Europe et de l'Union soviétique qui ont rendu celle-ci possible ne pouvaient être le fait que d'une économie avancée et d'un État moderne lourdement armé. Pourtant, la machine à tuer nazie se nourrissait aussi à une source plus ancienne. Elle fonctionnait grâce à des leviers idéologiques croisés qui vantaient la race, l'histoire, le territoire et l'agriculture; des notions qui peuvent toutes surgir dans une variété de contextes technologiques.

Ces puissantes préoccupations qui agitaient les nazis sont aussi caractéristiques d'autres génocides. On retrouve les traits communs de la pensée génocidaire même dans des cas qui n'ont pas eu la puissance destructrice de l'Holocauste. Les préoccupations idéologiques des génocidaires sont souvent apparentes dès le début de leur carrière, avant même qu'ils n'arrivent au pouvoir ou ne créent l'appareil militaire et administratif nécessaire pour perpétrer le génocide. La description d'éléments communs à de nombreux massacres de masse peut aider à prédire et à prévenir de futurs génocides.

Je mettrai en parallèle l'idéologie nazie et celle de deux autres groupes coupables de génocide : les dirigeants khmers rouges au Cambodge entre 1975 et 1979 et le régime du pouvoir hutu au Rwanda en 1994. La vision de l'avenir prônée par les dirigeants de ces trois régimes s'inspirait dans chacun des cas d'un passé ancien — mythique et immaculé — peuplé, selon eux, des membres d'une race agraire d'une pureté originelle cultivant des territoires jadis plus étendus et où ne vivaient ni Juifs, ni Vietnamiens, ni Tutsis. Les auteurs des génocides commis contre ces trois groupes partageaient tous les mêmes fantasmes, non seulement de pureté ethnique mais aussi d'antiquité, d'agriculture et d'expansionnisme. La pensée génocidaire est souvent racialement réactionnaire, rurale et irrédentiste.

Hitler louait Arminius (« Hermann »), qui avait annihilé les légions romaines et qu'il considérait comme « le premier architecte de notre liberté », ainsi que le belliqueux monarque médiéval Charlemagne qu'il appelait « l'un des plus grands hommes de l'histoire du monde ». En 1924, il déclarait que « le nouveau Reich doit une fois de plus se lancer sur la longue route qu'ont empruntée jadis les chevaliers teutoniques, afin que le glaive allemand obtienne des terres pour la charrue allemande¹ ».

Son second modèle était l'histoire de Rome, qu'il considérait comme « le meilleur exemple, non seulement aujourd'hui mais à jamais ». Pour lui, le génocide des Carthaginois par Rome en 146 av. J.-C. représentait « la lente exécution d'un peuple en se servant de son propre désert ». La Sparte de l'époque classique était le troisième modèle dont s'inspiraient les nazis. En 1928, Hitler estimait qu'un État doit « limiter le nombre de ceux qui ont le droit de vivre » et ajoutait : « Les Spartiates se sont jadis montrés capables de prendre une mesure aussi sage... Si 6 000 Spartiates ont été en mesure de soumettre 350 000 hilotes, ce fut uniquement à cause de leur supériorité raciale. » Ils avaient créé « le premier État racialement ». Lorsqu'il envahit l'URSS en 1941, Hitler compara les citoyens soviétiques aux hilotes, et

1 *Hitler's Table Talk, 1941-44* (London, 1973), 78, 25, 289; Adolf Hitler, *Mein Kampf* (New York, 1999), 140, 654. Des détails et citations supplémentaires sont disponibles dans l'ouvrage de Ben Kiernan, *Blood and Soil: A World History of Genocide and Extermination from Sparta to Darfur* (New Haven, 2007), chap. 11, 15.

ses troupes aux Spartiates : « Ils vinrent en conquérants et s'emparèrent de tout. » Un officier nazi précisa que « les Allemands devraient assumer la position des Spartiates alors que... les Russes représenteraient les hilotes² ».

« Je viens d'apprendre que les armées romaines se nourrissaient presque exclusivement de céréales », notait Hitler un peu plus tard. Et il ajoutait que l'Ukraine et la Russie « seraient un jour les greniers à blé de l'Europe », mais cette responsabilité ne leur serait dévolue qu'une fois que des Allemands y auraient fondé des colonies agraires. « Les Slaves sont une masse d'esclaves nés », proclamait-il, mais le paysan allemand « exploite chaque centimètre de terre avec zèle ». Par conséquent, « pendant tout l'hiver, nos villes reçoivent des fruits et des légumes frais. Il n'y a rien de plus merveilleux que l'horticulture. » Les Allemands étaient un peuple plus avancé parce que « nos ancêtres étaient tous paysans ». Mais le pays souffrait d'une industrialisation excessive et « nuisible », provoquant « l'affaiblissement de la paysannerie ». Pour Hitler, « une classe paysanne saine est le fondement de la nation... Une lignée solide de petits paysans a été de tous temps la meilleure protection contre tous les maux de la société. » Le futur de l'Allemagne, proclamait-il en 1933, « dépend exclusivement de la conservation de la paysannerie³ ».

À l'apogée de la Shoah, les idéologues nazis continuaient à s'intéresser non seulement aux théories raciales, au génocide et à la guerre d'expansion, mais aussi à l'antiquité et à l'agrarianisme.

Pour les nazis, le Juif était le citoyen par excellence. Une pensée anti-urbaine renforçait la virulence de leur antisémitisme. À l'apogée de la Shoah, les idéologues nazis continuaient à s'intéresser non seulement aux théories raciales, au génocide et à la guerre d'expansion mais aussi à l'antiquité et à l'agrarianisme.

2 Adolf Hitler, *Mein Kampf*, 423, 612, 668; *Hitler's Table Talk*, 118; Adolf Hitler, *Hitler's Second Book* (New York, 2003), xxi, 21; *Der Generalplan Ost*, dans *Vierteljahrshefte für Zeitgeschichte* 6 (1958), 296.

3 *Hitler's Table Talk*, 26, 28, 33, 26, 116; *Mein Kampf*, 233-34, 138; J. E. Farquharson, *The Plough and the Swastika* (London, 1976), 216.

Le guide des anciens temples du Cambodge publié par le régime de Pol Pot révèle l'intérêt officiel que portait celui-ci à l'antiquité. Il commence ainsi : « Angkor Vat a été construit entre 1113 et 1152. » Des ennemis comme la minorité Cham, victime de génocide sous Pol Pot, ne désarmaient jamais. Le temple d'Angkor Thom, continuait le guide, a été construit « après l'invasion des troupes Cham, qui, en 1177, détruisirent complètement la capitale ».

Dans une autre publication, on peut lire : « Les merveilleux monuments d'Angkor sont considérés par l'humanité tout entière comme les pièces maîtresses d'une civilisation brillante et de l'esprit créateur des travailleurs du Kampuchea. » Comme l'expliquait Pol Pot lui-même, « si notre peuple peut construire Angkor, rien ne peut nous arrêter ». Sa victoire en 1975 était « d'une signification bien plus grande que la période d'Angkor ». Le stalinisme et le maoïsme offraient au parti communiste du Kampuchea (PCK) les moyens politiques de rivaliser avec son modèle médiéval et de restaurer la tradition rurale d'une ère imaginaire pendant laquelle, toujours selon Pol Pot, « notre société était bonne et saine⁴ ».

[Le PCK] annonça que la campagne elle-même, et non le prolétariat urbain, était à la pointe de la révolution : « Nous avons évacués les gens des villes, c'est cela notre lutte des classes. »

Le maoïsme renforça le culte des Khmers rouges pour la vie rurale. Dans les années 60, le régime du prince Sihanouk les dénonça parce qu'ils « incitaient la population à boycotter les écoles et les hôpitaux et à quitter les villes. » Les rebelles, quant à eux, disaient de Sihanouk : « Qu'il laboure la terre comme nous, pour une fois. » Dans ses mémoires, l'ancien chef d'État du CPK, Khieu Samphan, narre sa rencontre avec Mok, le commandant de la guérilla dans la jungle. Son compte rendu donne à penser qu'il était fasciné par le côté romantique de la

4 Democratic Kampuchea, *Angkor* (1976 typescript), 11; *Democratic Kampuchea is Moving Forward* (Phnom Penh, 1977), 6, 2; David P. Chandler et Ben Kiernan, eds., *Revolution and Its Aftermath in Kampuchea* (New Haven, 1983), 35; Pol Pot, *Toussena: sopheapkar padevatt kampuchea baccabon*, 13 July 1978, 16.

ruralité. Mok était habillé « comme tous les paysans » de shorts noirs et d'une chemise ouverte à manches courtes. « La lumière diffuse de la lampe n'en révélait pas moins des yeux profonds et perçants qui brillaient dans son visage barbu. » Mok « se déplaçait avec aisance, ... la poitrine parfois nue, révélant une peau et des bras velus... En fait, je devins parfaitement conscient de mes propres limites, au milieu de toute cette activité. Mais surtout, je ressentais de la fierté à voir cet homme, que je considérais comme un paysan, devenir l'un des grands dirigeants d'un mouvement de résistance nationale⁵. »

Au fur et à mesure de sa progression dans les campagnes, le PCK divisait la société khmère en « classes ». En théorie, la classe des travailleurs était « dirigeante », mais, en pratique, « les trois couches les plus basses de la paysannerie » formaient « la base » de la révolution rurale du parti. Après sa victoire en 1975, le PCK vida les villes cambodgiennes de force tout en reconnaissant que : « Nous ne nous appuyions pas de façon concrète sur les forces des travailleurs... Ils n'étaient pas à la pointe du combat. Concrètement, il n'y avait que les paysans.⁶ » La vision du PCK restait rurale. « L'eau coule librement, s'extasiait Samphan, et quand il y a de l'eau, le paysage est frais, les plantes sont fraîches, la vie est fraîche et les gens sourient... Les paysans pauvres ou de basse classe sont contents. La paysannerie de classe moyenne aussi. »

« Ceux qui sont issus des anciennes couches de paysans pauvres ou de basse classe sont contents, en très grande majorité... parce que maintenant, ils peuvent manger toute l'année et rejoindre la classe paysanne moyenne. » Cela semblait être la vision d'avenir du parti. Celui-ci alla même plus loin que le maoïsme lorsqu'il annonça que la campagne elle-même, et non le prolétariat urbain, était à la pointe de la révolution : « Nous avons évacué les gens des villes, c'est cela

5 *BBC Summary of World Broadcasts (SWB)*, FE/2784/A3/2; Ben Kiernan, *How Pol Pot Came to Power: Colonialism, Nationalism and Communism in Cambodia, 1930-1975* (New Haven, 2004), 287-88; Khieu Samphan, *Prowattisat kampuchea thmey thmey nih ning koul chomhor rebos khnyom cia bontor bontoap* (Phnom Penh, 2004), 27, 35.

6 *Rien saut daoy songkep nu prowatt chollana padevatt kampuchea kraom kar duk noam rebos paks kommunist kampuchea*, transcription dans Chandler, D. P., Kiernan, B., et Boua, C., *Pol Pot Plans the Future: Confidential Leadership Documents from Democratic Kampuchea, 1976-1977* (New Haven, 1988), 219.

notre lutte des classes⁷. » Pour écraser leurs « ennemis », les cadres du PCK faisaient appel à des métaphores agricoles comme « arracher l'herbe, déterrer les racines » et proclamaient que les cadavres de leurs victimes serviraient « d'engrais ».

Le culte agraire se doublait d'un expansionnisme territorial. Le régime lança des attaques contre tous ses voisins : le Vietnam, la Thaïlande et le Laos. On ne connaît pas le coût en vies cambodgiennes, mais, d'après Hanoi, les Khmers rouges ont tué environ 30 000 civils et soldats vietnamiens au cours de près de deux années de raids transfrontaliers⁸. Pol Pot voulait « fouetter la haine nationale et la haine de classe à l'égard de l'agresseur vietnamien ». Les raids à l'intérieur du Vietnam permettraient de « tuer l'ennemi à volonté

De 1975 à 1979, le régime communiste causa la mort d'environ 1 700 000 personnes, suite au travail forcé, aux maladies, à la faim ou aux assassinats « d'ennemis » politiques ou ethniques.

et les méprisables Vietnamiens hurleront sûrement comme des singes dans toute la forêt ». Le Cambodge déclara qu'il étendait sa frontière maritime et projetait des changements territoriaux dans le « Bas-Cambodge » (*Kampuchea Krom*), une région qui faisait partie du Vietnam depuis le début du XIX^e siècle. Beaucoup de dirigeants du PCK avaient pour objectif déclaré de « reconquérir le Kampuchea Krom ». Pol Pot ordonna à ses troupes « d'y aller et de mener une guérilla pour prendre l'ennemi à la gorge ». Un rapport du PCK affirmait que la majorité de la population de la région aspirait à « rejoindre l'armée kampuchéenne pour tuer tous

les Vietnamiens [*komtech yuon aoy os*] ». Au Cambodge même, le parti accusait la plupart de ses victimes khmères d'avoir « un cœur vietnamien dans un corps khmer ». Le régime lança l'un des pires massacres de Cambodgiens en appelant à « purifier... les masses populai-

7 Ben Kiernan, *The Pol Pot Regime: Race, Power, and Genocide in Cambodia under the Khmer Rouge, 1975-1979* (New Haven, 2008), 204; United States CIA, Foreign Broadcast Information Service, 29 Sept., 1977, H4; Tung Padevat (Sept.-Oct. 1976), 40, 52.

8 *Far Eastern Economic Review*, July 14, 1988, 14.

res⁹. » De 1975 à 1979, le régime communiste causa la mort d'environ 1 700 000 personnes, suite au travail forcé, aux maladies, à la faim ou aux assassinats « d'ennemis » politiques ou ethniques, y compris les minorités vietnamiennes et Cham¹⁰. La race, l'histoire, l'agriculture et le territoire, toutes ces obsessions ont joué un rôle dans le génocide cambodgien.

Jadis, le Rwanda était un paisible royaume hutu, « avant l'arrivée des Tutsis », écrivait l'un des principaux auteurs du génocide de 1994. Il affirmait que « les Hutus de la grande famille bantoue et les Twa, ou pygmées, d'un groupe ethnique moins important, vivaient en harmonie depuis au moins le IX^e siècle ». Puis, au XVI^e siècle arriva du Nord une race d'intrus, les « Tutsis d'Abyssinie¹¹ ».

En 2003, le Tribunal pénal international pour le Rwanda a condamné le plus important historien chauviniste hutu, Ferdinand Nahimana, pour faits de génocide. Celui-ci avait commencé ses recherches en 1978 dans le nord-ouest du Rwanda, pays d'origine du président Juvénal Habyarimana et de sa femme, Agathe Kanziga, une princesse de la cour hutue locale de Bushiru. Nahimana écrivit que bien avant « l'arrivée et l'installation du pouvoir tutsi » dans tout le Rwanda, les Hutus du Nord s'étaient organisés en « États », dont chacun avait une longue histoire. S'inspirant de comptes rendus oraux par « des descendants directs des derniers princes hutus », Nahimana établit une liste de neuf royaumes, avec leurs dirigeants. Il fit remonter ces royaumes hutus très loin dans le temps en comptant 33 ans par règne et calcula qu'ils avaient tous « émergés au XVI^e siècle (six monarchies) et au XVII^e siècle (trois monarchies) ». Le premier roi de Bushiru aurait ainsi régné de 1600 à 1633; le fondateur de Buhoma « a régné de 1499 à 1532 ». Ce n'est qu'après « 429 années (1499-1928) » que Buhoma est

9 Pol Pot, *Sekkedei nae noam rebos* 870, Jan. 3, 1978, 12, 15-16, 4-8; Mam Nay, *Ompi sopheapkar niw srok phnom 7 (Svay Tong) kampuchea kraom*, March 19, 1978, 5; Phnom Penh Radio, 10 May 1978, BBC SWB, FE/5813/A3/2, May 15, 1978.

10 Ben Kiernan, *The Pol Pot Regime*, 458; et "The Demography of Genocide in South-east Asia: The Death Tolls in Cambodia, 1975-79, et East Timor, 1975-80," *Critical Asian Studies* 35:4, 2003, 585-97.

11 Théoneste Bagosora, *L'assassinat du président Habyarimana; ou l'ultime opération du Tutsi pour sa reconquête du pouvoir par la force au Rwanda* (Yaoundé, oct. 30, 1995), 14.

tombée sous « l'occupation tutsi¹². » Le génocide des Tutsis était donc en partie une tentative de redresser cette erreur historique.

Comme pour les nazis et les Khmers rouges, l'idéologie génocidaire du pouvoir hutu mélangeaient des idées de race et d'histoire avec des notions d'agriculture et de territoire.

Nahimana concluait, par exemple, que le terme *umuhinza*, qui désignait les dirigeants hutus du Nord soumis à la monarchie tutsie, dérivait d'un mot qui voulait dire à la fois « prospérité agricole » et « sécurité territoriale ». Les princes hutus du Nord-Ouest avaient gardé un certain prestige rituel grâce à ce titre, qui signifiait en partie « fermier par excellence dirigeant un peuple de cultivateurs », ou « président des récoltes ». Les régimes hutus voyaient dans la minorité tutsie du Rwanda non seulement des oppresseurs historiques mais aussi des citadins ou des pasteurs, et non de rudes cultivateurs comme les Hutus. La vie et le travail à la campagne devinrent les symboles fétiches du pouvoir hutu. Nahimana chantait les intellectuels qui « ont pris la houe, le sécateur ou tout autre outil manuel et ont rejoint les masses paysannes pour remuer la terre de leurs mains et vivre la réalité du travail manuel... Ensemble, ils ont redonné sa grandeur à la houe. » Nommé directeur du Bureau de l'information en 1990, Nahimana décida de permettre « enfin à la "vérité rurale" de voir le jour¹³ ».

La radio du pouvoir hutu, *Radio Télévision Libre des Mille Collines* (RTLM), combinait les thèmes agraires avec un racisme virulent. Elle proclamait en 1993 que « les Tutsis sont des nomades et des envahisseurs venus au Rwanda en quête de pâturages ». Le rédacteur en chef de RTLM déclarait, trois semaines avant le début du génocide en avril 1994 : « Nous avons une radio ici, même un paysan qui veut dire quelque chose peut venir et nous lui donnerons la parole. Ainsi, d'autres pourront entendre ce que pensent les paysans. » À la mi-mai, alors

12 Ferdinand Nahimana, "Les principautés hutu du Rwanda septentrional," dans *La civilisation ancienne des peuples des grands lacs* (Paris et Bujumbura, 1981), 125, 119, 115-16, 128-31, 134.

13 Ferdinand Nahimana, "Les principautés hutu," 123-24; Ferdinand Nahimana, *Conscience chez-nous, confiance en nous: Notre culture et la base de notre développement harmonieux* (Ruhengeri, 1998), 58; Charles Mironko, *Social and Political Mechanisms of Mass Murder: An Analysis of Perpetrators in the Rwandan Genocide* (Yale University Ph. D. dissertation, Anthropology Department, 2004), 148-49.

que les massacres atteignaient leur apogée, RTLTM exhorte à continuer d'« exterminer les Tutsis partout dans le monde » et à « les faire disparaître une fois pour toutes ». Un auditeur, devenu tueur, a expliqué au chercheur Charles Mironko qu'il avait entendu diffuser des déclarations du genre : « quand les Hutus sont aux champs, ils ont une arme » et « si l'ennemi apparaît, vous vous tirez dessus. Quand il bat en retraite, tu reprends ta houe et ton travail aux champs ! » Pour encourager la chasse aux Tutsis, on utilisait des slogans comme « nettoyer les buissons », « séparer l'herbe du millet » et « arracher les orties jusqu'à la racine ». Radio Rwanda, la radio officielle, exhortait aussi la population à pourchasser les Tutsis, comme le 12 avril : « Travaillez en commun pour nettoyer les buissons, fouillez les maisons, en commençant par celles qui sont abandonnées, fouillez les marais de la région, pour être sûrs qu'aucun *inyensi* [cafards, c'est-à-dire les Tutsis] n'a pu s'y glisser. »

Plus tard, le préfet de Kigali devait déclarer que les tueries de 1994 étaient le résultat d'une provocation, à savoir l'attaque par l'ethnie tutsie du paradis agraire hutu. Il reportait la faute des massacres soi-disant « interethniques » sur « l'armée tutsie mono-ethnique » d'opposition, qui avait troublé « les douces années de la Seconde République, quand le lait et le miel coulaient à flot¹⁴ ».

La vision du monde du pouvoir hutu était elle aussi territoriale, avec un double expansionnisme aux visées à la fois internes et externes aux frontières du Rwanda. Non seulement le coup d'État d'Hayarimana en 1973 avait amené au pouvoir une princesse bushiru,

Radio Rwanda, la radio officielle, exhortait aussi la population à pourchasser les Tutsis, comme le 12 avril : « [...] Fouillez les marais de la région, pour être sûrs qu'aucun inyensi [cafards, c'est-à-dire les Tutsis] n'a pu s'y glisser. »

14 Alison des Forges, "Leave None to Tell the Story: Genocide in Rwanda" (New York, 1999), 68-69, 249; Charles Mironko, *Social and Political Mechanisms*, 153, 151, 170; International Monitor Institute, "Kantano Habimana," www.imisite.org/rwanda.php#3 (consulté le 13 janvier 2006); Tharcisse Renzaho, *Guerre civile et les massacres interethniques d'avril 94* (undated typescript), 14.

écrit Gérard Prunier, mais il avait entraîné une vague de « vengeance nordiste », par une faction « féroce hutue », contre les communautés hutues du Sud, plus libérales et plus tolérantes. Après la mort d'Habyarimana le 6 avril 1994, les chauvinistes du Nord se lancèrent immédiatement dans le génocide des Tutsis. Prunier les appelle « les vrais gens du Nord-Ouest, les représentants du “petit Rwanda” qui avaient conquis le grand Rwanda¹⁵ ». Leur campagne laisse à penser qu'ils avaient l'intention d'étendre au Rwanda tout entier la pureté ethnique des Hutus de Bushiru, transformant une identité régionale en une forme racialisée d'irréductibilité intérieure.

Les ambitions ethnoterritoriales du pouvoir hutu ne se limitaient pas au pays même. Nahimana faisait valoir que le royaume précolonial tutsi du Rwanda avait aussi « étendu son influence » sur l'est du Congo et le sud de l'Ouganda, sans que « son influence n'entraîne une soumission politique et administrative » des entités politiques locales. Comme les royaumes hutus du Nord-Ouest, « les territoires s'étendant au-delà du Rwanda moderne n'ont jamais cessé d'être dirigés par leurs propres autorités ». Il existait donc une justification historique pour une alliance antitutsie dépassant les frontières du pays. Selon Nahimana, les puissances coloniales européennes avaient, elles aussi, « assassiné et mutilé » le Rwanda et l'avaient « amputé » en annexant des districts parlant le kinyarwanda à deux de leurs colonies, le Congo et l'Ouganda. Lors de la chute du pouvoir hutu en 1994, les prétentions hutues traditionnellement limitées au nord-ouest englobaient le reste du Rwanda et débordaient même de ses frontières. La violence génocidaire du pouvoir hutu contamina les pays voisins où il s'attaquait aux minorités tutsies. Comme l'a fait remarquer Rick Orth, « non seulement ils continuaient d'assassiner les Tutsis au Rwanda, mais ils visaient aussi les Tutsis Banyarwanda qui vivaient dans la partie orientale du Congo ». Là, les milices hutues se déployèrent dans les provinces du Kivu, massacrèrent les pasteurs tutsis locaux et s'engagèrent sur le plateau du Masisi dans l'espoir « d'éliminer les Tutsis Banyamasisi ». Prunier explique que, de cette façon, ils pourraient créer « une sorte de “Hutuland” qui pourrait soit servir de base pour

15 Gérard Prunier, *The Rwanda Crisis* (New York, 1997), 86, 222.

la reconquête du Rwanda, soit, en cas d'échec, permettre de créer un nouveau Rwanda en dehors des frontières du premier¹⁶ ».

Une brève comparaison des trois génocides du XX^e siècle montre que l'histoire de l'Holocauste nazi contient des signes précurseurs qui éclairent les génocides qui ont suivi, voire ceux qui sont à venir. En plus d'un racisme violent et de préjugés religieux, une obsession avec l'antiquité, l'agriculture et l'expansionnisme peuvent souvent devenir les signes annonciateurs d'un génocide.

Questions pour la discussion

1. Bien que ces génocides aient eu lieu dans des contextes sociaux et historiques différents, quels sont, selon le professeur Kiernan, les points communs et les différences entre les situations de l'Holocauste, du Cambodge et du Rwanda ?
2. En quoi l'étude transversale de l'histoire génocidaire, par opposition à l'étude individuelle de chaque génocide, peut-elle être bénéfique ?
3. En quoi est-ce que les caractéristiques distinctives de l'idéologie génocidaire définies par le professeur Kiernan peuvent-elles s'appliquer à d'autres génocides que ceux de l'Holocauste, du Cambodge et du Rwanda ?
4. Dans quelles mesures est-ce que le sentiment d'insécurité économique et sociale peut-il créer un préalable favorable au développement d'idéologie génocidaire ? De quelle façon l'éducation peut-elle contribuer à empêcher le développement de peurs irrationnelles ?
5. Quels mécanismes intergouvernementaux seraient nécessaires pour identifier et agir sur les signes annonciateurs d'un génocide imminent ?

16 Richard Orth, "Rwanda's Hutu Extremist Insurgency: An Eyewitness Perspective," dans Susan E. Cook, ed., *Genocide in Cambodia and Rwanda: New Perspectives* (New Brunswick [NJ], 2006), 224; Prunier, *The Rwanda Crisis*, 381.



4. La Shoah : mémoire et héritage



Des déportés sont séparés de leur famille et doivent abandonner leurs biens lors de leur arrivée au camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau. Certains étaient assassinés immédiatement, d'autres étaient condamnés aux travaux forcés.

Photo reproduite avec l'aimable autorisation des archives photographiques de Yad Vashem



Photo: Michel DIEUZAIDE, Paris

Simone Veil

Présidente d'honneur de la Fondation pour la mémoire de la Shoah, Simone Veil avait 16 ans lorsque, avec tous les membres de sa famille, elle a été déportée de France et envoyée dans les camps de concentration d'Auschwitz-Birkenau et de Bergen-Belsen, où la plupart d'entre eux ont péri. Mme Veil occupa un certain nombre de fonctions officielles en France, dont le poste de ministre de la santé, des affaires sociales et de la famille. Elle s'est toujours battue pour les droits des femmes, des prisonniers, des orphelins et des enfants. En 1979, elle devint Présidente du nouveau Parlement européen, fonction qu'elle fût la première à détenir et qu'elle conserva jusqu'en 1982. Elle a également servi comme présidente du Conseil français pour l'intégration en 1997 et devint membre du Conseil constitutionnel en 1998. Mme Veil a reçu de nombreuses distinctions pour son long combat en faveur des droits de l'homme. Elle prononça le discours inaugural lors de la deuxième journée de commémoration internationale en mémoire des victimes de l'Holocauste qui s'est tenue dans la grande salle de l'Assemblée générale des Nations Unies le 28 janvier 2007. Simone Veil a été élue à l'Académie française en 2008.

La Shoah : mémoire et héritage

par Simone Veil

Présidente d'honneur de la Fondation pour la mémoire de la Shoah, Paris (France)

En tant qu'ancienne déportée et rescapée des camps, je considère comme un devoir de parler de la Shoah, d'expliquer inlassablement aux jeunes générations, aux opinions publiques de nos pays et aux responsables politiques comment sont morts six millions de femmes et d'hommes, dont un million et demi d'enfants, simplement parce qu'ils étaient nés juifs.

Il y a cinq ans, le Conseil de l'Europe a décidé d'organiser une Journée européenne de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité. Il a retenu la date du 27 janvier, jour de l'arrivée d'un détachement de soldats soviétiques dans le camp d'Auschwitz. Sur place, ces soldats n'ont trouvé que des fantômes, quelques milliers de mourants, terrifiés, laissés là parce que les SS¹ pensaient que la faim, la soif, le froid ou la maladie feraient leur œuvre rapidement. Dix jours plus tôt, la plupart des survivants avaient été contraints de quitter le camp à pied, dans la neige, en risquant à chaque instant d'être exécutés sur place. Ce sont les « marches de la mort », où tant de nos camarades ont succombé.

Le 1^{er} novembre 2005, l'Organisation des Nations Unies a décidé, à son tour, d'instituer une « Journée internationale de commémoration en souvenir des victimes de l'Holocauste », demeurant ainsi fidèle à ses principes fondateurs. C'est une décision hautement symbolique

1 *Schutzstaffel*, ou SS, désigne les membres de l'organisation paramilitaire d'élite du parti nazi qui était chargée d'appliquer les politiques du Troisième Reich ayant trait à la sécurité et aux populations, et en particulier l'assassinat systématique des Juifs, ou « Solution finale ». Ses principaux outils étaient la répression, la terreur et le meurtre.

pour cette institution née des ruines et des cendres de la Seconde Guerre mondiale. Il ne s'agit pas d'une image, mais bien d'une réalité. C'est dans un pays d'Europe, depuis longtemps admiré pour ses philosophes et ses musiciens, qu'il a été décidé de gazer et de brûler des millions d'hommes, de femmes et d'enfants, dans des fours crématoires. Leurs cendres reposent aussi au fond des fosses d'Ukraine, de Pologne, de Lituanie, de Biélorussie et d'ailleurs. Ces tombes, les Juifs durent les creuser de leurs propres mains, avant d'y tomber sous les balles des Einsatzgruppen, puis d'y être brûlés, toutes traces de ces crimes devant être effacées.

Par cette décision qui concerne aujourd'hui le monde entier, les Nations Unies ont rappelé le caractère à la fois spécifique et universel de la Shoah, extermination planifiée, tendant à supprimer un peuple tout entier, le peuple juif. Cet objectif a été très largement atteint, bafouant ainsi les fondements mêmes de notre humanité.

Pour les anciens déportés dont je suis, il n'y a pas de jour où nous ne pensons à la Shoah. Plus encore que les coups, l'épuisement, la faim, le froid et le sommeil, ce sont les humiliations qui, aujourd'hui encore, demeurent le pire dans nos mémoires. Nous n'avions plus de nom, mais seulement un numéro tatoué sur le bras, servant à nous identifier. Ce qui nous hante aussi, c'est le souvenir de ceux dont nous avons été brutalement séparés dès notre arrivée au camp et dont nous avons appris, peu après, qu'ils avaient été directement conduits à la chambre à gaz.

C'est au mois d'avril 1944 que ma mère, ma sœur et moi avons été déportées à Auschwitz. Après avoir passé une semaine à Drancy, camp de transit pour les Juifs de France, nous avons été entassés, pendant trois jours terribles, dans des wagons à bestiaux plombés, pratiquement sans nourriture, sans eau et sans rien savoir de notre destination. Mon père et mon frère ont été déportés à Kaunas, en Lituanie, dans un convoi de 850 hommes. Seuls une vingtaine ont survécu. Du sort des autres, notamment de mon père et de mon frère, nous n'avons jamais rien su.

Nous sommes arrivées à Auschwitz en pleine nuit. Tout était fait pour nous terrifier : les projecteurs aveuglants, les aboiements des

chiens des SS, les déportés en tenue de bagnard qui nous tiraient hors des wagons.

Le docteur Mengele, maître de la sélection, désignait alors ceux qui entreraient dans le camp et ceux qui seraient conduits directement vers les chambres à gaz. Par miracle, nous sommes toutes les trois entrées dans le camp.

Nous travaillions plus de 12 heures par jour à des travaux de terrassement le plus souvent inutiles. Nous étions à peine nourries. Mais notre sort n'a pas été le pire. À l'été 1944, 435 000 Juifs sont arrivés de Hongrie; dès leur descente des wagons, la plupart étaient conduits à la chambre à gaz. Pour nous qui savions ce qui les attendait, c'était une vision d'horreur. J'ai encore en mémoire ces visages, ces femmes portant leurs enfants, ces foules ignorantes de leur destin. C'est ce que j'ai vu de pire à Auschwitz.

*J'ai encore en
mémoire ces visages,
ces femmes portant
leurs enfants,
ces foules ignorantes
de leur destin.
C'est ce que j'ai vu
de pire à Auschwitz.*

Au mois de juillet, nous avons eu la chance, ma mère, ma sœur et moi, d'aller dans un petit camp où le travail et la discipline étaient moins durs. Et le 18 janvier 1945 au soir, nous avons quitté le camp, forcés de marcher pendant plus de 70 kilomètres sous la menace des fusils des SS. Après deux jours d'attente, à Gleiwitz, dans un immense camp, nous avons été entassés dans des wagons à ciel ouvert, traversant la Tchécoslovaquie, l'Autriche, puis l'Allemagne, jusqu'au camp de Bergen-Belsen. À l'arrivée, presque la moitié étaient morts de froid et de faim. À Bergen-Belsen, il n'y avait ni chambre à gaz ni sélection; mais le typhus, le froid et la faim y ont tué, en quelques mois, des dizaines de milliers de déportés.

Enfin, le 15 avril, nous avons été libérés par l'armée britannique. Je revois encore la stupeur horrifiée des soldats qui, de leurs chars, découvraient les cadavres accumulés sur le bord de la route et les squelettes titubants que nous étions devenus. Nul cri de joie de notre part. Seulement le silence et les larmes. Je pensais à ma mère, morte un mois plus tôt d'épuisement et du typhus. Au cours des semaines

qui ont suivi la Libération, encore beaucoup d'entre nous sont morts faute de soins.

*Je revois encore
la stupeur horrifiée
des soldats qui [...]
découvraient les
cadavres accumulés
sur le bord de la route
et les squelettes
titubants que nous
étions devenus.*

Quand je suis rentrée en France avec ma sœur, le pays avait été libéré depuis plusieurs mois. Personne n'avait envie d'entendre parler de la déportation, de ce que nous avions vu et vécu. Quant aux Juifs eux-mêmes qui n'avaient pas été déportés, c'est-à-dire, en ce qui concerne la France, les trois quarts d'entre eux, la plupart ne supportaient pas de nous entendre. D'autres préféraient ne pas savoir. Il est vrai que nous n'avions pas conscience de l'horreur de nos récits. C'est donc entre nous, les anciens déportés, que nous parlions du camp. Aujourd'hui encore il nourrit notre esprit et je dirais presque notre bavardage,

parce que de façon tout à fait extraordinaire, quand nous parlons du camp, nous sommes obligés d'en rire pour ne pas en pleurer.

La Shoah ne se résume pas à Auschwitz : elle a couvert de sang tout le continent européen. Processus de déshumanisation, elle inspire une réflexion inépuisable sur la conscience et la dignité des hommes, en rappelant que le pire est toujours possible.

Malgré le vœu si souvent exprimé du « plus jamais ça », nos mises en garde sont restées vaines. Après les massacres du Cambodge, c'est l'Afrique qui, depuis plus de 15 ans, paie le plus lourd tribut à la folie génocidaire. Après le Rwanda, c'est le Darfour et son bilan dramatique : deux cents mille morts et presque deux millions de réfugiés. Il est temps de trouver des solutions pour que les résolutions et les principes des Nations Unies soient enfin respectés, sur le terrain de tous les conflits.

D'hier à aujourd'hui, je ne peux m'empêcher d'évoquer les nouveaux négationnistes qui nient la réalité de la Shoah et appellent à la destruction d'Israël. Nous savons combien le danger d'un Iran nucléaire est inquiétant et combien il est urgent que ce pays revienne au sein de la communauté internationale, en se rangeant aux exigences

des Nations Unies et en respectant le traité de non-prolifération des armes nucléaires, dont il est signataire².

Au sein des représentants de l'Islam radical, les appels à la destruction d'Israël, terre ancestrale des Juifs devenue le refuge de nombreux survivants de la Shoah, m'inquiètent profondément. En prétendant que la Shoah est un mensonge forgé par les Juifs pour justifier la création d'Israël, ils ont ouvert une brèche pour justifier leur volonté de détruire cet État. Ce négationnisme utilisé à des fins purement politiques leur permet de trouver une justification à leurs efforts pour mettre fin à l'État d'Israël. Ce nouveau négationnisme trouve un grand écho auprès d'esprits ignorants et fanatisés. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication sont un des vecteurs par lesquels se propagent ces idées néfastes, notamment auprès des jeunes dont certains deviennent convaincus que la Shoah n'a jamais existé, malgré toutes les preuves du contraire. Espérons que l'ouverture et la publicité faite autour du l'héritage historique contenu dans les archives d'Arolsen permettra de les convaincre, s'ils veulent bien croire aux archives.

Espérons aussi que la création d'un État palestinien aux côtés d'un État d'Israël, chacun vivant en paix dans ses frontières, au terme d'une négociation juste, mette fin aux campagnes menées contre l'existence d'Israël.

Face à la question de la mémoire de la Shoah et à celle de l'existence de l'État d'Israël, la communauté internationale et les États doivent assumer leurs responsabilités. Ils doivent aussi les prendre contre les autres génocides, qui doivent être identifiés et dont les victimes doivent être entendues. Ceux qui ont commis ou commettent des crimes de masse doivent être jugés et sanctionnés.

Au-delà des États et des institutions, il reste la part de responsabilité qui incombe à chacun. C'est ce qu'a rappelé la cérémonie du 18 janvier 2007 au Panthéon à Paris, au cours de laquelle le Président de la République française, Jacques Chirac, a, sur ma proposition, rendu hommage aux Justes de France. Les « Justes » sont ces milliers

2 La République islamique d'Iran a signé le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires quand il fut conclu le 1^{er} juillet 1968.

d'hommes et de femmes non juifs honorés par l'Institut Yad Vashem de Jérusalem pour avoir sauvé des Juifs de la déportation pendant la Seconde Guerre mondiale. En France, 76 000 Juifs ont été déportés, mais les trois quarts des Juifs de France qui ont été sauvés le doivent en partie à ces milliers de Justes qui les ont aidés et qui ont incarné l'honneur de notre pays.

Les Justes nous montrent qu'il y aura toujours des hommes et des femmes, de toutes origines et dans tous les pays, capables du meilleur. À l'exemple des Justes, je veux croire que la force morale et la conscience individuelle peuvent l'emporter.

En conclusion, et en me réjouissant que la résolution 61/255 adoptée en janvier 2007 condamnant la négation de l'Holocauste ait été pleinement approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies, je forme les vœux les plus ardents pour que cette journée décidée par les Nations Unies inspire à chacun le respect de l'autre, le rejet de la violence, de l'antisémitisme, du racisme et de la haine, ainsi que de toutes les discriminations.

La Shoah est « notre » mémoire mais elle est aussi « votre » héritage.

Questions pour la discussion

1. Dans son article, Simone Veil mentionne les massacres et les génocides au Cambodge, au Rwanda et au Darfour. Quels enseignements tirer de l'Holocauste pour nous aider à comprendre et à combattre les génocides actuels, et à les empêcher dans le futur ?
2. À la lumière de l'expérience personnelle de l'Holocauste que l'auteur décrit, quel rôle a joué l'humiliation dans la stratégie des nazis pour exterminer le peuple juif ?
3. Quels sont les exemples de solution contre le négationnisme mentionnés par l'auteur ? Que pourrait faire la communauté internationale pour lutter contre le négationnisme ?
4. Comment l'auteur décrit-elle la réaction du public face aux récits des survivants des camps, juste après la fin de la Seconde Guerre mondiale ? En quoi cela montre-t-il l'importance de ces témoignages, aujourd'hui encore ?
5. À l'exemple des Justes de France, en quoi la responsabilité individuelle, au-delà de celle des États et des institutions, est-elle vitale pour contribuer à lutter contre le génocide ? Comment l'éducation peut-elle contribuer à forger la responsabilité individuelle ?

5. L'Holocauste : un indicateur pour la détection et la prévention du génocide en Afrique



Le 29 janvier 2008, le Secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-moon et son épouse Yoo Soon-taek déposant une gerbe sur l'emplacement des fosses communes au Mémorial de Kigali (Rwanda), où plus de 250 000 victimes du génocide de 1994 sont enterrées.

Photo : Nations Unies



Professeur Edward Kissi

Né au Ghana (Afrique occidentale), Edward Kissi est professeur adjoint d'histoire à la faculté d'études africaines de l'Université de Floride-Sud (États-Unis) depuis août 2003. De janvier 1998 à décembre 1999, le docteur Kissi fut titulaire de la bourse post-doctorale Andrew W. Mellon au département d'études du génocide de l'Université de Yale (États-Unis). Il est l'auteur d'articles sur l'histoire et les implications politiques de la famine en Éthiopie, ainsi que sur le génocide et les droits de l'homme dans de nombreuses revues scientifiques. Il participa à un séminaire organisé par le programme de communication « L'Holocauste et les Nations Unies » le 8 novembre 2007 sur le thème « De la nuit de Cristal à aujourd'hui : comment combattre la haine ? ». Il y évoqua le rôle que peuvent jouer les acteurs régionaux et locaux pour faire appliquer la doctrine sur la « responsabilité de protéger ».

L'Holocauste : un indicateur pour la détection et la prévention du génocide en Afrique

par le professeur Edward Kissi

Professeur adjoint d'histoire africaine, Université de Floride-Sud (États-Unis)

Il faut se rappeler les crimes commis contre les Juifs pendant l'Holocauste et en tirer les leçons si l'on veut empêcher semblables tragédies de se répéter à l'avenir. Étant donné son passé récent, l'Afrique se doit d'être particulièrement vigilante à cet égard.

Les événements qui se sont déroulés en Afrique depuis le génocide rwandais de 1994 laissent à penser que des groupes stéréotypés continuent de constituer des cibles délibérées destinées à être annihilées. Cela renforce deux leçons importantes que l'on peut tirer du comportement des gouvernements et des réactions de la société face au génocide. Premièrement, s'il en a la volonté, le pouvoir en place réussit souvent à poursuivre un programme d'annihilation de groupes précis, afin de monopoliser le pouvoir ou de créer une société soi-disant « pure et parfaite ». L'idéologie et les actions du régime nazi et du gouvernement dirigé par les Hutus au Rwanda attestent de cette triste réalité. Il y a également un certain nombre d'acteurs et de facteurs qui aggravent les violences contre les principaux groupes ethniques « non arabes » au Darfour, ce qui pourrait menacer l'existence de ces groupes si rien n'est rapidement fait pour les protéger. Deuxièmement, l'humanité est peut-être ainsi faite que les êtres humains se sentent attirés par la violence ou ne ressentent qu'indifférence face aux violences commises contre d'autres qu'eux-mêmes. La tiédeur avec laquelle la société a réagi au destin des Juifs d'Europe pendant la Seconde Guerre mondiale ou à celui des Tutsis pendant le génocide rwandais de 1994 l'illustre bien.

Même si les protestations verbales semblent indiquer que le genre humain possède des réserves de bonne volonté et de décence auquel il est possible de faire appel pour prévenir le génocide, de nouvelles approches pourraient être nécessaires, telles que des réponses pratiques, locales ou sous-régionales, émanant de la population même qui remplaceraient les mécanismes bureaucratiques internationaux existants, qui vont du sommet à la base.

Pour prévenir le génocide, de nouvelles approches pourraient être nécessaires, telles que des réponses pratiques, locales ou sous-régionales, émanant de la population même qui remplaceraient les mécanismes bureaucratiques internationaux existants.

On peut imaginer par exemple une « opération de sauvetage » négociée et appuyée par des acteurs locaux ou sous-régionaux et visant à retirer les groupes ciblés de leur environnement génocidaire. Citons en exemple le transport réussi, par terre et par air, des Juifs éthiopiens en danger qui ont été transportés d'Éthiopie en Israël dans les années 1980. La nécessité d'intervenir rapidement est une des précieuses leçons de l'Holocauste, étant donné qu'à l'époque les « acteurs internationaux », les puissances alliées, avec toutes les ressources dont elles disposaient, n'ont rien fait pour sauver les Juifs d'Europe ni leur faire quitter l'Allemagne nazie. Il ne fait aucun doute qu'un « sau-

vetage » réussi ou un « exode négocié » de groupes en danger dépend de la bonne volonté d'acteurs locaux et régionaux, comme le Soudan qui, dans le cas de l'Éthiopie, a accepté d'appuyer le processus de sauvetage, et d'États ou de sociétés, voisins ou non, qui, comme Israël, acceptent d'accueillir le groupe menacé. Une telle bonne volonté se manifeste lorsque les individus et le reste de la société en arrivent à voir le sauvetage comme un recours vital pour l'humanité en péril et à considérer l'indifférence aux maux des plus vulnérables comme une forme de passivité assimilable à un comportement génocidaire.

Les excuses que les nations et les anciens chefs de gouvernement continuent d'offrir parce qu'ils n'en ont pas fait assez pour sauver les victimes du génocide sont indicatives des conséquences de la passivité

sur un individu comme sur une société. Les souvenirs de ceux qui sont restés passifs alors que d'autres êtres humains étaient assassinés peuvent traumatiser les individus qui ont été témoins d'un génocide qu'ils auraient pu aider à empêcher. Il s'ensuit généralement que ces témoins gardent une conscience douloureuse à cause de leur absence de comportement éthique et que les générations suivantes leur reprochent de n'avoir rien fait pour prévenir ou arrêter la violence.

Le XX^e siècle réclame une « guerre mondiale contre le génocide » à laquelle on consacrerait autant de ressources et d'attention qu'à l'actuelle « guerre mondiale contre le terrorisme ». La victoire dans cette guerre mondiale contre le génocide dépendra sans nul doute de systèmes de détection précoce signalant qu'un génocide est en train d'être commis.

1. Les marques d'un génocide

Les études comparées des génocides depuis l'Holocauste ont permis d'accumuler des informations importantes sur les signaux qui permettent de détecter l'imminence d'un génocide. Ceux-ci incluent la radio-diffusion de discours incitant à la haine et la diabolisation des groupes ciblés (comme au Rwanda). Des mouvements transfrontaliers importants de groupes précis venus d'États voisins (comme les mouvements actuels de populations passant du Darfour au Tchad) peuvent signaler une forme de persécution ciblée dans le pays d'origine. L'interdiction faite aux groupes persécutés de fuir, en particulier lorsque celle-ci se manifeste par l'élimination physique de certains de leurs membres, trahit le fait que les persécuteurs ont l'intention manifeste ou potentielle de détruire lesdits groupes. Des conflits prolongés entre les gouvernements et des groupes armés pour des questions de pouvoir ou de contrôle des leviers de l'État, pendant lesquels aucun des combattants ne manifeste le moindre désir d'arriver à une solution négociée de leurs griefs, peuvent engendrer une situation génocidaire. Ce fut le cas en Éthiopie de 1977 à 1991, lorsque le gouvernement militaire éthiopien et ses opposants armés se battaient pour des questions de pouvoir, de sécession et d'autodétermination ethnique. On retrouve la même situation au Darfour, où le gouvernement soudanais et des mouvements rebelles armés se battent depuis février 2003 pour des

questions de pouvoir, d'autonomie régionale, d'autodétermination ethnique et de répartition des ressources du développement. Une situation génocidaire existait au Rwanda d'octobre 1990 à mars 1994 pour des raisons similaires, suite à un conflit armé entre le gouvernement hutu et un groupe d'opposition armé tutsi, le Front patriotique rwandais. Comme nous le savons à présent, les situations génocidaires peuvent aisément dégénérer en vrai génocide.

2. Leçons de l'Holocauste

Comme nous l'a appris l'Holocauste, les génocidaires agissent souvent sous couvert de la guerre pour poursuivre un programme planifié d'annihilation de groupes précis. Les puissances alliées ont soit été incapables de détecter les signaux plus ou moins évidents que la destruction des Juifs d'Europe constituait l'un des principaux objectifs de guerre nazis pendant la Seconde Guerre mondiale, soit elles ont tout simplement ignoré ces signaux. Par conséquent, les puissances alliées ont paru se soucier davantage de vaincre l'Allemagne que de sauver les Juifs, ignorant peut-être qu'au jour de la victoire les nazis auraient accompli une grande partie de leur objectif caché, à savoir l'extermination des Juifs d'Europe. Les massacres ciblés de Tutsis par des extrémistes hutus au Rwanda ont également eu lieu dans un contexte de guerre prolongée au cours de laquelle les négociations en vue d'un cessez-le-feu et les conférences de paix semblaient être l'objectif principal que s'étaient fixé les médiateurs internationaux. C'est pourquoi en Afrique, il est nécessaire de suivre avec attention les guerres d'usure prolongées pour détecter tout massacre systématique de groupes précis, une lutte de pouvoir interne pouvant cacher un génocide. Réagir à ces signaux de détection précoce dès le début est le meilleur moyen d'empêcher un génocide imminent dans un contexte de guerre.

En outre, les nazis aspiraient à créer un Reich allemand élargi ou une Grande Allemagne, en se basant sur l'idée, ouvertement défendue, d'assimiler les territoires non allemands peuplés de germanophones. Dans leurs aspirations utopistes, les nazis espéraient également acquérir et régner sur des territoires plus vastes au nom de la création d'un espace vital pour les Allemands. Un continent africain dont les « frontières coloniales », dessinées de façon arbitraire, ont

restructuré les paysages ethniques a beaucoup à craindre d'ambitions territoriales de type nazi. Les habitants de la Corne de l'Afrique ont la responsabilité morale de s'opposer à l'idée persistante d'une « Grande Somalie » qui, depuis 1962, pousse les irrédentistes somaliens à vouloir annexer des terres habitées par des groupes ethniques somaliens au Kenya, en Éthiopie et à Djibouti. Il serait improbable aujourd'hui qu'un irrédentisme somalien avance des idées, développées en Europe centrale et de l'Est pendant la Seconde Guerre mondiale, telles que l'*anschluss* (annexion) et le *lebensraum* (espace vital). Cependant, l'Holocauste et le génocide rwandais nous apprennent que, parfois, l'inimaginable peut se produire sous l'impulsion de quelques personnes armées de chars et d'idées utopistes. Mais les tueries se produisant dans un contexte de guerre, de préjugés exprimés ouvertement et de stéréotypes caractérisant des groupes particuliers ne signifient pas nécessairement qu'un génocide est en cours ou imminent¹.

L'Holocauste et le génocide rwandais nous apprennent que, parfois, l'inimaginable peut se produire sous l'impulsion de quelques personnes armées de chars et d'idées utopistes.

L'Holocauste devrait aussi attirer l'attention des Africains et des États africains membres de l'ONU sur les autres grandes victimes de ce génocide en dehors des Juifs d'Europe, à savoir les homosexuels. Les cultures qui inspirent des sentiments homophobes peuvent faire le lit du génocide et doivent être surveillées.

3. Responsabilité de protéger ou obligation de prévenir

Même si elles sont insuffisantes pour prédire leur arrivée, les études sur l'Holocauste et le génocide rwandais ont poussé l'opinion mondiale à s'engager à prévenir les génocides ou à intervenir pour sauver des vies s'il s'en produisait un. Lors du Sommet mondial 2005, les dirigeants du monde ont appelé à l'adoption d'un nouveau principe universel, à savoir la responsabilité de protéger les civils menacés de crimes contre l'humanité lorsque leur gouvernement n'est pas disposé à le faire.

1 Edward Kissi, *Revolution and Genocide in Ethiopia and Cambodia* (Lanham, Maryland: Lexington Books, 2006)

Il s'agit à nouveau d'un « principe universel » louable, parmi tant d'autres depuis 1945. Mais qui a la responsabilité de protéger les groupes visés ? Et quelle pourrait être la meilleure forme de protection pour que le monde ne soit pas témoin d'un nouveau génocide ?

Étant donné les résultats mitigés des réactions internationales face au génocide — y compris les missions « protectrices » visant à sauver des civils, qu'il s'agisse de l'Holocauste, des zones de protection de l'ONU qui n'ont pu arrêter les massacres de Srebrenica en Europe de l'Est, ou du génocide et des crimes contre l'humanité en cours au Darfour — la meilleure protection reste la prévention. Et les « interventions humanitaires armées » ou les « régimes de sanctions », ordonnés d'en haut « sous le commandement des États-Unis » ou « sous mandat de l'ONU », ne représentent peut-être pas la meilleure manière ni la façon la plus pratique de s'acquitter de cet engagement sur le continent africain.

Les génocides passés nous ont appris qu'attendre une intervention extérieure ou parler de responsabilité « internationale » pour protéger les groupes menacés peut être un processus long, peu sûr et coûteux en vies humaines. La « responsabilité de protéger » érigée en principe moral pourrait être plus efficace si ce sont des initiatives locales ou sous-régionales qui se chargent de l'appliquer, avec une certaine aide extérieure.

L'histoire récente des initiatives régionales de protection des civils est plus encourageante que celle de leurs alternatives internationales. Avec l'aide des États-Unis, le Groupe de contrôle du cessez-le-feu de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) a mis fin aux conflits armés et à la violence en Sierra Leone et au Libéria au cours des années 1990. La proximité, une bonne connaissance de la région et la possibilité pour les États de la région (en l'occurrence l'Afrique de l'Ouest) d'organiser facilement des opérations de sauvetage pour mettre à l'abri les personnes menacées offrent une meilleure protection, plus efficace et plus rapide.

Un engagement sous-régional à accepter la responsabilité de protéger les victimes civiles de crimes contre l'humanité implique qu'il y ait des bureaux spéciaux pour la détection et le signalement

précoce des signes avant-coureurs d'un génocide au sein des organes régionaux. Il peut arriver que les interventions sous-régionales fassent l'objet d'abus de la part des puissances régionales. Cette possibilité se trouvera cependant réduite si l'on accorde un rôle aux Nations Unies dans une nouvelle initiative sous-régionale de prévention du génocide et de protection civile. L'appui logistique des Nations Unies ainsi que des incitations financières peuvent donner du prestige à un service armé dans des forces d'intervention régionales et réduire l'utilisation abusive de telles interventions par les puissances régionales. Les pays africains peuvent préparer leurs populations nationales à accepter le décès éventuel de leurs soldats au cours d'une intervention éthique visant à protéger des groupes de pays voisins, avec qui ces populations ont des affinités culturelles et dans une région dont la stabilité est essentielle pour leur propre sécurité.

Les conflits armés entre gouvernements et groupes d'opposition armés représentent la principale cause des crimes perpétrés contre les civils dans l'Afrique contemporaine. Les dirigeants nationaux monopolisant le pouvoir ou s'en servant pour décider de la répartition des ressources exercent des représailles contre les civils qu'ils soupçonnent d'être des sympathisants des opposants armés de l'État. L'histoire de tels conflits en Éthiopie, au Libéria, en Sierra Leone, au Rwanda et au Soudan depuis les années 1970 a révélé que les groupes armés de « libération » ou les « milices » ne sont pas les innocentes victimes de la terreur étatique. Ni les gouvernements ni les groupes rebelles armés ne protègent les populations civiles soupçonnées d'être leurs opposants. Ainsi, au Darfour, il peut être nécessaire de ne pas se contenter d'un engagement à protéger les populations civiles de crimes contre l'humanité comme l'incendie des villages ou le viol des femmes. Il est essentiel que les « dirigeants du monde » (terme pris dans son sens large pour inclure les dirigeants des pays africains) s'engagent également à se montrer équitables dans leur condamnation des criminels.

Si le gouvernement soudanais est condamné, alors les opposants armés du gouvernement soudanais comme l'Armée de libération du Soudan (ALS) ou le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) méritent d'être condamnés de la même façon. Ne pas condamner les

actions de l'ALS ou du MJE (rebaptisé Front national de rédemption), alors qu'elles pourraient bien entraîner toute la sous-région de la Corne de l'Afrique dans une violence génocidaire, c'est légitimer et encourager le comportement moralement dangereux de ces groupes armés non étatiques.

Outre les tentatives de protection sous-régionales, il est aussi nécessaire de situer un principe de « responsabilité de protéger » dans le cadre plus large des initiatives locales de prévention du génocide. Il est temps, à présent, de recourir également à des institutions familières sur le plan culturel, avec leurs valeurs propres, afin de produire

Outre les tentatives de protection sous-régionales, il est aussi nécessaire de situer un principe de « responsabilité de protéger » dans le cadre plus large des initiatives locales de prévention du génocide.

un régime de responsabilités morales autochtones à opposer au génocide et à la rhétorique génocidaire. Les militants des droits de l'homme devraient, dans chaque pays africain, créer leurs propres conseils locaux de « sages » et de « chefs de la communauté ». Ceux-ci inspirent un respect immense au sein des cultures locales. En s'appuyant sur leur rôle au sein de la société et en invoquant des coutumes oubliées qui jadis interdisaient les théories génocidaires, ils peuvent œuvrer en dehors des cadres étatiques pour que la prévention du génocide et de

toute forme de tueries de masse redevienne une obligation coutumière. Après tout, le succès d'un génocide, où que ce soit, dépend de l'attitude des populations locales qui tolèrent ou approuvent la destruction physique d'un groupe précis en leur sein. S'ils doivent prendre en compte l'opposition de sages locaux influents ou s'attendre à une intervention de pays de la sous-région pour sauver ou protéger les victimes, les génocidaires reconsidéreront peut-être leurs projets. Et si une société conscientisée et courageuse empêche les criminels de réussir, une coûteuse intervention internationale pour protéger les civils pendant un génocide ne sera plus nécessaire.

4. La mentalité génocidaire

Les États ou les dirigeants qui commettent ou appuient un génocide en sont venus à penser qu'ils pouvaient opérer sans que la population, leurs voisins et le reste du monde leur opposent la moindre résistance. Là aussi, il faut tirer les leçons de l'Holocauste dans leur sens le plus négatif. Les circonstances de l'Holocauste, et en particulier la tiédeur de la réaction internationale à l'époque, ont rendu possibles les génocides ultérieurs. Les génocidaires ultérieurs semblent s'être inspirés de l'Holocauste. Ils en ont reproduit l'imagerie et les principaux éléments et ont pris note de l'absence de tentatives locales ou internationales de sauvetage ou de protection. Comme Alison des Forges le révèle dans son livre, *Leave None To Tell the Story* (1999²), Juvenal Habyarimana, le président rwandais assassiné, et ses « intimes » semblent avoir été des admirateurs d'Adolf Hitler et du Troisième Reich. Habyarimana avait chez lui « des films sur Hitler et le nazisme » qu'il avait probablement visionnés. Au Rwanda, les nationalistes hutus ont imité d'autres méthodes du Troisième Reich. Ce qu'on a appelé les « Dix Commandements du Hutu » exhortait entre autres ces derniers à maintenir la pureté de la race en s'abstenant d'épouser des tutsis, hommes ou femmes. On peut rapprocher cela des tristement célèbres Lois de Nuremberg, édictées par le régime nazi en Allemagne en septembre 1935 dans le but de maintenir la « pureté » aryenne en interdisant le mariage entre Juifs et Allemands, lois dont les architectes et partisans du génocide rwandais semblent s'être inspirés. Les génocidaires hutus avaient aussi en commun avec les nazis la façon dont ils déshumani-saient leurs victimes. Pour les nazis, les Juifs étaient de la « vermine » dont il fallait débarrasser les sociétés industrielles d'Europe et le reste du monde. Pour les criminels hutus, les Tutsis étaient des « cafards » qu'il fallait rechercher et tuer dans la société agraire rwandaise. Les présentateurs des stations de radio contrôlées par les Hutus, utilisées pour inciter au génocide, exhortaient sans vergogne leurs auditeurs à tuer tous les Tutsis et les Hutus modérés sans se préoccuper de l'opinion ou de la réaction internationale. Des Forges a donc raison quand

2 Alison des Forges, *Leave None To Tell the Story* (New York, Human Rights Watch, 1999).

elle considère que les criminels hutus « avaient appris que la communauté internationale tolérerait ce genre de massacre ».

Même si des gens ordinaires et mal informés aident à perpétrer le génocide, ceux qui le commanditent et le planifient ne sont pas des gens ordinaires et mal informés. Les planificateurs des récents génocides africains faisaient partie des élites éduquées, dotées d'une compréhension remarquable de la politique internationale et de la façon dont opèrent les organismes internationaux. Ils s'étaient aussi documentés sur le sort réservé aux Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale. Dans l'Afrique postcoloniale, les élites qui initient des génocides n'ont aucun mal à dénoncer toute intervention internationale comme un nouvel exemple d'ingérence étrangère ou de néocolonialisme. Cette accusation a une réelle résonance sur le sol africain. Elle tire sa force et son succès des souvenirs de la domination coloniale européenne aux XIX^e et XX^e siècles, de l'échec de l'intervention des Nations Unies au Congo et des intrigues de la guerre froide sur le continent pendant les années 1960. Tout cela incite des génocidaires bien informés à croire qu'ils peuvent commettre leurs crimes en toute impunité. Aussi est-il nécessaire d'élaborer de nouvelles stratégies de prévention du génocide en Afrique, des stratégies qui ne dépendent pas d'acteurs « internationaux ».

5. Conclusion : l'Holocauste et l'enseignement des génocides

La prévention du génocide et les stratégies de protection des civils en Afrique doivent inclure l'éducation de l'Holocauste et du génocide. Les Nations Unies peuvent fournir aux pays africains des vidéos sur l'Holocauste, et d'autres génocides, traduites dans les langues locales afin qu'elles puissent être montrées dans toutes les zones rurales ou urbaines. La commémoration de l'Holocauste en Afrique devrait être assortie d'un enseignement obligatoire sur le génocide dans toutes les écoles et les académies militaires afin de renforcer l'appréciation et le respect mutuels. Ces cursus éducatifs devraient être programmés dès que les enfants sont en âge d'aller à l'école pour empêcher que ne se développent les mentalités génocidaires. Une réelle éducation de l'Holocauste et du génocide en Afrique devrait intervenir dans le contexte de souvenirs historiques familiers et d'une discussion plus large de

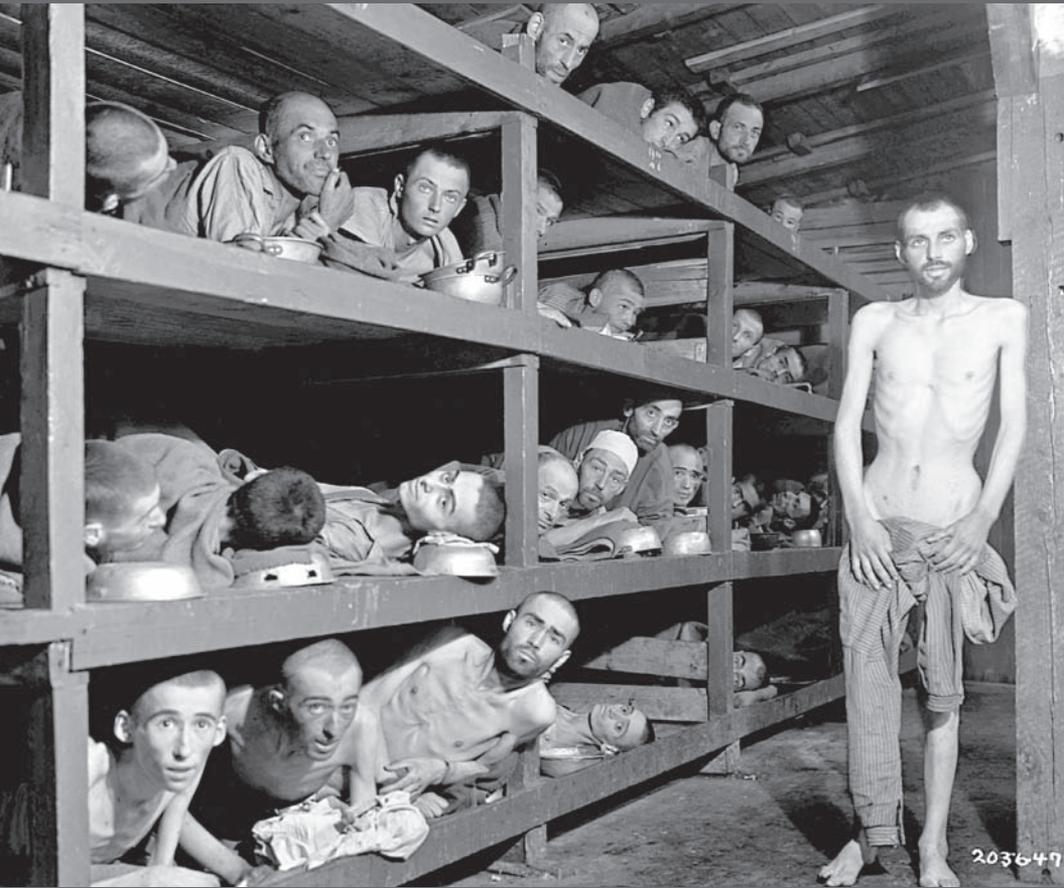
l'une des plus importantes leçons de l'Holocauste : le prix douloureux de l'intolérance. Ces souvenirs comprennent l'histoire du commerce des esclaves, la participation des chefs et marchands africains à ce négoce et l'annihilation de certains groupes ethniques au nom du progrès et de la pacification en Afrique sous le régime colonial européen. Ces crimes, gravés dans la mémoire collective des Africains, ont leur origine dans les mêmes préjugés et le même mépris de la vie humaine qui ont permis de dévaloriser l'humanité des Juifs d'Europe et engendré l'Holocauste.

L'aide extérieure remonte le moral. Mais en fin de compte, les solutions au génocide et aux autres formes de tueries de masse en Afrique doivent venir de l'intérieur. La meilleure façon d'exprimer son indépendance, c'est de paraître résoudre ses propres problèmes, au lieu d'en faire porter la « responsabilité » à d'autres.

Questions pour la discussion

1. Pourquoi, selon l'auteur, les mesures de prévention locales ou régionales peuvent-elles être plus efficaces en Afrique que les approches internationales ? Quels sont selon lui les obstacles qui nuisent à l'efficacité de l'intervention internationale dans les conflits armés africains ?
2. Les études comparées des génocides depuis l'Holocauste ont permis d'accumuler des informations importantes sur les signaux de détection précoce annonçant l'imminence d'un génocide. Quels sont ces signaux d'alarme et comment élaborer un système de détection précoce pour tirer la sonnette d'alarme au niveau régional et international ?
3. Quels parallèles peut-on établir entre l'Holocauste et les génocides en Afrique ?
4. Pourquoi les leçons historiques de l'Holocauste devraient-elles figurer au programme des écoles en Afrique ? Qu'est-ce que les écoliers africains gagneraient à étudier les tragédies de la Seconde Guerre mondiale ?

6. Haine et humanité



Le 16 avril 1945, les forces alliées libèrent le camp de concentration de Buchenwald en Allemagne. Elie Wiesel, prix Nobel de la paix, est sur la deuxième paillasse à partir du bas, le septième en partant de la gauche.

Photo : H. Miller, reproduite avec l'aimable autorisation de Corbis-Bettmann

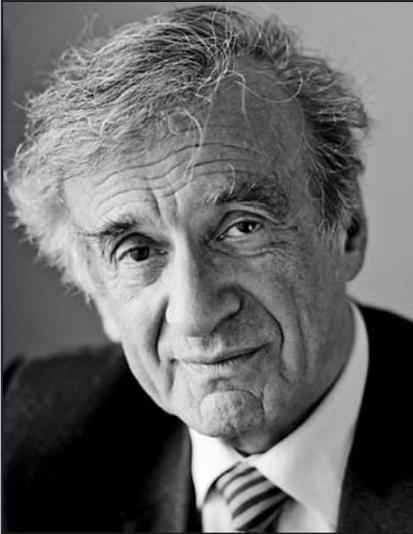


Photo : Sergey Bermaniev

Elie Wiesel

Survivant de l'Holocauste, lauréat du prix Nobel de la paix, écrivain et militant des droits de l'homme, Elie Wiesel est né en Transylvanie, dans la ville de Sighet. Il avait quinze ans lorsque sa famille et lui furent déportés au camp de la mort d'Auschwitz-Birkenau. Il raconte cette expérience dans *La Nuit*, un livre de témoignage publié en 1958 qui a connu un succès international. Le professeur Wiesel est titulaire depuis 1976 de la chaire de sciences humaines Andrew W. Mellon à l'Université de Boston (États-Unis). Peu après avoir reçu le prix Nobel de la paix en 1986, Elie Wiesel et sa femme, Marion, créèrent la Fondation Elie Wiesel pour l'humanité. Sa mission, ancrée dans le souvenir de l'Holocauste, est de combattre l'indifférence, l'intolérance et l'injustice. Messenger des Nations Unies pour la paix depuis 1998, Elie Wiesel a reçu de nombreuses distinctions pour ses œuvres littéraires et ses activités de défense des droits de l'homme.

Haine et humanité

par Elie Wiesel

Lauréat du prix Nobel de la paix
Président de la Fondation Elie Wiesel pour l'humanité
Messager de la paix des Nations Unies

Pourquoi haïr ? Pourquoi céder à cette force sombre et implacable, refermée sur elle-même, qui manifeste sa volonté de destruction pour des raisons qui n'apportent que honte et désespoir à l'espèce humaine ? Quel bien peut-il advenir de la haine ? Y a-t-il, peut-il y avoir de la noblesse en son royaume ? Existe-t-il une œuvre d'art que la haine ait produite ? La littérature et la haine, la spiritualité et la haine, la beauté... vont-elles ensemble ? Knut Hamsen et Louis-Ferdinand Céline étaient de grands romanciers, mais leurs écrits antisémites sont de la mauvaise littérature. La haine est réductrice; elle amoindrit. L'expression populaire qui dit que « l'amour est aveugle » est fausse. La haine est aveugle et aveuglante. Il n'y a pas de lumière DANS la haine, pas de sortie DE la haine. *L'Iliade* d'Homère s'ouvre sur la colère : « Chante, Achille, la colère des dieux. » La colère oui, la haine non. Les guerres commencent toutes dans le cœur des hommes et non sur le champ de bataille.

Alors pourquoi la haine est-elle aussi présente, en tant de lieux, et quel rôle a-t-elle joué dans l'histoire ?

Dans la mémoire collective de l'humanité, la plupart des sociétés ont répondu à d'autres impératifs que la haine. La Grèce antique célébrait la sagesse, Rome glorifiait l'autorité, le christianisme insistait sur l'amour, en dépit de son fanatisme, l'Islam prêchait le fanatisme même dans sa remarquable ouverture vers d'autres croyances, et le judaïsme plaidait pour la vérité et la justice, même en exil. Les Écritures

parlent d'un « Livre des guerres de Dieu », mais celui-ci est oublié. Est-ce parce qu'il aurait pu inspirer la haine ? La haine est la comparse du fanatisme et les Écritures ne louent que deux fanatiques, précisément pour leur fanatisme : le prêtre Pinhas et le prophète Elie.

La haine en tant que symbole de son pouvoir est devenue une force qu'on ne trouvait que dans les dictatures religieuses ou politiques. Là, celui qui doutait était méprisé, condamné et puni. Là où la démocratie n'existe plus, l'intention vaut action. Stefan Zweig a écrit à propos d'Érasme : « Il aimait les mêmes choses que nous, la poésie et la philosophie, les livres et l'art, les langues et les peuples, et il aimait le monde entier sans faire de distinctions. La seule chose qu'il détestait franchement ? Le fanatisme. »

Érasme et Montaigne ne pouvaient s'exprimer que là où le christianisme n'imposait pas sa loi de façon absolue. Tous deux ont souffert, mais aucun des deux n'a connu la haine. « Hais ton ennemi » n'était un impératif que là où la liberté humaine était complètement étouffée, voire éradiquée, à une époque où penser différemment, c'était être différent, étranger, et par conséquent moins digne de respect, de compassion et d'aide. Le fanatisme inspire la peur. Le grand Descartes a retiré de la circulation son livre sur la science, car il craignait de subir le même sort que Galilée.

Mais l'on pourrait aussi dire que tout cela s'est passé il y a bien longtemps, et n'est plus d'actualité. C'est faux. Aujourd'hui, le fanatisme est devenu à nouveau, ou est redevenu une source de danger, le plus grave de tous.

Mais l'on pourrait aussi dire que tout cela s'est passé il y a bien longtemps, et n'est plus d'actualité. C'est faux. Aujourd'hui, le fanatisme est devenu à nouveau, ou est redevenu une source de danger, le plus grave de tous. Le péril n'est pas nouveau. Le XX^e siècle a connu deux fléaux, deux types de fanatisme : l'un était politique et logeait à Moscou, l'autre était raciste et avait son siège à Berlin. Ils s'étaient tous deux fixé pour objectif la conquête du monde. Pour y arriver, ils ont tous les deux sacrifié des dizaines de millions de vies humaines. On ne

doit pas comparer Auschwitz et le Goulag je ne crois pas aux « analogies liées à l'Holocauste »—mais ils ont des points communs. Ils se méfiaient tous deux fanatiquement de ce qui était autre chez tout individu, ils ont tous deux aboli la liberté individuelle et ils ont tous deux produit de la haine.

Ceux d'entre nous qui croyaient naïvement que la défaite du fascisme et la chute du communisme mèneraient à la disparition de l'antisémitisme, du racisme et de l'intolérance avaient tort. L'antisémitisme revient en force, les racistes sont toujours actifs et se font toujours entendre, et l'intolérance connaît une véritable résurrection. Et elle n'a rien de neuf. De nature religieuse, elle envahit les informations quotidiennes tout comme elle dominait le Moyen Âge à l'époque des Croisades et de l'Inquisition.

Quelle séduction exerce donc l'intolérance excessive que fait naître le fanatisme ? Elle donne au fanatique un sentiment de supériorité. Il croit en savoir plus que quiconque. Il réfute le doute. Il est toujours sûr d'avoir raison.

C'est pourquoi il évite tout dialogue. À quoi bon écouter un point de vue qui est nécessairement faux ? En fin de compte, le fanatique veut que le monde entier devienne une prison. Il veut que tout un chacun soit prisonnier. Lui seul détient les clés. Il finit par mettre Dieu lui-même en prison.

S'opposer à lui, c'est non seulement libérer l'homme mais aussi Dieu.

Questions pour la discussion

1. Elie Wiesel est l'auteur de plus de quarante ouvrages dans lesquels il décrit, entre autres, l'Holocauste et d'autres tragédies humaines afin d'appeler à l'action et à l'empathie. Étant donné ce contexte, comment approche-t-il le thème de la haine ?
2. D'après Wiesel, comment la haine s'est-elle manifestée tout au long du XX^e siècle ? Quels sont les motifs sous-jacents qu'il met en exergue ?
3. Quelles menaces découlent d'actes d'intolérance, comme l'antisémitisme, dans le monde d'aujourd'hui ? Donnez des exemples spécifiques qui vous semblent particulièrement parlants.
4. Comment le militantisme individuel, local ou collectif peut-il s'attaquer aux racines de l'intolérance ?
5. Faut-il imposer des limites à la liberté d'expression ? Si oui, lesquelles ?



7. Dans l'ombre de l'Holocauste



Première session du Tribunal international des crimes de guerre en ex-Yougoslavie à La Haye (Pays-Bas) le 17 novembre 1993.

Carl-August Fleischhauer (derrière le podium à gauche), secrétaire général adjoint du bureau des affaires juridiques, ouvre la session. Les onze juges du Tribunal sont assis derrière la table au fond de la pièce.

Photo : Nations Unies

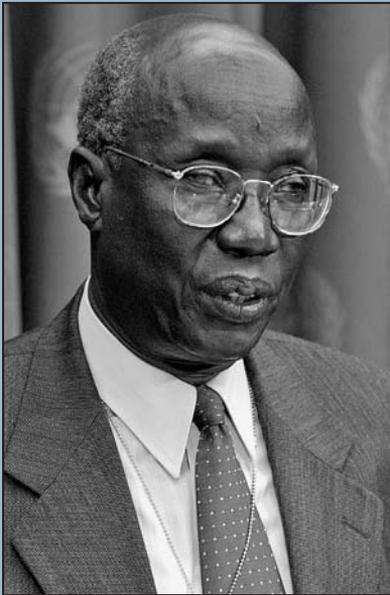


Photo : Nations Unies /Evan Schneider

Francis Deng

Francis Deng (Soudan) est le Conseiller spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la prévention du génocide. Il débuta sa carrière aux Nations Unies en tant que spécialiste des droits de l'homme, fonction qu'il occupa de 1967 à 1972, après quoi, il fut ambassadeur du Soudan auprès des pays nordiques, du Canada et des États-Unis, puis ministre d'État pour les affaires étrangères. En 1992, M. Deng reprit son activité au sein des Nations Unies et, jusqu'en 2004, il fut Représentant du Secrétaire général chargé de la question des personnes déplacées. M. Deng fonda et dirigea le *Sudan Peace Support Project* (Projet soudanais d'appui à la paix) au sein du *United States Institute for Peace* (Institut pour la paix des États-Unis). Également aux États-Unis, il occupa le poste de chercheur professeur au sein de l'école d'études internationales avancées de l'Université John's Hopkins et fut titulaire de la bourse de recherche Wilhelm au Centre d'études internationales du Massachusetts Institute of Technology (Institut de technologie du Massachusetts). Il fut invité en tant qu'expert d'exception au Centre John Kluge de la Bibliothèque du Congrès. M. Deng fut aussi doyen de la Brookings Institution où il fonda et dirigea le *Africa Project* (Projet africain) pendant 12 ans. Il enseigna également dans plusieurs universités, parmi lesquelles le Graduate Center de la City University de New York, l'Université de New York, l'école de droit de Yale ainsi que celle de Columbia (États-Unis). M. Deng est aussi l'auteur ou l'éditeur d'une trentaine de livres sur les droits de l'homme, l'histoire et la politique, et il a reçu de nombreuses récompenses pour son combat en faveur de la paix.

Dans l'ombre de l'Holocauste

par Francis Deng

Conseiller spécial du Secrétaire général des Nations Unies
pour la prévention du génocide

1. Contexte des conflits génocidaires

Le génocide est la pire manifestation de brutalité humaine à l'encontre d'autres êtres humains. Et l'Holocauste en est devenu l'exemple le plus épouvantable. Plusieurs raisons expliquent son caractère unique dans les annales du génocide.

En premier lieu, il est lié aux préjugés contre les Juifs, lesquels ont de profondes racines historiques et sont nourris d'une croyance qui prévalait encore il y a peu dans le monde chrétien, à savoir que les Juifs sont maudits pour avoir été la cause de la crucifixion et de la mort de Jésus-Christ. La mort injuste d'un homme venu pour réformer les valeurs et pratiques morales et religieuses de son propre peuple devint paradoxalement la raison invoquée pour la condamnation et la persécution systématiques de ses coreligionnaires pendant près de 2 000 ans.

La deuxième raison qui fait de l'Holocauste le cas le plus grave de génocide, c'est qu'il a été perpétré à une échelle sans précédent, avec la technologie la plus moderne, ce qui a conduit à l'extermination de cinq à six millions d'hommes, de femmes et d'enfants innocents.

La troisième raison pour laquelle l'Holocauste a une place unique dans l'histoire du génocide, c'est qu'il a été lié à la guerre la plus destructrice que le monde ait jamais connu.

Tout cela explique le cri de « Plus jamais ça », dont l'écho continue tragiquement à retentir. Or, des génocides récurrents ont tourné ce « Plus jamais ça » en dérision.

Le monde a dit « Plus jamais ça » après le génocide cambodgien¹ des années 1970, puis à la suite du génocide rwandais en 1994 et encore une fois après le massacre de Srebrenica en Bosnie. Le monde est à présent témoin d'une situation tragique dans la région du Darfour, au Soudan, que certains ont appelée un génocide et à qui d'autres ont donné une autre étiquette, considérée, bizarrement, comme moins abominable.

Le génocide est une tragédie humaine commune qui s'est déroulée bien trop souvent par le passé, et, si l'on n'en comprend pas bien les racines et qu'on ne prête pas attention à l'ensemble de ses causes, il est presque certain que ce phénomène se reproduira à l'avenir.

Dans ce court article thématique, je voudrais souligner différents points. Premièrement, je soutiens que, même si l'Holocauste est unique par certaines de ses caractéristiques, le génocide est une tragédie humaine commune qui s'est déroulée bien trop souvent par le passé, et, si l'on n'en comprend pas bien les racines et qu'on ne prête pas attention à l'ensemble de ses causes, il est presque certain que ce phénomène se reproduira à l'avenir.

Deuxièmement, je m'inquiète de la trop grande importance que l'on attache à des étiquettes et définitions légalistes qui ne font qu'engendrer la controverse,

nous détournent d'un dialogue constructif et minent l'efficacité des interventions.

Troisièmement, je soutiens qu'il y a un Hitler potentiel dans toutes les situations humaines et que si l'on ne se préoccupe pas de

1 La résolution 57/228 (18 décembre 2002) mentionne que l'Assemblée générale des Nations Unies souhaite « que la communauté internationale continue de se montrer disposée à aider à enquêter sur les événements tragiques de l'histoire du Cambodge, notamment sur les responsables de crimes internationaux commis dans le passé, tels que les actes de génocide et les crimes contre l'humanité commis sous le régime du Kampuchea démocratique ».

ce qui engendre des hommes comme Hitler, nous serons incapables de l'éradiquer en notre sein.

En quatrième et dernier lieu, il me semble que les conflits génocidaires à somme nulle trouvent leurs racines dans des perceptions identitaires défectueuses qui dénaturent ce que tous ont en partage et qu'il est nécessaire de réexaminer et restructurer pour préparer un terrain commun inclusif où les différences sont mutuellement acceptées.

2. L'Holocauste en tant que version extrême de l'affliction universelle

Mon premier point n'a pas besoin d'explication et il est inutile de s'y attarder. Si les références au Cambodge, au Rwanda, à Srebrenica et aux nombreuses tragédies qui ont proliféré à l'époque moderne ne suffisent pas à vous en convaincre, les exemples que le professeur Ben Kiernan cite dans son article², notamment l'admiration qu'Hitler éprouvait pour les exemples historiques de génocide, démontrent combien ses racines sont profondes. D'après Kiernan, Hitler vantait les exploits d'Arminius [Hermann], qui avait annihilé les légions romaines, ainsi que ceux de l'« agressif » monarque médiéval Charlemagne, qu'il considérait comme « l'un des plus grands hommes de l'histoire ». Hitler admirait aussi les génocides commis par Rome à Carthage et à Sparte, qu'il citait en exemple de la façon dont un État se devait de « limiter le nombre d'individus ayant le droit de vivre ».

3. La Convention sur le génocide et les limites du légalisme

Mon deuxième point s'appuie sur la Convention de 1948 pour la prévention et la répression du crime de génocide, qui définit ce dernier comme « tout acte commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux ». Ces actes comprennent, entre autres, « le meurtre de membres du groupe, une atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe,

2 *Hitler, Pol Pot et le pouvoir hutu : Thèmes distinctifs de l'idéologie génocidaire*, par le Professeur Ben Kiernan est le troisième article thématique publié par le programme de communication "L'Holocauste et les Nations Unies".

la soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle, les mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe et le transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe ». Ces catégories peuvent être considérées comme suffisamment larges pour englober nombre d'atrocités associées aux conflits internes qui ont proliféré dans le monde entier depuis la fin de la guerre froide. C'est sans doute ce qui explique la fréquence à laquelle on parle de génocide. Et pourtant, la preuve juridique du génocide s'est révélée jusqu'à présent beaucoup plus problématique que ne le laisse entendre la facilité avec laquelle le terme est invoqué.

Le fait que la Convention sur le génocide s'attache plus particulièrement à protéger certaines catégories et en exclut d'autres, comme les groupes politiques ou idéologiques, a provoqué des débats intenses. En dépit des tentatives qui ont été faites pour interpréter la Convention de façon créative et en élargir la portée en invoquant les deux normes internationales antérieures — à savoir la résolution de l'Assemblée générale qui a lancé le processus d'élaboration de la Convention et les débats qui ont eu lieu dans différents forums au cours dudit processus —, cela reste un sujet controversé.

La gravité de cette omission devient évidente lorsqu'on réalise que la plupart des cas de génocide, sinon tous, comprennent des dimensions idéologiques ou politiques sous l'une ou l'autre forme, quelle que soit la composition identitaire des groupes en conflit. Même si les massacres politiquement motivés sont interdits par d'autres instruments internationaux, le fait que la Convention ne protège pas les groupes sociaux et politiques constitue ce qu'on a appelé son « angle mort ».

La *mens rea* génocidaire ou intention criminelle a aussi fait l'objet de débats intenses. Il est particulièrement difficile, voire virtuellement impossible, de prouver l'intention de commettre des actes de génocide lorsque les membres d'un groupe victime et leurs bourreaux sont impliqués en grand nombre. Certains chercheurs ont proposé de retirer l'intentionnalité de la définition du génocide, car il devient de plus en plus difficile d'attribuer les responsabilités, étant donné

les forces anonymes et structurelles qui sont en jeu. Même s'ils ne nient pas l'importance des individus, ces chercheurs trouvent plus productif d'explorer les structures sociales qui tendent à engendrer ou prévenir le génocide.

Avec des critères aussi problématiques, le génocide est en général prouvé après que le crime a été commis et a été suffisamment documenté. Même si la prévention figure de façon proéminente dans le titre de la Convention, les mesures préventives se heurtent à la difficulté de prouver l'intention autant qu'à l'absence de mécanismes de coercition clairs. La prévention est, par nature, difficilement vérifiable, bien entendu. Pour qu'elle réussisse, il faut que le crime qu'elle aura empêché autant que les méthodes utilisées pour ce faire restent invisibles. L'expérience contemporaine indique que, même lorsque les indices d'un génocide imminent abondent, il est scandaleusement rare que l'on intervienne. C'est d'ailleurs l'expérience qu'a connu le Rwanda, où les observateurs des droits de l'homme avaient prévenu le monde entier qu'un génocide était en préparation.

La tragédie rwandaise soulève une série de questions dont on peut tirer des leçons. En dépit de la campagne menée par les radios de la haine et des déclarations publiques appelant à l'élimination d'une population tutsie diabolisée, certaines questions persistent : Qui a physiquement commis les tueries ? Ceux qui ont tué avaient-ils l'intention d'éliminer le groupe tout entier ou en partie ? Et qu'en est-il des dirigeants et des responsables qui ont ordonné ou approuvé les tueries ? Avaient-ils l'intention d'éliminer le groupe, de le punir ou de l'obliger à se conformer à une orientation politique particulière ? En ce cas, qui peut-on accuser du crime de génocide et peut-on prouver sa responsabilité de sorte qu'il ne subsiste aucun doute raisonnable, ce qui est le critère habituel pour définir la responsabilité criminelle ?

Lorsque je me suis rendu au Rwanda peu après le génocide, en ma capacité de Représentant du Secrétaire général de l'ONU chargé de la question des personnes déplacées, j'ai discuté avec des juristes internationaux qui menaient les enquêtes préliminaires pour déterminer la responsabilité du génocide. Il me parut évident qu'il y aurait un décalage majeur entre ceux qui devaient avoir commis des actes

de génocide et ceux qui seraient jugés. Ce qui nous inquiétait, les enquêteurs et moi-même, c'était la trop grande foi qu'on plaçait dans la poursuite et le jugement des responsables du génocide de près d'un million de membres du groupe ethnique tutsi et des Hutus modérés qui leur étaient associés. Le résultat de l'enquête, les actes d'accusation, les procès et les condamnations représenteraient certainement une déception pour le groupe ethnique tutsi, qui attendait que justice soit faite.

C'est l'État qui a la charge de poursuivre en justice, alors qu'il a, dans la plupart des cas, commis ou approuvé le génocide. Il est donc pratiquement impossible de faire respecter la Convention.

Pour finir, le Tribunal pénal international pour le Rwanda a tenu un petit nombre d'individus symboliquement responsable d'un génocide dans lequel des milliers de tueurs étaient impliqués. Dès le début, on a craint qu'une telle déception n'entraîne les Tutsis à faire justice eux-mêmes et à commettre des atrocités vengeresses contre les Hutus. Bien que, parallèlement à la justice internationale représentée par le Tribunal pénal international, il y ait eu l'appareil judiciaire national ainsi que les procès menés dans les *gacacas*³ traditionnels, la réaction générale

du gouvernement à dominante tutsie a été critiquée, car considérée comme vengeresse, que ce soit en termes de massacres de populations civiles ou du nombre de détenus languissant sans procès dans des prisons surpeuplées.

L'une des critiques adressées à la Convention sur le génocide est qu'elle ne prévoit pas un mécanisme international de coercition sous forme d'un tribunal pénal qui punirait les criminels. Le problème est aggravé par le fait que c'est l'État qui a la charge de poursuivre en justice, alors qu'il a, dans la plupart des cas, commis ou approuvé le génocide. Il est donc pratiquement impossible de faire respecter la

3 Procès *gacaca* : Méthode participative traditionnelle pour rendre la justice qui a ses racines dans la communauté locale où victimes et bourreaux partagent leurs histoires. Le gouvernement rwandais a commencé ces procès en 2001 pour remédier au grand nombre d'affaires à juger.

Convention. En dépit de la croyance courante que, une fois qu'un génocide a été défini comme tel, cela entraîne une obligation d'agir, conformément à l'Article VIII, qui stipule que tout État Partie « peut saisir les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies afin que ceux-ci prennent, conformément à la Charte des Nations Unies, les mesures qu'ils jugent appropriées pour la prévention et la répression des actes de génocide », une telle intervention n'est pas garantie. On a quelque peu remédié à cette situation en créant les tribunaux spéciaux et la Cour pénale internationale, mais, en vertu du principe de subsidiarité, l'affaire relève d'abord de la compétence de l'État et, si celui-ci ne veut pas coopérer, le Tribunal pénal international est impuissant à faire respecter la Convention si les accusés sont sous la protection de leur gouvernement.

Au vu de ces difficultés conceptuelles et pratiques, le présent article souhaite adopter une perspective plus large en ce qui concerne la prévention du génocide. Plutôt que de l'envisager dans la perspective légaliste de la responsabilité individuelle avec intention spécifique, nous souhaitons approcher le génocide du point de vue des conflits identitaires qui tendent à être à somme nulle et donc forcément génocidaires, et nous plaiderons pour la création d'un cadre normatif destiné à résoudre les crises identitaires qui sous-tendent de tels conflits. Il est de plus en plus largement admis que les débats sur ce qui constitue un génocide détournent l'attention des causes, des conséquences et de la réponse à apporter à ces atrocités. Il vaut la peine de noter que ce qui constitue un « génocide » n'est jamais que la manifestation la plus extrême de conflits ou de violences identitaires plus larges.

4. Dénier et rejet des responsabilités

En dernier lieu, je voudrais parler du déni et du rejet de la faute sur un seul être malfaisant, un « Hitler » qu'on utilise comme bouc émissaire pour des responsabilités pourtant très largement partagées. Lorsque je me suis rendu pour la première fois en Allemagne en 1961, ce qui m'a le plus frappé était à quel point Hitler était universellement nié. Certains arguaient du fait qu'il n'était pas allemand, mais autrichien. Il était considéré comme l'incarnation singulière du mal, grâce à Dieu, il n'était plus là, et la nation était débarrassée de cet être malfaisant.

J'ai essayé d'expliquer qu'il était dangereux de nier complètement Hitler, au lieu d'essayer de comprendre ce qui avait produit un tel personnage. Plus d'une fois, des gens qui avaient entendu des bribes de conversation m'ont approché pour me confier confidentiellement qu'ils approuvaient mes arguments. L'un d'entre eux a même fait allusion au fait que, lorsqu'il était un jeune étudiant actif dans le mouvement de jeunesse du parti, il pensait qu'Hitler était ce que l'Allemagne avait jamais eu de mieux.

Je me rends compte que ce type d'argument risque d'être compris, à tort, comme une justification des horreurs de l'Allemagne nazie, mais ce que je veux dire, c'est que, si l'on ne comprend pas les causes profondes de l'émergence d'un Hitler, le mal ne peut être éradiqué en notre sein afin d'empêcher qu'il resurgisse.

5. Mythes et réalités des facteurs de division identitaires

Dans la mesure où un génocide s'attaque à des groupes nationaux, ethniques, raciaux ou religieux, il est par nature un conflit d'identités à somme nulle. Les éléments centraux des conflits identitaires sont les suivants : auto-identification exclusive et identification des autres, imposition d'une identité unique qui fournit un cadre commun, lequel devient forcément discriminatoire. Souvent, les différences entre les identités en jeu ne sont pas aussi clairement définies qu'on le dit. J'ai constaté en ex-Yougoslavie, au Burundi, au Rwanda et au Darfour qu'il n'était pas du tout aisé de faire la distinction entre les identités en conflit. Au Burundi, je m'adressais à des publics où certains avaient des caractéristiques tutsies telles qu'on nous les avait décrites, d'autres des traits hutus et beaucoup d'autres étaient impossibles à classer. Plus tard, lorsque j'ai demandé au Ministre des affaires étrangères s'il était toujours possible de distinguer un Tutsi d'un Hutu, il m'a répondu : « Oui, avec une marge de 35 % d'erreur. » Étant donné les éléments que beaucoup de ces communautés ont en partage, haïr les membres de l'autre groupe implique inévitablement une certaine haine de soi-même.

Il faut insister sur le fait que ce ne sont pas de simples différences qui provoquent les conflits, mais leurs implications sur la définition et le partage du pouvoir, les ressources matérielles, les services sociaux

et les opportunités de développement. Le respect des différences et la création d'un cadre d'égalité et de dignité pour tous est le meilleur moyen de garantir une coexistence pacifique entre différents groupes et au sein de ceux-ci. Souvent, les communautés concernées ont en commun deux mémoires historiques. L'une évoque la coexistence pacifique et la coopération, où les communautés se mariaient entre elles et vivaient ensemble les moments heureux comme les événements tristes. L'autre mémoire concerne les animosités profondément enracinées dans l'histoire.

Ces mémoires contradictoires n'ont rien de surprenant. Lorsque des peuples vivent côte à côte, il est inévitable qu'ils entrent en conflit, mais, en même temps, ils élaborent des moyens conventionnels de venir à bout de leurs différences. Pendant les périodes de conflit, les souvenirs qui remontent à la surface sont ceux qui entraînent des divisions, alors que les périodes où les relations sont pacifiques créent des souvenirs positifs. Mais ce qu'il y a de plus destructeur, ce sont les entrepreneurs politiques qui sèment la division à leur profit, les manipulateurs qui utilisent les loyautés au sein d'un groupe pour construire un sentiment de solidarité autour de leurs objectifs néfastes. La prévention implique aussi que l'on surveille les machinations de ces individus avant qu'ils n'aient un impact prononcé sur la situation.

Conclusion

Pour conclure, si la tentative de l'Allemagne nazie d'exterminer les Juifs chez elle et ailleurs en Europe reste le cas le plus extrême de génocide, elle n'a d'unique que l'échelle à laquelle elle a été commise et peut-être la technologie utilisée. Autrement, au vu de la prévalence des conflits génocidaires qui s'enracinent profondément dans l'Histoire et continuent jusqu'à l'époque contemporaine, le mal est mondial. Même si cela est juridiquement nécessaire, s'attacher à nommer le phénomène est souvent futile. Des mesures pratiques de prévention sont également nécessaires. Le déni et le rejet des responsabilités ne font que dissimuler les causes réelles de crimes atroces et font partie du problème. Il faut lutter contre les manipulations d'identités déformées à des fins génocidaires, afin de créer un terrain commun

et cultiver une humanité commune, ainsi que la dignité propre à tous les êtres humains, quelle que soit leur identité ethnique, raciale, religieuse ou idéologique. Remodeler les attitudes ayant trait à la perception de soi et les éléments communs à tous est, il est vrai, un projet à long terme, mais restructurer le cadre de l'identité nationale pour éradiquer la discrimination et garantir la jouissance de tous les droits que procure la citoyenneté est parfaitement faisable d'un point de vue constitutionnel et aura des résultats immédiats. C'est ce qui est au centre de la « souveraineté en tant que responsabilité » ou de la « responsabilité de l'État de protéger sa population contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité », la responsabilité se situant à tous les niveaux (national, régional et international).

Questions pour la discussion

1. Est-ce que l'Holocauste est unique dans l'histoire des génocides, et si oui, pourquoi ?
2. Quelles sont les limites de la Convention de 1948 sur le génocide, et comment peut-on y remédier ?
3. Hitler a-t-il été seul responsable de l'Holocauste ou la responsabilité était-elle plus largement partagée, et comment expliquer l'émergence de telles horreurs ?
4. Dans quelle mesure les différences dans les conflits identitaires à somme nulle reflètent-elles la réalité ? Sont-elles au contraire construites et mythiques ?
5. Quels pourraient être certains des moyens pratiques pour prévenir, gérer ou résoudre les conflits d'identité génocidaire ?

8. Histoire des Juifs d'Europe aux XIX^e et XX^e siècles



Une famille juive de sortie dans le Berlin d'avant-guerre, Allemagne, 1929.

Photo : Peter de Goldberg

Donation de la Fondation Beate Klarsfeld

*Photo reproduite avec l'aimable autorisation du Museum of Jewish Heritage — A Living Memorial
to the Holocaust, New York
(Musée du patrimoine juif — Un mémorial vivant de l'Holocauste), New York*



Professeur Monika Richarz

Monika Richarz (Allemagne) est spécialiste de l'histoire du peuple juif en Allemagne du XVIII^e au XX^e siècle. Elle est professeur émérite de l'Université de Hambourg (Allemagne) et ancienne directrice de l'Institut d'histoire du judaïsme allemand de Hambourg. De 1972 à 1979, le professeur Richarz a été chargée de recherches à l'Institut Leo Baeck à New York, et, de 1983 à 1994, elle a dirigé la Librairie Judaïca à Cologne (Allemagne). Le professeur Richarz a publié quelques ouvrages en anglais, parmi lesquels *Jewish Life in Germany—Memoirs from Three Centuries* (*La vie des Juifs en Allemagne — Mémoires de trois siècles*) [Indiana Univ. Press, 1991] et *German Jewish History in Modern Times*, volume III, *Intégration in Dispute 1871-1918* (*Histoire moderne des Juifs en Allemagne, volume III, Intégration dans le conflit 1871-1918*) (Columbia Univ. Press 1997) auquel elle a contribué. En 2008, le professeur Richarz a présenté un exposé sur la vie juive en Europe aux XIX^e et XX^e siècles aux 24 Chargés de l'information nationaux du réseau mondial des centres d'information des Nations Unies, qui participaient à un séminaire d'une semaine sur l'histoire de l'Holocauste et la prévention des génocides. Cette formation était organisée par le programme de communication "L'Holocauste et les Nations Unies" et la Maison de la Conférence de Wannsee (Mémorial et site didactique) à Berlin.

Histoire des Juifs d'Europe aux XIX^e et XX^e siècles

par le professeur Monika Richarz

Professeur émérite de l'Université de Hambourg (Allemagne)
Ancienne directrice de l'Institut d'histoire judéo-allemande
de Hambourg

Lorsqu'on évoque l'expérience du peuple juif, il est important d'étudier la vie qu'il menait avant la tragédie de l'Holocauste. Les Juifs étaient des êtres humains avec leur propre histoire, culture et individualité. Ne les considérer que comme des victimes revient à les déshumaniser. Le présent article décrira les facteurs qui ont influencé l'intégration des Juifs dans la société et se penchera sur les conditions sociales et économiques de leur existence avant l'Holocauste.

1. Émancipation

Les Juifs étaient installés dans diverses régions d'Europe depuis leur arrivée à la suite des Romains. On les considérait comme une nation à part. Dans le Saint-Empire romain à domination chrétienne, ils se virent imposer de sévères restrictions en termes de libertés et de droits. Au XVIII^e siècle, ils ne jouissaient d'aucune liberté de mouvement nulle part en Europe et n'avaient la permission de s'installer que dans certaines régions bien précises. Beaucoup de souverains leur avaient complètement fermé l'accès à leur territoire. Et même lorsqu'ils étaient admis, il y avait beaucoup d'États où ils ne pouvaient acheter ni terres ni maisons. Dans certaines villes, ils étaient consignés dans des quartiers appelés « ghettos » qu'ils ne pouvaient quitter que pendant la journée. Leurs occupations étaient tout aussi limitées. Dans la plupart des États, les seuls emplois qui leur étaient accessibles étaient le commerce et le prêt d'argent.

Les Juifs français ont été les premiers à recevoir leur émancipation en Europe. En 1791, le parlement révolutionnaire leur accorda l'égalité juridique, c'est-à-dire la citoyenneté pleine, entière et sans condition. Mais le reste du continent ne suivit pas ce modèle instantané. Si en Europe centrale et de l'Ouest, et notamment en Angleterre et en Italie, les Juifs s'émancipèrent petit à petit tout au long du XIX^e siècle, ce ne fut pas le cas en Russie impériale où vivait la majorité de la population juive européenne. Le gouvernement tsariste n'autorisait les Juifs à s'installer que dans une « zone de résidence » strictement délimitée. C'est là, et dans les territoires dont la Russie s'était emparée après le démantèlement de la Pologne, que résidaient la plupart d'entre eux, entassés dans des bourgades d'une grande pauvreté, majoritairement juives. Beaucoup étaient sans emploi et vivaient d'aumônes. La bourgeoisie aisée comptait très peu de Juifs et rares étaient ceux qui recevaient l'autorisation de vivre à Moscou ou à Saint-Petersbourg. La discrimination officielle à l'égard des Juifs s'aggrava au cours du XIX^e siècle, car le gouvernement tsariste voyait en eux des révolutionnaires potentiels. En 1887, on imposa un système de quota pour les étudiants juifs russes, ce qui poussa nombre d'entre eux à partir étudier en Allemagne, en Autriche ou en Suisse. Après l'assassinat du tsar Alexandre II en 1881 et jusqu'à la Première Guerre mondiale, la Russie connut beaucoup de pogroms et d'émeutes antisémites. C'est cela qui, en plus de leur extrême pauvreté, décida les Juifs à émigrer en masse. Environ deux millions d'entre eux quittèrent la Russie entre 1881 et 1914, la plupart pour les États-Unis. C'est seulement lorsque la révolution d'Octobre mit fin au régime tsariste que les Juifs russes furent enfin émancipés.

Il a fallu 125 ans pour que tous les Juifs d'Europe soient émancipés. Mais cela ne veut pas dire qu'ils jouissaient pour autant de tous leurs droits constitutionnels. Il arrivait très souvent que l'administration ne respecte pas la Constitution. Dans l'Allemagne impériale, par exemple, il était pratiquement impossible pour un Juif d'obtenir un poste de professeur d'université ou de faire partie du corps des officiers, même s'il était hautement qualifié. De tels postes leur étaient systématiquement refusés. C'est pourquoi, quand on étudie la situation d'un groupe minoritaire, on ne peut se contenter d'analyser son

statut juridique, il faut également envisager les pratiques sociales. L'émancipation ne sert à rien si la société ne traite pas ses minorités de façon égalitaire. Et l'accueil réservé aux Juifs variait énormément d'un État à l'autre et d'une époque à l'autre.

D'une manière générale, on peut dire que cet accueil dépendait de l'impact de l'antisémitisme sur la société. En Russie, les Juifs, qui représentaient une importante minorité, se considéraient comme une nation et étaient moins acculturés que leurs coreligionnaires occidentaux, ce qui rendait leur situation d'autant plus précaire. L'antisémitisme a perduré pendant pratiquement tout le XIX^e siècle au sein des sociétés européennes, devenant de plus en plus virulent jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. On accusait souvent les Juifs d'être responsables des problèmes sociaux et économiques liés à la montée du capitalisme et de l'industrialisation. Mais, alors qu'à l'est cet antisémitisme se traduisait par d'importants pogroms, à l'ouest, il s'exprimait surtout dans des publications écrites ou à travers les barrières sociales auxquelles les Juifs se heurtaient. Au XIX^e siècle, l'ascension sociale des Juifs occidentaux faisait peur aux bourgeois de la classe moyenne, où les idées antisémites avaient de nombreux adeptes.

L'émancipation ne sert à rien si la société ne traite pas ses minorités de façon égalitaire. Et l'accueil réservé aux Juifs variait énormément d'un État à l'autre et d'une époque à l'autre.

2. Acculturation

Comme nous l'avons dit plus haut, l'acculturation était considérée comme une des conditions préalables de l'émancipation en Europe centrale. Il s'agit là d'un vocable moderne. Au XIX^e siècle, on utilisait le mot « assimilation », qui implique un ajustement bien plus radical, allant jusqu'à l'absorption. Les Juifs étaient censés renoncer à leurs traditions afin de devenir culturellement allemands, français, etc. Certains partisans de l'assimilation pensaient que la minorité juive finirait par accepter le christianisme et se dissoudre dans les mariages mixtes. Par contraste, l'acculturation est un terme moins radical et plus académique, qui sous-entend que l'on accepte une nouvelle culture, en

tout ou en partie, mais que l'on ne renonce pas complètement à ses propres traditions. Il décrit avec plus d'exactitude ce qui s'est réellement passé dans les sociétés d'Europe occidentale et, dans une moindre mesure, en Europe orientale. Pourquoi la question de l'acculturation a-t-elle eu une telle importance en Europe occidentale au moment

de l'émancipation ? Avant l'émancipation, les Juifs constituaient traditionnellement une nation séparée, qui possédait sa propre culture. Ils avaient non seulement leur propre religion, mais aussi leurs communautés, leurs écoles et leurs occupations, ils s'habillaient différemment, parlaient une autre langue et utilisaient un alphabet différent. Dans beaucoup d'États modernes, cela était considéré comme un obstacle à la citoyenneté pleine et entière. On attendait des Juifs qu'ils s'ouvrent au monde extérieur et quittent leur ghetto culturel pour devenir citoyens à titre individuel. Il s'agissait là d'un changement révolutionnaire que la plupart des Juifs occidentaux finirent par accepter. Mais en Pologne et en

Avant l'émancipation, les Juifs constituaient traditionnellement une nation séparée, qui possédait sa propre culture. [...] Dans beaucoup d'États modernes, cela était considéré comme un obstacle à la citoyenneté pleine et entière.

Russie, une grande majorité de l'importante population juive maintint ses traditions culturelles. Elle l'exprima symboliquement en gardant sa propre langue, le yiddish, qui s'écrit en caractères hébraïques mais est dérivé de l'allemand médiéval enrichi de termes hébreux et polonais. Au XVIII^e siècle, on parlait encore le yiddish dans toute l'Europe, dans deux versions, occidentale et orientale. Cela facilitait le contact entre toutes les communautés juives d'Europe. D'une certaine façon, les Juifs de l'époque prémoderne constituaient une entité transnationale. On pouvait le constater, par exemple, dans les réseaux matrimoniaux ou les corps estudiantins des célèbres écoles talmudiques où l'on étudiait la religion. Mais il n'y eut jamais d'organisme religieux ou politique chapeautant toutes les communautés juives d'Europe. Chacune était dirigée de manière indépendante par un conseil communautaire qui engageait un rabbin quand il en avait les moyens.

Il y avait bien entendu des différences culturelles et religieuses entre Juifs orientaux et occidentaux, mais elles étaient peu importantes dans la mesure où tous menaient la même vie traditionnelle et partageaient la même culture. Cet état de choses commença à disparaître à la fin du XVIII^e siècle, avec l'apparition, en Allemagne, de la Haskala, le mouvement des Lumières juif. Celui-ci ouvrit les esprits juifs à la culture européenne. Un Juif orthodoxe de Berlin, Moïse Mendelssohn (1729-1786), en devint le représentant le plus célèbre et se battit pour l'émancipation de ses semblables. Il traduisit la Bible hébraïque en allemand afin d'enseigner à ceux-ci la langue du pays dans lequel ils vivaient. Cette traduction fut interdite par les rabbins polonais, pour qui la Bible ne pouvait être lue qu'en hébreu.

À partir de là, les différences culturelles et religieuses entre Juifs orientaux et occidentaux se firent plus marquées et ils devinrent bientôt étrangers les uns aux autres. À l'ouest, les Juifs adoptèrent rapidement la culture contemporaine. Alors que Mendelssohn combinait les cultures juive et européenne, la génération suivante commença à négliger les traditions juives et réclama des réformes religieuses au sein du judaïsme. Ils arrêtaient de parler le yiddish occidental, apprirent moins l'hébreu et adoptèrent la culture allemande. La religion juive, qui avait jusque-là dominé tous les aspects de leur vie, entreprit de se réformer afin de s'adapter à la vie moderne. Ce fut la naissance du judaïsme libéral.

Cette révolution culturelle mit seulement deux générations à s'accomplir et scandalisa la plupart des Juifs orientaux, même si elle séduisit une minorité d'entre eux. Mais en Pologne, en Russie et en Lituanie, la Haskala ne parvint jamais à s'implanter. Les masses pauvres gardèrent leur mode de vie traditionnel marqué par l'observance de la Loi. Le gouvernement tsariste essaya sans grand succès de les pousser vers la modernité en fondant des écoles juives où l'on enseignait des disciplines profanes. Les Juifs orientaux continuèrent à parler le yiddish et il existe une littérature importante dans cette langue. Mais à la fin du XIX^e siècle, des changements se firent jour même dans ces régions. Le chômage généralisé contraignit certains Juifs à aller travailler en usine, comme ouvriers d'industrie. Ils y entrèrent en contact avec les idées socialistes et la vie syndicale. En

1897, des Juifs créèrent le *Bund*, la Fédération des travailleurs juifs de Lituanie, de Russie et de Pologne. Cette organisation faisait fonction de syndicat, et elle adhéra au parti socialiste. Tout comme le mouvement ouvrier juif, le mouvement national juif prit aussi naissance en Europe de l'Est. Fatigués de la pauvreté et des pogroms, de nombreux Juifs commencèrent à chercher une solution. Des millions d'entre eux émigrèrent aux États-Unis. Comme les Juifs orientaux se percevaient comme une nation à part, certains estimèrent que la solution résidait dans un retour à Sion et la fondation d'un État juif.

En Europe occidentale, la plupart des Juifs rejetèrent le mouvement sioniste. Non seulement ils s'étaient acculturés, mais ils étaient devenus citoyens de leur pays, pour la plupart membres de la classe moyenne. Patriotes, ils se sentaient menacés par le sionisme, car ils avaient beaucoup à perdre. Ils redoutaient qu'on mette en doute leur loyauté envers leur pays ou qu'on leur retire leur citoyenneté. C'est pourquoi, en Europe de l'Ouest, le mouvement sioniste ne se développa que lentement et surtout parmi les jeunes. Très peu de Juifs occidentaux se rendirent en Palestine avant 1933.

3. Démographie, urbanisation et migration

Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, l'Europe était le centre du judaïsme mondial. Au début de la guerre, en 1939, 58 % de la population juive y résidait; plus de la moitié du judaïsme mondial fut menacé par l'Holocauste.

La population juive était répartie de manière inégale en Europe. Avant 1880, environ 4,2 millions de Juifs vivaient en Europe orientale — en grande majorité dans de petites bourgades en Russie, en Pologne ou en Lituanie — contre 2,5 millions en Europe centrale et de l'Ouest. On trouvait environ un demi-million de Juifs dans l'empire germanique, ce qui représentait un peu moins de 1 % de la population allemande. En France et en Grande-Bretagne, la population juive était encore plus réduite. Avant 1918, la Pologne avait cessé d'exister en tant qu'État, mais lorsqu'elle reprit son indépendance, elle comptait environ 3,3 millions de citoyens juifs, soit environ 10 % de sa population totale. C'était le pays européen le plus densément peuplé de Juifs.

Depuis leur émancipation, les Juifs d'Europe pouvaient circuler librement, et ils émigrèrent vers les villes où ils avaient plus de chance de gagner leur vie, de faire prospérer leur commerce, d'étudier ou de se lancer dans une carrière professionnelle. Leur urbanisation fut donc rapide. Après la Première Guerre mondiale, des communautés juives s'étaient implantées dans les capitales européennes. La concentration de la population juive dans les grandes villes eut un impact important sur son style de vie et elle commença à occuper une place plus importante dans la vie économique et culturelle. Les nouveaux venus s'accoutumèrent très rapidement à la vie citadine, car c'était surtout la jeune génération qui émigrerait en ville afin d'y recevoir une meilleure éducation. Leur ascension sociale fut rapide et, hormis les immigrés récents, beaucoup d'entre eux rejoignirent les rangs de la bourgeoisie. De plus en plus de Juifs occidentaux abandonnaient toute pratique religieuse. Beaucoup se définissaient comme juifs et laïques, ils adhéraient à des organisations juives et se mariaient entre eux.

La concentration de la population juive dans les grandes villes eut un impact important sur son style de vie et elle commença à occuper une place plus importante dans la vie économique et culturelle.

4. Structure occupationnelle des Juifs

Il existait des similarités entre Juifs d'Europe orientale et occidentale au niveau des métiers, mais il y avait aussi des différences flagrantes. Au cours du XX^e siècle, au moins la moitié des Juifs, tant en Europe orientale qu'occidentale, s'en tinrent à des métiers traditionnels liés au commerce. Ce secteur de l'économie offrait de nouvelles possibilités depuis que l'industrialisation avait entraîné une énorme augmentation de la production de biens de consommation. Alors qu'en Europe orientale la plupart des Juifs continuaient à gagner péniblement leur vie avec des petits métiers, ceux d'Europe occidentale se lancèrent dans de nouvelles carrières commerciales. Les anciens colporteurs ouvraient des magasins, devenaient représentants de commerce, voire se lançaient dans la vente en gros. Ce sont des Juifs qui ouvrirent les

premières grandes surfaces et les premières entreprises de vente par correspondance. Certains passèrent même du côté de la production, fondèrent des imprimeries et des maisons d'édition et firent fortune dans le secteur de l'habillement. En Allemagne, des Juifs devinrent également entrepreneurs dans les secteurs de la métallurgie, de la chimie et de l'électricité, ainsi que dans l'industrie minière. Les Juifs d'Europe restèrent très présents dans le secteur bancaire et dans le financement de l'industrialisation.

Dans beaucoup de villes occidentales comme Berlin, Hambourg ou Vienne, une classe moyenne juive se constitua au cours du XIX^e siècle. On rencontrait de plus en plus de Juifs à l'université ou dans les carrières libérales. La plupart des jeunes étudiaient la médecine ou le droit, afin de devenir leur propre maître et de ne pas avoir à subir l'antisémitisme d'éventuels employeurs. Le pourcentage de Juifs inscrits à l'université ou faisant partie des professions libérales augmenta, et devint même significatif par rapport à la population juive de l'époque. Ainsi, en 1925, 26 % des avocats et 15 % des médecins allemands étaient juifs alors que leurs coreligionnaires ne représentaient que 1 % de la population générale.

Même si elle resta beaucoup plus traditionnelle, la structure occupationnelle des Juifs en Russie tsariste se modernisa quelque peu. La plupart des Juifs restaient malgré tout petits commerçants ou pauvres artisans. Beaucoup travaillaient comme tailleurs, certains se lancèrent dans l'industrie et devinrent d'importants entrepreneurs dans certains secteurs de l'économie. Mais en Europe orientale, la classe moyenne et la haute bourgeoisie juives ne comptaient toujours qu'un très petit nombre de membres, qui n'étaient que partiellement acculturés.

5. Les Juifs en tant que créateurs de la culture européenne

Depuis les débuts de la Haskala, non seulement les Juifs s'étaient mis à consommer la culture européenne, mais aussi ils participaient à sa création. Bientôt, des Juifs talentueux se firent une réputation dans les arts, les sciences et les sciences humaines. À la fin du XIX^e siècle, Vienne, Berlin et Prague étaient devenus des centres culturels avec une forte présence des élites juives acculturées. Des individus d'origine juive occupaient une place importante sur la scène littéraire

viennoise, comme auteurs de pièces de théâtre, poètes ou journalistes. Dans certains domaines comme la psychologie ou la musique, les Juifs rompirent avec les traditions de la profession. Le plus connu est Sigmund Freud (1856-1939), l'inventeur viennois de la psychanalyse. L'écrivain pragois Franz Kafka (1883-1924) se tailla une renommée internationale. Berlin, comme Vienne, était un centre où se retrouvaient écrivains et journalistes juifs, ainsi que des acteurs et des metteurs en scène. Mais là, les Juifs se faisaient aussi connaître dans des domaines comme la physique, la chimie ou la biologie. Et s'ils faisaient preuve d'une grande créativité au sein de la culture européenne, beaucoup de Juifs occidentaux accordaient de moins en moins d'importance à leur propre culture.

Il n'en était pas de même en Europe orientale, où la majorité vivait encore de façon traditionnelle, parlait le yiddish et se considérait comme une nation à part. L'antisémitisme virulent qui régnait en Pologne et en Russie les poussait à se tenir à l'écart tout en les radicalisant sur le plan politique. En Pologne, beaucoup d'écoles juives enseignaient le yiddish. Les Juifs polonais fondèrent plusieurs mouvements politiques, dont un parti orthodoxe, un parti libéral, un parti ouvrier et plusieurs partis sionistes. La culture yiddish était en pleine effervescence, surtout dans des domaines comme la littérature, le théâtre et la presse écrite. Beaucoup d'écrivains de grand talent comme le lauréat du prix Nobel Isaac Bashevis Singer (1902-1991) écrivaient en yiddish. En 1925, un institut pour l'étude académique de la langue yiddish (YIVO) fut fondé à Berlin, puis déménagea à Vilnius, qui à l'époque appartenait à la Pologne.

En Russie tsariste, les Juifs furent victimes de nombreux pogroms. Lors de la fondation de l'Union soviétique, ils obtinrent pour la première fois tous les droits que confère la citoyenneté. Mais le gouvernement soviétique pratiquait une politique qui obligea la population juive à modifier profondément sa structure sociale et à renoncer à son identité religieuse. Beaucoup des 2,7 millions de Juifs qui vivaient en Union soviétique perdirent leur gagne-pain, à cause de la nationalisation de la production et du commerce et l'interdiction du commerce privé. Ils furent contraints de rejoindre les nouvelles coopératives agricoles. Le parti social-démocrate juif et le

mouvement sioniste furent interdits. Pendant les campagnes antireligion qui se poursuivirent jusqu'en 1939, les communautés juives, les écoles talmudiques et la plupart des synagogues furent dissoutes. Il devint très difficile de parler le yiddish, même dans un contexte laïc. Dans de telles conditions, le judaïsme traditionnel ne pouvait pas survivre, pas plus qu'une perception positive de l'identité juive. Les Juifs furent contraints à une assimilation complète. D'autre part, ils purent profiter des possibilités qui s'offraient à eux s'ils devenaient membres du parti et travaillaient pour des institutions étatiques. Les Juifs étaient largement représentés parmi les principaux dirigeants du parti bolchévique, pendant les premières années d'existence de l'Union soviétique. Par la suite, de nombreux fonctionnaires juifs furent victimes de la terreur stalinienne. Le grand nombre de mariages mixtes en Union soviétique prouve que cette dernière avait réussi à assimiler les Juifs au point de les absorber complètement. Paradoxalement, c'est l'antisémitisme qui a préservé l'idée d'une identité juive au sein de l'État soviétique.

Les Juifs occidentaux s'étaient intégrés, socialement et culturellement, au point qu'ils ne pouvaient imaginer qu'un génocide était sur le point de se produire.

La vie juive était devenue bien différente en Europe orientale et occidentale à l'époque moderne. Les Juifs occidentaux s'étaient intégrés, socialement et culturellement, au point qu'ils ne pouvaient imaginer qu'un génocide était sur le point de se produire au sein de cette culture occidentale à laquelle ils se sentaient appartenir. En Pologne, ils continuèrent à former une nation à part, se battant pour leurs droits en tant que minorité alors qu'en Union soviétique c'est le judaïsme lui-même qui frôla l'extinction suite aux politiques gou-

vernementales. L'influence croissante de l'antisémitisme et des partis antidémocratiques dans beaucoup de pays européens avait commencé à déstabiliser l'existence des Juifs bien avant l'Holocauste.

Questions pour la discussion

1. Quel impact a eu l'émancipation des Juifs sur leur vie en Europe occidentale ? En quoi cela a-t-il été différent pour les Juifs d'Europe orientale ?
2. Comment s'exprimait l'antisémitisme en Europe occidentale au XIX^e siècle ? En quoi était-ce différent en Europe orientale ?
3. Quelle différence y a-t-il entre acculturation et assimilation des Juifs ? Quel impact cela a-t-il eu sur leur vie ?
4. Quelles ont été les conséquences de l'urbanisation des Juifs ? Quel rôle cela a-t-il pu jouer pendant l'Holocauste ?
5. Quelles ont été certaines des contributions culturelles et politiques des Juifs en Europe ?



9. Le destin des Roms pendant l'Holocauste : une histoire ignorée



Un groupe de détenus Roms et Sinti, assis dans un espace ouvert près de la clôture dans le camp de concentration de Belzec, attendent les ordres de leurs geôliers nazis.

Photo reproduite avec l'aimable autorisation du United States Holocaust Memorial Museum (Musée Mémorial de l'Holocauste des États-Unis)

Les points de vue ou opinions exprimés dans ce recueil et le contexte dans lequel les images sont utilisées ne reflètent pas nécessairement les positions ou la politique du Musée Mémorial de l'Holocauste des États-Unis, ni n'impliquent son approbation ou soutien.



László Teleki

László Teleki est Envoyé spécial du Premier Ministre hongrois, coprésident du Comité interministériel des affaires roms et membre du Parlement hongrois. *Le destin des Roms pendant l'Holocauste : une histoire ignorée* reprend les remarques qu'il a prononcées lors de l'inauguration de l'exposition « Routes de la mort, Pharrajimos en Hongrie », qui s'est tenue en janvier 2009, à la Mission permanente de la Hongrie auprès des Nations Unies, à l'occasion de la Journée internationale de commémoration en mémoire des victimes de l'Holocauste. De 2000 à 2002, László Teleki fut président de l'Alliance nationale des organisations roms et, de 2002 à 2006, Ministre adjoint aux affaires roms pour le bureau du Premier Ministre.

Le destin des Roms pendant l'Holocauste : une histoire ignorée

par László Teleki

Envoyé spécial du Premier Ministre hongrois, coprésident du Comité interministériel des affaires roms et membre du Parlement hongrois

Le sort qu'ont subi les Roms ou « Tziganes » pendant l'Holocauste est peu connu, en dépit de leur extinction programmée par l'Allemagne nationale-socialiste. Les Nazis ont pris un grand nombre de mesures jugées indispensables pour résoudre ce qu'ils appelaient leur « problème tzigane ». Tout comme les Juifs, les Roms ont été persécutés et assassinés sous le régime nazi, ou ils ont fait l'objet de mesures comme l'internement arbitraire ou les travaux forcés.

Les Roms, qui sont originaires d'Inde, avaient leur propre culture et leurs propres traditions et ils menaient une vie très différente de celle des Européens. Ils ont souffert parce que leur manière de vivre était injustement considérée comme une « nuisance ». Nombre d'Européens estimaient qu'ils n'avaient pas leur place parmi eux parce que l'Europe n'était pas leur patrie, même s'ils y vivaient paisiblement depuis des années. En outre, étant donné les politiques raciales nazies envers les minorités, les Roms étaient considérés comme une menace pour la « pureté raciale aryenne ».

Dès ses débuts, le régime nazi a pratiqué une politique raciste et discriminatoire à l'égard des Roms. Ceux-ci se sont retrouvés privés de leurs droits et de leurs biens, il leur était interdit d'épouser des « Aryens », voire même de se marier entre eux, la loi les considérant

comme des êtres inférieurs. Les premières arrestations eurent lieu en 1938 et ils furent internés dans des camps gardés par des hommes en armes. Certains camps de transit devinrent des camps de travail. Beaucoup de Roms furent déportés dans les camps de concentration existants. La plupart de ceux qui vivaient encore dans le Reich allemand en décembre 1942 furent envoyés à Auschwitz-Birkenau. Là, ils se retrouvèrent tout au bas de la hiérarchie sociale, on les tatoua d'un Z pour « Zigeuner » et on leur fit porter un triangle brun ou noir qui les désignait comme « Tziganes ».

Les Roms qui vivaient dans le « camp tzigane » d'Auschwitz-Birkenau étaient entassés dans quelques baraquements où des centaines d'entre eux périrent, victimes de malnutrition, d'épidémies, d'expériences médicales, de stérilisation forcée, ou des travaux forcés. Auschwitz n'est que l'un des lieux où les Roms ont été systématiquement gazés et assassinés. Dans d'autres régions d'Europe de l'Est, on les tuait par balles.

L'Holocauste rom, ou « Pharrajimos » en hongrois, représente l'une des plus grandes pertes qu'a subie l'humanité à ce jour. Pourtant, le grand public n'en a appris l'existence que longtemps après celle de la Shoah, ces atrocités commises à l'encontre des Juifs, nos frères dans la souffrance, et encore, à un degré bien moindre.

Aujourd'hui, nous aimerions raconter notre histoire [...] car la mort des hommes, des femmes et des enfants roms ne devient un sacrifice que si l'on comprend le « pourquoi » et que nous ne fermons pas les yeux sur le « comment ».

Aujourd'hui, nous aimerions raconter notre histoire, à travers des programmes pédagogiques, des manifestations et des expositions, car la mort des hommes, des femmes et des enfants roms ne devient un sacrifice que si l'on comprend le « pourquoi » et que nous ne fermons pas les yeux sur le « comment ».

Nous voulons que chacun sache et comprenne que près d'un quart de la communauté rom européenne¹ — dont de nombreux jeunes — a péri au cours de la Seconde Guerre mondiale, et ce sans raison aucune. Pas un seul Rom n'a voulu prendre les armes.

La plupart des victimes pourrissent anonymement dans des charniers abandonnés dans des forêts ou des champs après avoir été *assassinées* par balle, par des mines, par la faim, la maladie, les gaz empoisonnés, le feu ou le poison au cours d'expériences inhumaines. Certaines ont été enterrées vivantes après avoir été sauvagement battues. Nous gardons leur souvenir en nous, et celui de leur mort insensée, et chacun se souvient d'eux alors qu'il accompagne les victimes sur la route qui mène à la mort.

Lorsqu'on réfléchit au Pharrajimos hongrois, certaines questions sont inévitables :

Pourquoi les intellectuels hongrois n'ont-ils rien dit entre les deux guerres, alors que leurs premières pensées et leurs premiers actes ont été d'encourager la persécution ?

Pourquoi les Roms n'ont-ils pas reçu de logements, et pourquoi un grand nombre d'entre eux ont-ils été pris dans des raids à partir de 1941 ?

Pourquoi a-t-on commencé à arrêter les familles roms en 1943 ?

Pourquoi les a-t-on envoyés dans des marches forcées ou dans des wagons glacés et sans lumière, depuis Székesfehérvár, Miskolc, Nagykanizsa, Körmend, Eger, Budapest ou la prison de la forteresse de Komárom; pourquoi les a-t-on envoyés à Theresienstadt, Dachau, Mauthausen, Saarbrüchen, Bergen-Belsen, Auschwitz-Birkenau ou d'autres camps de travail ou de concentration ?

Pourquoi ont-ils été assassinés en décembre 1944 à proximité de Barcs, dans le district de Somogy, à Kerecsend, Andornaktálya, et Eger dans le district de Heves, à Székesfehérvár dans le district de

1 Source : United States Holocaust Memorial Museum (Musée Mémorial de l'Holocauste des États-Unis). Les historiens ne peuvent que donner un chiffre approximatif car on ne connaît pas le nombre exact de victimes.

Fejér, à Piliscsaba dans le district de Pest, à Várpalota et Inota dans le district de Veszprém ? La liste est longue...

Il est impossible de donner une réponse moralement acceptable à toutes ces questions. Mais le silence qu'on garde depuis un demi-siècle, sous prétexte qu'il reste peu de documents ou de photos témoignant des ces morts absurdes, ne constitue pas non plus une réponse.

Nous en avons entendu parler pour la première fois en écoutant les souvenirs de vieux Roms ou de Juifs qui avaient été leurs compagnons d'infortune, qui ont souffert avec eux et leur ont prêté une main secourable dans les camps. Lors du 50^e anniversaire du bain de sang d'Auschwitz-Birkenau, nous avons visité le site horrible où plus de 3 000 hommes, femmes et enfants roms ont trouvé la mort. *Tous ceux qui se trouvaient au camp de la mort ce jour-là, dont moi, ont compris ce que signifiait cette période terrible, avec ses pertes incommensurables, et que la meilleure partie de nous-mêmes y avait péri.*

C'est à ce moment-là que nous avons commencé à rechercher les branches brisées des arbres généalogiques de nos familles et de nos clans, nos familles manquantes. C'est à ce moment-là que nous avons commencé à poser des questions à nos anciens, eux qui avaient vécu cette période terrible quand ils étaient enfants.

C'est à ce moment-là que nous avons compris : la majorité des victimes de notre peuple *reste* anonyme aujourd'hui encore. Leur sacrifice ne peut avoir un sens que si nous ne l'oublions pas. Depuis, il est devenu de notre devoir d'entretenir le souvenir à jamais.

LES TZIGANES ONT ÉTÉ EMMENÉS

*« De nombreux tziganes ont été emmenés,
Ils doivent creuser de profonds fossés.
Le fossé se creuse, travaille sans repos,
Jusqu'à ce que des profondeurs sourde l'eau. »*

— *Extrait d'un poème
de Choli Daróczy*

Oui, le fossé de l'oubli et de l'indifférence est lui aussi en train de se creuser ! C'est un processus extrêmement dangereux. Réfléchissez-y ! C'est le fait que tant de gens n'ont pas pris le nazisme au sérieux suffisamment tôt, que tant de monde s'en fichait, c'est l'indifférence qui a permis au nazisme d'atteindre un point où les petites gens ne pouvaient plus l'arrêter.

À ce moment-là, on n'a pu le vaincre qu'au prix d'une guerre coûteuse et destructrice.

Il est de notre devoir de nous souvenir non seulement des victimes roms hongroises, mais aussi de toutes les familles roms d'Europe. Sur la route menant à la mort, il n'y avait pas de frontières nationales ou géographiques pour les Roms qu'on emmenait dans les camps de concentration. Nombreux sont les hommes et femmes qui ont été envoyés dans des camps de travail et ont péri derrière des fils barbelés, à des centaines de kilomètres de *chez eux*. Des centaines d'enfants sont devenus orphelins, mais ont survécu, par chance ou avec l'aide de femmes juives, hongroises ou slovaques.

Notre deuil est éternel et sans limites, mais non sans but ni sans amis. Il a pour ambition de proclamer avec vous, aussi fort et aussi résolument que possible : PLUS JAMAIS ÇA !

Questions pour la discussion

1. Quelles sont les similarités entre le *Pharrajimos* et la *Shoah* des Juifs ?
2. Pourquoi les Nazis considéraient-ils les Roms comme des êtres inférieurs ?
3. À quoi reconnaissait-on les Roms dans les camps ?
4. Pourquoi les Nazis trouvaient-ils nécessaire de marquer les différentes populations dans les camps ?
5. Qu'aurait-on pu faire pour empêcher la persécution et l'assassinat des Roms ?

Programme de communication
« L'Holocauste
et les Nations Unies »



Annexes



Nations Unies
Assemblée générale

A/RES/60/7

Distr.: générale
21 novembre 2005

Soixantième session
Point 72 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sans renvoi à une grande commission (A/60/L.12 et Add.1)]

60/7. Mémoire de l'Holocauste

L'Assemblée générale,

Réaffirmant la Déclaration universelle des droits de l'homme¹, où il est proclamé que chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés qui y sont consignés, sans distinction aucune, notamment fondée sur la race, sur la religion ou sur toute autre condition,

Rappelant l'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme où il est déclaré que tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne,

Rappelant également l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et l'article 18 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques², qui disposent que toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion,

Gardant à l'esprit que le principe fondateur de la Charte des Nations Unies, qui est de « préserver les générations futures du fléau de la guerre », porte la marque du lien indissoluble qui rattache les Nations Unies à la tragédie sans précédent qu'a été la Seconde Guerre mondiale,

Rappelant la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide³, qui a été adoptée pour éviter que ne se reproduisent des génocides tels que ceux commis par le régime nazi,

Rappelant également le préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme, où il est déclaré que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité,

¹ Résolution 217 A (III).

² Voir résolution 2200 A (XXI), annexe.

³ Résolution 260 A (III), annexe.

Prenant note du fait que sa soixantième session a lieu soixante ans après la défaite du régime nazi,

Rappelant sa vingt-huitième session extraordinaire, manifestation exceptionnelle organisée pour commémorer la libération des camps de concentration nazis,

Rendant hommage au courage et au dévouement des soldats qui ont libéré les camps de concentration,

Réaffirmant que l'Holocauste, qui s'est traduit par l'extermination d'un tiers du peuple juif et d'innombrables membres d'autres minorités, demeurera à jamais pour tous les peuples un rappel des dangers de la haine, de l'intolérance, du racisme et des préjugés,

1. *Décide* que les Nations Unies proclameront tous les ans le 27 janvier Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste;

2. *Prie instamment* les États Membres d'élaborer des programmes éducatifs qui graveront dans l'esprit des générations futures les enseignements de l'Holocauste afin d'aider à prévenir les actes de génocide, et, à ce propos, félicite le Groupe de coopération internationale pour la recherche sur l'Holocauste, l'enseignement de ses réalités et la perpétuation de sa mémoire;

3. *Rejette* tout déni de l'historicité de l'Holocauste, total ou partiel;

4. *Félicite* les États qui se sont occupés activement de préserver les sites qui ont servi aux nazis de camp de la mort, de camp de concentration, de camp de travail forcé ou de prisons pendant l'Holocauste;

5. *Condamne sans réserve* toutes les manifestations, où qu'elles se produisent, d'intolérance religieuse, d'incitation à la haine, de harcèlement ou de violence à l'égard de personnes ou de communautés en raison de leur appartenance ethnique ou de leurs croyances religieuses;

6. *Prie* le Secrétaire général de mettre en place un programme de communication sur le thème « L'Holocauste et les Nations Unies » ainsi que des mesures visant à pousser la société civile à se mobiliser pour perpétuer la mémoire de l'Holocauste et en faire connaître les réalités, afin d'aider à empêcher que ne se reproduisent des actes de génocide, le priant également de lui présenter un rapport sur la mise en place du programme dans les six mois suivant la date d'adoption de la présente résolution et de rendre compte de l'exécution du programme à sa soixante-troisième session.

*42^e séance plénière
1^{er} novembre 2005*



Nations Unies
Assemblée générale

A/RES/61/255

Distr.: générale
22 mars 2007

Soixante et unième session
Point 44 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sans renvoi à une grande commission (A/61/L.53 et Add.1)]

61/255. Dénî de l'Holocauste

L'Assemblée générale,

Réaffirmant sa résolution 60/7 du 1^{er} novembre 2005,

Rappelant que la résolution 60/7 fait observer que la mémoire de l'Holocauste est essentielle pour prévenir de nouveaux actes de génocide,

Rappelant également que, pour cette raison, la résolution 60/7 rejette les efforts visant à dénier l'Holocauste, qui, en ignorant l'historicité de ces terribles événements, accroissent le risque qu'ils se reproduisent,

Notant que tous les peuples et tous les États ont un intérêt vital à ce que le monde soit exempt de génocide,

Se félicitant de la mise en place par le Secrétaire général d'un programme de communication intitulé « L'Holocauste et les Nations Unies » et se félicitant également de l'inclusion par des États Membres dans leurs programmes d'enseignement de mesures visant à s'opposer aux tentatives faites pour dénier l'Holocauste ou en réduire l'importance,

Notant que le 27 janvier a été désigné par l'Organisation des Nations Unies Journée internationale de commémoration en mémoire des victimes de l'Holocauste,

1. *Condamne sans réserve* tout déni de l'Holocauste;
2. *Engage vivement* tous les États Membres à rejeter sans réserve tout déni de l'Holocauste en tant qu'événement historique, que ce déni soit total ou partiel, ou toute activité menée en ce sens.

85^e séance plénière
26 janvier 2007



Nations Unies

A/60/882

Assemblée générale

Distr.: générale
9 juin 2006
Français
Original : anglais

Soixantième session

Point 72 de l'ordre du jour

Mémoire de l'Holocauste

Programme de communication sur « L'Holocauste et les Nations Unies »

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport fait suite à la résolution 60/7 de l'Assemblée générale sur la mémoire de l'Holocauste, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de mettre en place un programme de communication sur le thème « L'Holocauste et les Nations Unies », ainsi que des mesures visant à pousser la société civile à se mobiliser pour perpétuer la mémoire de l'Holocauste et en faire connaître les réalités, afin d'aider à empêcher que ne se reproduisent des actes de génocide. Depuis sa création en janvier 2006, le programme de communication a mis sur pied un réseau international rassemblant des groupes de la société civile, collaboré avec des institutions de renommée mondiale et obtenu le soutien d'experts de l'Holocauste et d'études sur le génocide afin d'établir un programme aux multiples composantes qui comprend des séminaires à l'intention des fonctionnaires de l'information, des expositions sur différents thèmes se rapportant à l'Holocauste, des documents de réflexion rédigés par d'éminents chercheurs, des tables rondes, une série de films, des produits d'information novateurs accessibles en ligne à l'intention des éducateurs, une exposition permanente au Siège de l'Organisation des Nations Unies ainsi que la commémoration annuelle de la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste.

Le programme de communication a travaillé en étroite collaboration avec les rescapés afin de veiller à ce que leurs récits soient entendus et servent de mise en garde à l'encontre des conséquences de l'antisémitisme et autres formes de discrimination. Le Département de l'information continue de mettre à la disposition de la société civile des outils de communication qui lui permettront de lutter contre le déni de l'Holocauste.

I. Introduction

1. Par la résolution 60/7 intitulée « Mémoire de l'Holocauste » qu'elle a adoptée le 1^{er} novembre 2005, l'Assemblée générale a décidé que les Nations Unies proclameraient tous les ans le 27 janvier Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste. L'Assemblée a prié instamment les États Membres d'élaborer des programmes éducatifs qui graveront dans l'esprit des générations futures les enseignements de l'Holocauste afin d'aider à prévenir les actes de génocide et, à ce propos, a félicité le Groupe de coopération internationale pour la recherche sur l'Holocauste, l'enseignement de ses réalités et la perpétuation de sa mémoire.

2. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de mettre en place un programme de communication sur le thème « L'Holocauste et les Nations Unies » ainsi que des mesures visant à pousser la société civile à se mobiliser pour perpétuer la mémoire de l'Holocauste et en faire connaître les réalités, afin d'aider à empêcher que ne se reproduisent des actes de génocide; et de lui présenter un rapport sur la mise en place du programme dans les six mois suivant la date d'adoption de la résolution et de rendre compte de l'exécution du programme à sa soixante-troisième session.

3. Le présent rapport rend compte des activités menées à la suite de la mise en place du programme de communication sur le thème « L'Holocauste et les Nations Unies », ci-après dénommé « le programme ».

II. Objectifs du programme

4. S'étant vu confier le soin de mettre en place le programme, le Département de l'information du Secrétariat, en consultation avec plusieurs organisations de la société civile et États Membres, a décidé de retenir le thème « Du souvenir à l'avenir », qui met en évidence les deux principaux éléments du programme, à savoir perpétuer la mémoire de l'Holocauste et aider à prévenir le génocide dans l'avenir.

5. Pour faire pièce à l'idéologie nazie qui a voulu priver les victimes de leur humanité, la mémoire qui met l'accent sur l'individu voudrait donner à chaque personne un visage, un nom et non une histoire. En rappelant les épreuves de ceux qui ont péri et en évoquant l'odyssée des rescapés à l'occasion de manifestations commémoratives, d'expositions et sur Internet, le programme montrera en quoi le fait que l'homme ait échoué à prévenir l'Holocauste explique qu'il soit encore hanté par le spectre du génocide. Bref, le Département se veut le relais d'informations à l'intention des États Membres que l'Assemblée générale a priés instamment d'élaborer des programmes éducatifs destinés à graver dans l'esprit des générations futures les enseignements de l'Holocauste, ainsi que de la société civile qui, en se mobilisant pour perpétuer la mémoire

de l'Holocauste et en faire connaître les réalités, pourrait aider à prévenir le génocide dans l'avenir.

III. Le programme

6. Pour organiser des activités de communication spécifiques le Département a retenu des solutions tant classiques que novatrices en vue d'élargir et d'approfondir l'impact du programme. Les solutions classiques sont les interviews, annonces à la presse, notes à l'intention des correspondants, exposés à l'intention des États Membres et des groupes d'étudiants et de jeunes en visite et la mise à contribution de certaines organisations non gouvernementales associées au Département. Les solutions novatrices consistent notamment dans la communication audiovisuelle, les représentations artistiques, installations, expositions, photographies et Internet.

7. Au nombre des principales activités organisées à ce jour au titre du programme, on citera la tenue, en janvier de chaque année, d'une manifestation commémorative qui est l'occasion d'un discours prononcé par un orateur de marque et d'une représentation artistique; d'expositions thématiques faisant appel à différents moyens d'expression visuelle; la présentation chaque année par des experts d'un exposé à l'intention des États Membres et des partenaires de la société civile; l'établissement de partenariats avec les principales institutions spécialisées dans ce domaine et le lancement d'initiatives communes avec celles-ci; l'organisation de manifestations, en collaboration avec le réseau mondial des centres d'information, services et bureaux des Nations Unies, la distribution de matériels de documentation à ces centres, services et bureaux; la sensibilisation des médias; l'aménagement d'un site Web; la projection de films et des prises de contact avec les milieux universitaires.

8. Le Département élargira la gamme des activités proposées au titre du programme à mesure qu'il identifiera de nouvelles possibilités de partenariat.

IV. Activités menées dans le cadre du programme

A. Perpétuation de la mémoire de l'Holocauste

9. Pour lancer le programme, le Département a organisé un certain nombre de manifestations lors de la semaine de commémoration de la Journée dédiée à la mémoire de l'Holocauste le 27 janvier 2006. À cette occasion, le Département a créé un logo spécial ainsi qu'une affiche commémorative sur le thème « Du souvenir à l'avenir » qui, sur fond noir, représente des barbelés coloriés en gris, qui barrent horizontalement la page, se transformant en plante grimpante de couleur verte d'où éclosent deux fleurs. Saluée de par le monde, cette affiche a été très prisee, valant à son auteur de nombreuses demandes d'interviews et étant

récemment primée par la revue *Graphic Design USA* qui lui a décerné l'American Inhouse Design Award. Le Département a également conçu une fiche d'information en anglais et en français figurant le logo qui décrit les éléments essentiels du programme.

10. Le 23 janvier, le *UN Chronicle E-Alert*, publié par la revue phare de l'ONU, a été diffusé par moyen électronique à toutes les missions permanentes, à tous les bureaux et fonctionnaires des Nations Unies ainsi qu'aux organisations non gouvernementales, aux établissements universitaires et aux particuliers abonnés à cette revue. Le message comportait des articles sur l'Holocauste, le génocide et des problèmes connexes d'intolérance, publiés dans la revue.

11. Le 24 janvier, en collaboration avec l'institut Yad Vashem, le Département a inauguré une exposition intitulée « No Child's Play », c'est-à-dire « Ce n'est pas un jeu pour les enfants ». Lors du vernissage, une prière a été dite et un élève de l'École internationale des Nations Unies a récité un poème d'Avremek Koplowitz, jeune Polonais de 13 ans originaire du ghetto de Lodz qui périt à Auschwitz. Cette exposition était complétée par un centre d'information sur l'Holocauste proposant des vidéos, des photographies, des ouvrages rédigés par des rescapés de l'Holocauste et un livre pour enfants contenant des dessins et des poèmes d'enfants du ghetto de Terezín; des terminaux d'ordinateurs donnaient accès à un fichier de noms de victimes et à des sites Web consacrés à l'Holocauste et au site de l'ONU.

12. Le même jour, le Département de l'information et le ciné-club du Comité des loisirs du personnel de l'ONU ont organisé conjointement la projection du film *Fateless* (« Être sans destin ») à l'intention des membres des missions permanentes, des fonctionnaires des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales. Ce film, inspiré du roman *Être sans destin*, du prix Nobel de littérature Imre Kertesz, raconte l'histoire d'un jeune garçon juif de 14 ans capturé à Budapest et interné au camp de concentration de Buchenwald. L'affluence record conduira à projeter ce film de nouveau le lendemain.

13. Le 25 janvier, la Section des organisations non gouvernementales du Département a consacré une réunion d'information diffusée en direct sur le Web à l'importance de la tolérance et de l'approfondissement du dialogue entre les cultures pour aider à prévenir dans l'avenir le génocide inspiré de l'Holocauste. La réunion d'information a été suivie de la projection d'une vidéo produite par les Nations Unies intitulée *Promesse de ne pas oublier*, qui décrit la marche vers la Seconde Guerre mondiale, l'Holocauste et la création de l'ONU.

14. Le 26 janvier, veille de la Journée internationale de commémoration de la mémoire des victimes de l'Holocauste, le Département a organisé une veillée aux chandelles solennelle dans l'entrée des visiteurs. À cette occasion, six rescapés de l'Holocauste venus d'horizons très divers, et représentant les 6 millions de victimes de cette tragédie, ont lu des extraits de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle

des droits de l'homme, un cantor a récité la prière des morts (Kaddish) et un élève a lu un extrait du *Journal d'Anne Frank*.

15. Le 27 janvier, plus de 2 100 personnes ont assisté debout à une cérémonie de commémoration des victimes de l'Holocauste, qui s'est déroulée dans le hall de l'Assemblée générale, le trop-plein ayant dû trouver place dans la salle du Conseil de tutelle. La cérémonie a été retransmise en direct à l'Office des Nations Unies à Genève, et ce avec le concours du Service de l'information des Nations Unies. Le Secrétaire général adjoint aux communications et à l'information a présenté le programme qui a débuté par un message vidéo préenregistré du Secrétaire général. Il a également été donné lecture d'une déclaration du Président de la soixantième session de l'Assemblée générale. Après quoi le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies a fait une déclaration. Les noms de victimes de l'Holocauste ont été lus et leurs photographies exposées, après quoi Gerda Klein, rescapée de l'Holocauste, et Roman Kent, Président du Rassemblement américain des rescapés juifs de l'Holocauste, ont fait des déclarations émouvantes. La cérémonie s'est achevée par des chants des ghettos et des camps présentés par la chorale Zamir de Boston, qui ont été suivis d'une conférence donnée par M. Yehuda Bauer, Conseiller académique du Groupe de travail et de l'Institut Yad Vashem, la première d'une série annuelle de conférences intitulées « Du souvenir à l'avenir ». Cette manifestation a été diffusée en direct sur le Web et par la télévision des Nations Unies. Le Département a aussi bénéficié à cette occasion de l'appui de la Fondation des Nations Unies.

B. Commémoration dans le monde entier

16. Le réseau des centres d'information des Nations Unies a commémoré la Journée de la mémoire de l'Holocauste individuellement ou en collaboration avec des partenaires régionaux ou locaux de la société civile et des gouvernements. Au nombre des manifestations spéciales ainsi organisées, on citera celles qui se sont tenues à Bangkok, à Rome (en collaboration avec la communauté juive de Rome et du Gouvernement provincial romain), en Érythrée (en collaboration avec la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée). Le Service de l'information des Nations Unies à Genève a organisé une cérémonie spéciale à l'occasion de laquelle le Directeur général du Bureau des Nations Unies à Genève, le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève et un rescapé de l'Holocauste ont pris la parole. Le Centre d'information des Nations Unies de Mexico a organisé un concert intitulé « Jamais plus : un concert pour la vie ». Les centres d'information des Nations Unies de Bangkok, Nairobi et Vienne ont présenté des expositions de photos, le centre de Nairobi organisant aussi une veillée aux chandelles. Parmi les activités organisées en collaboration avec la société civile, il convient de noter un programme mis au point par le Centre d'information des Nations Unies de Lusaka avec l'Association zambienne pour les Nations Unies et un programme organisé par le centre de Rio de Janeiro auquel a participé la communauté rom.

17. Dans le cadre de la mission dévolue au programme de faire connaître les enseignements tirés de l'Holocauste, plusieurs bureaux des Nations Unies ont organisé des débats sur la question. Le Centre d'information des Nations Unies de Ouagadougou a ainsi accueilli un séminaire organisé en collaboration avec la Commission nationale des droits de l'homme du Burkina Faso. Le Centre d'information de Varsovie a présenté un exposé à des enseignants polonais dans le cadre d'un programme organisé conjointement par le Centre national de formation sur place des enseignants et par l'association polonaise « Enfants de l'Holocauste ». Le Centre d'information de Prague a organisé un débat public avec deux survivants de l'Holocauste et fait projeter deux documentaires tchèques qui avaient pour sujet une enquête d'élèves des écoles sur leurs voisins juifs disparus pendant la Seconde Guerre mondiale. Cette projection a été suivie d'un débat avec le producteur des documentaires et les survivants de l'Holocauste.

18. L'action des centres d'information des Nations Unies en direction des médias a suscité des articles dans la presse locale à Bogota, Kiev, La Paz, Tbilisi et Yangon. Le Centre d'information de Buenos Aires a consacré à la question une page spéciale de son site Web.

C. **Établissement de partenariats**

19. L'un des principaux objectifs du programme est de multiplier la capacité de diffusion de l'information en faisant appel aux compétences et aux moyens de partenaires extérieurs. Parmi les partenaires les plus utiles dans ce cadre on trouve des organisations internationales, des musées et instituts consacrés à l'Holocauste, des associations de survivants, des établissements d'enseignement, des associations, des fondations et certains États Membres.

20. En janvier, l'United States Holocauste Memorial Museum (Musée Mémorial de l'Holocauste des États-Unis) a invité le Secrétaire général adjoint aux communications et à l'information à le visiter et à discuter d'une éventuelle collaboration. Il a par la suite participé à un exposé multimédias sur l'Holocauste et le génocide organisé par le Département à l'intention des États Membres et il a mis gratuitement à la disposition du Département, pour diffusion auprès des centres, bureaux et services d'information des Nations Unies, des copies d'un vidéodisque contenant un entretien avec le général Roméo Dallaire, qui est membre du Comité consultatif du Secrétaire général sur la prévention du génocide.

21. En février, le Groupe de coopération internationale (que l'Assemblée générale a félicité dans sa résolution 60/7 pour le rôle qu'il a joué dans la formulation de programmes éducatifs sur l'Holocauste et la prévention du génocide) a invité le Département à faire un exposé à une réunion de son groupe de travail sur l'éducation convoquée à Vilnius. Cette réunion a été une occasion de s'adresser à des spécialistes de l'Holocauste et de visiter des institutions fondamentales pour la perpétuation de sa mémoire. Grâce à cette réunion, deux protocoles de coopération entre le Département et le Groupe de coopération inter-

nationale et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe sont en cours de rédaction.

22. En mars, l'Holocauste Memorial Day Trust de Londres (Fondation de la Journée commémorative de l'Holocauste) a invité le Département à sa première conférence annuelle pour discuter du programme de communication sur l'Holocauste et les Nations Unies. Cette conférence a vu plus de 100 organisateurs locaux de journées commémoratives de l'Holocauste venus de tout le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord discuter avec des universitaires et des survivants de l'Holocauste de leurs plans pour la Journée commémorative de l'Holocauste de 2007. Suite aux réunions tenues dans ce cadre, le Département est devenu membre du Groupe de travail spécial sur les Journées commémoratives de l'Holocauste du Groupe de coopération internationale, ce groupe de travail étant chargé de diffuser les meilleures pratiques et de faciliter la coopération entre les pays membres.

23. Toujours en mars, le Département a été invité par le Westchester Holocaust Education Center (Centre éducatif sur l'Holocauste de Westchester) à faire un exposé à Purchase (New York). Suite à cet exposé, il s'est fait remettre gratuitement un vidéodisque éducatif contenant des témoignages de survivants accompagné d'un guide pédagogique, et il les a diffusés auprès des centres d'information des Nations Unies.

24. En avril, le Département est entré en contact avec le Museum of Jewish Heritage: A Living Memorial to the Holocauste (Musée du patrimoine juif : un mémorial vivant de l'Holocauste) de New York. Suite à ce contact, un représentant du musée a participé comme panéliste à une réunion sur la diversité des cultures organisée en mai au Siège des Nations Unies à l'intention des organisations non gouvernementales. Le musée a ensuite organisé un programme à l'intention des représentants d'un certain nombre d'institutions concernées par le programme de communication du Département.

25. En avril encore, le Département a lancé un cycle de films en collaboration avec le New York Tolerance Center. Ces films serviront de référence pour des discussions entre États Membres et au sein du public sur les questions liées à l'Holocauste. La projection du premier film du cycle, *Sophie Scholl : les derniers jours*, a bénéficié du soutien financier du consulat général de la République fédérale d'Allemagne à New York.

26. En mai, le Département a organisé une réunion d'information sur la sensibilisation à l'Holocauste et la prévention du génocide. Cette réunion devait donner aux États Membres et à la société civile l'occasion d'échanges directs avec des spécialistes des principales institutions consacrées à l'Holocauste dans le monde et leur faire connaître les moyens pédagogiques que ces institutions mettent à leur disposition. Les panélistes venaient du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération

en Europe, de l'Institut Yad Vashem, de l'United States Holocauste Memorial Museum et du Forum de l'histoire vivante de Suède. L'ambassadeur Gabor Brodi, Représentant permanent de la Hongrie auprès de l'ONU, a fait une déclaration sur les activités prévues pendant la présidence hongroise du Groupe de coopération internationale. Cette réunion d'information a été diffusée en direct sur le Web pour atteindre le public international.

27. À la mi-mai, en collaboration avec des spécialistes du monde entier, le Département a lancé sa collection de documents de réflexion sur l'Holocauste et les questions connexes que sont la haine, l'intolérance, le racisme et les préjugés. Le premier de ces documents, intitulé *On the Holocauste and its implications: in the wake of Holocauste Remembrance Day 2006* (« De l'Holocauste et de ses conséquences : dans le sillage de la Journée commémorative de l'Holocauste 2006 »), a été affiché sur le site Web anglais du programme. Chaque document de réflexion sera accompagné de questions pour un débat et publié en anglais et en français. Cette collection vise à relever le niveau du débat sur les questions en cause dans toutes les parties du monde.

28. À la fin de mai, le Département a présenté le programme sur l'Holocauste et les Nations Unies à près de 200 participants venus de 38 pays lors de la séance d'ouverture de la réunion plénière du Groupe de coopération internationale qui s'est tenue à Budapest. Les participants ont décidé d'officialiser les relations de travail entre le Département et le Groupe pour les étendre à la fourniture de services consultatifs et d'appui visant à faciliter aux États Membres l'adoption de programmes pédagogiques sur l'Holocauste (compte tenu notamment de l'importance de ces programmes pour la prévention de futurs actes de génocide) et à les encourager à s'entraider dans leurs activités d'information. Le Groupe de travail universitaire du Groupe de coopération internationale a accepté de communiquer au programme les noms de spécialistes susceptibles de rédiger des documents de réflexion, et un certain nombre d'institutions ont décidé de prêter leurs films pour des projections à New York.

D. Site Web sur la mémoire de l'Holocauste (Du souvenir à l'avenir)

29. Le Département a ouvert un site Web spécial pour faciliter la diffusion des activités organisées dans le cadre de son programme de communication. Ce site <http://www.un.org/french/holocaustremembrance> veut aussi faciliter aux États Membres et à la société civile l'accès aux informations et aux moyens pédagogiques disponibles concernant la recherche sur l'Holocauste, l'enseignement de ses réalités et la perpétuation de sa mémoire. Il affiche des liens menant à des programmes d'enseignement et des plans de cours, du matériel de formation des maîtres, des documents d'information, des programmes universitaires, des musées, des expositions itinérantes et, enfin, des déclarations, des

discours et des vidéos de manifestations organisées au Siège dans le cadre du programme sur l'Holocauste et les Nations Unies.

E. Programmes à l'intention des médias

30. Les directeurs de programme du Département ont accordé des entretiens aux plus grands organes d'information et diffusé des documents aux organes de presse spécialisés inscrits à leur fichier. Il en est résulté plus de 41 000 références sur Internet aux activités de commémoration de l'Holocauste menées par l'ONU en janvier 2006. Le Département a aussi aidé la presse à avoir des entretiens avec les survivants de l'Holocauste qui ont participé aux manifestations organisées au Siège de l'ONU; il a facilité le tournage d'un documentaire sur la veillée aux chandelles du 26 janvier; et il a organisé la diffusion en direct sur le Web, vers Israël, des cérémonies du 27 janvier. Les images tournées par la télévision des Nations Unies sur ces cérémonies ont été mises à la disposition des chaînes de télévision du monde entier par UNIFEED.

V. Activités futures

31. Le Département de l'information a proposé plusieurs projets de collaboration aux institutions invitées à la réunion plénière de mai 2006 du Groupe de coopération internationale. Il étudie en ce moment, avec l'Institut pour la mémoire visuelle et l'éducation de la Fondation de la Shoah, un projet qui mettrait à la disposition des centres d'information des Nations Unies des témoignages de rescapés et du matériel pédagogique en anglais et en français. Un autre projet consisterait à inviter des spécialistes du monde entier à proposer, pour affichage sur le site Web du programme, des textes sur l'importance qui s'attache à enseigner l'Holocauste.

32. Parmi les activités envisagées, on signalera encore un projet d'exposé à faire en juin 2006 à la conférence annuelle de l'Association des organisations sur l'Holocauste, qui est un réseau de 61 associations nationales et 180 associations internationales se consacrant à la sensibilisation, à l'enseignement et à la recherche concernant l'Holocauste.

33. À la fin de juin, le Département participera à la conférence internationale sur l'enseignement de l'Holocauste aux générations futures qui se tiendra à l'Institut Yad Vashem en Israël. Cette conférence sera aussi l'occasion d'engager des consultations avec les autres participants sur l'organisation des Journées commémoratives de l'Holocauste.

34. Plus tard en 2006, le Département sera l'un des parrains d'une manifestation culturelle intitulée « A Living Memorial to the Holocaust » (Une commémoration vivante de l'Holocauste) au Museum of Jewish Heritage (Musée du patrimoine juif). Cette manifestation sera organisée en conjonction avec les « journées de la musique en l'honneur de Daniel Pearl » prévues pour octobre et fera fond sur la capacité de la

musique à développer la tolérance et le respect des différences, tout en offrant à ses parrains une tribune privilégiée pour sensibiliser le public aux dangers de la haine, de l'intolérance, du racisme et des préjugés.

VI. Conclusion

35. Le Département continuera de travailler avec les États Membres et de multiplier ses collaborations avec les organisations de la société civile pour rappeler le caractère unique de l'Holocauste dans l'histoire de l'humanité et en tirer les enseignements voulus pour aider à prévenir les actes de génocide. Il mettra à leur disposition du matériel pédagogique mis au point par des spécialistes confirmés et des institutions qui ont fait leurs preuves en matière de recherche sur l'Holocauste, d'enseignement de ses réalités et de perpétuation de sa mémoire. Le programme de communication sur l'Holocauste et les Nations Unies continuera aussi de mettre au point des moyens et méthodes innovants pour accomplir la mission qui lui a été confiée de perpétuer la mémoire de l'Holocauste.



Nations Unies

A/63/316

Assemblée générale

Distr. : générale
20 août 2008
Français
Original : anglais

Soixantième-troisième session

Point 62 de l'ordre du jour provisoire*

Mémoire de l'Holocauste

Programme de communication sur « L'Holocauste et les Nations Unies »

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport fait suite à la résolution 60/7 de l'Assemblée générale sur la mémoire de l'Holocauste, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de mettre en place un programme de communication sur le thème « L'Holocauste et les Nations Unies », ainsi que des mesures visant à pousser la société civile à se mobiliser pour perpétuer la mémoire de l'Holocauste et en faire connaître les réalités, afin d'aider à empêcher que ne se reproduisent des actes de génocide. Depuis sa création en janvier 2006, le programme de communication a mis sur pied un réseau international rassemblant des groupes de la société civile, collaboré avec des institutions de renommée mondiale et obtenu le soutien d'experts de l'Holocauste et d'études sur le génocide afin d'établir un programme aux multiples composantes qui comprend des séminaires à l'intention des fonctionnaires de l'information, des expositions sur différents thèmes se rapportant à l'Holocauste, des documents de réflexion rédigés par d'éminents chercheurs, des tables rondes, une série de films, des produits d'information novateurs accessibles en ligne à l'intention des éducateurs, une exposition permanente au Siège de l'Organisation des Nations Unies ainsi que la commémoration annuelle de la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste.

Le programme de communication a travaillé en étroite collaboration avec les rescapés afin de veiller à ce que leurs récits soient entendus et servent de mise en garde à l'encontre des conséquences de l'antisémitisme et autres formes de discrimination. Le Département de l'information continue de mettre à la disposition de la société civile des outils de communication qui lui permettront de lutter contre le déni de l'Holocauste.

* A/63/150 et Corr.1.

I. Introduction

1. Par la résolution 60/7 intitulée « Mémoire de l'Holocauste » qu'elle a adoptée le 1^{er} novembre 2005, l'Assemblée générale a décidé que les Nations Unies proclameraient tous les ans le 27 janvier Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste. Elle a prié instamment les États Membres d'élaborer des programmes éducatifs qui graverait dans l'esprit des générations futures les enseignements de l'Holocauste afin d'aider à prévenir les actes de génocide et, à ce propos, a félicité le Groupe de coopération internationale pour la recherche sur l'Holocauste, l'enseignement de ses réalités et la perpétuation de sa mémoire.
2. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de mettre en place un programme de communication sur le thème « L'Holocauste et les Nations Unies » ainsi que des mesures visant à pousser la société civile à se mobiliser pour perpétuer la mémoire de l'Holocauste et en faire connaître les réalités, afin d'aider à empêcher que ne se reproduisent des actes de génocide; et de lui présenter un rapport sur la mise en place du programme dans les six mois suivant la date d'adoption de la résolution et de rendre compte de l'exécution du programme à sa soixante-troisième session.
3. Le présent rapport, dont l'Assemblée générale est saisie à sa soixante-troisième session, rend compte des activités menées depuis juin 2006, date de publication du premier rapport sur la question (A/60/882).

II. Objectifs du programme de communication

4. Le Département de l'information continue de mettre en œuvre ce programme sous le thème « Du souvenir à l'avenir », qui met en évidence les deux principaux éléments du programme, à savoir perpétuer la mémoire de l'Holocauste et aider à prévenir le génocide dans l'avenir.
5. Pour faire pièce à l'idéologie nazie qui a voulu priver les victimes de leur humanité, la mémoire qui met l'accent sur l'individu voudrait donner à chaque personne un visage, un nom et non une histoire. En rappelant les épreuves de ceux qui ont péri et en évoquant l'odyssée des rescapés à l'occasion de manifestations commémoratives, d'expositions et sur Internet, le programme montre en quoi le fait que l'homme ait échoué à prévenir l'Holocauste explique qu'il soit encore hanté par le spectre du génocide. Bref, le Département se veut le relais d'informations à l'intention des États Membres que l'Assemblée générale a priés instamment d'élaborer des programmes éducatifs destinés à graver dans l'esprit des générations futures les enseignements de l'Holocauste, ainsi que de la société civile qui, en se mobilisant pour perpétuer la mémoire de l'Holocauste et en faire connaître les réalités, pourrait aider à prévenir le génocide dans l'avenir.

III. Le programme

6. Le Département de l'information a mis en œuvre une stratégie de communication dont la portée est mondiale en mettant sur pied un réseau international rassemblant des groupes de la société civile, en collaborant avec des institutions de renommée mondiale et en obtenant le soutien d'experts de l'Holocauste et d'études sur le génocide afin d'établir un programme aux multiples composantes.

7. Ces partenariats ont abouti à une intensification de la diffusion des principaux messages du programme, à savoir : honorer la mémoire des victimes; respecter la dignité et la valeur de chaque individu; célébrer la diversité; défendre les droits de l'homme; lutter contre le déni de l'Holocauste; et tirer les enseignements voulus de l'enchaînement de circonstances qui ont mené à l'Holocauste, dont l'apport précieux ne se dément pas s'agissant de la prévention du génocide. L'Holocauste sert de mise en garde à l'encontre des conséquences de l'antisémitisme et autres formes contemporaines de discrimination.

8. Les éléments de base du programme comportent notamment l'organisation de séminaires à l'intention des fonctionnaires de l'information, des expositions sur différents thèmes se rapportant à l'Holocauste, des documents de réflexion rédigés par d'éminents chercheurs, des tables rondes, une série de films, des produits d'information novateurs accessibles en ligne à l'intention des éducateurs, une exposition permanente au Siège de l'Organisation des Nations Unies ainsi que la commémoration annuelle de la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste.

IV. Activités menées dans le cadre du programme

A. Célébration annuelle au Siège de l'Organisation des Nations Unies

Janvier 2007

« Nous devons appliquer les leçons de l'Holocauste au monde d'aujourd'hui. Et nous devons mettre tout en œuvre pour que tous les peuples puissent bénéficier des protections et des droits que l'ONU défend. » (M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, le 27 janvier 2007)

9. L'Organisation des Nations Unies à New York a commémoré la deuxième Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste en tenant une cérémonie dans la salle de l'Assemblée générale le 29 janvier 2007. Le Secrétaire général adjoint aux communications et à l'information a présenté le programme qui a débuté par un message vidéo du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon. Le Président de la soixante et unième session de l'Assemblée générale, ainsi que le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies, un étudiant qui avait visité d'anciens camps de concentration et

camps de la mort en Pologne et un représentant des personnes handicapées ont fait des déclarations. Le discours liminaire a été prononcé par M^{me} Simone Veil, une rescapée de l'Holocauste, alors Présidente de la Fondation pour la mémoire de la Shoah. La commémoration a souligné l'importance que revêtent l'enseignement des réalités de l'Holocauste et la lutte contre la discrimination, en particulier à la lumière de l'adoption, le 13 décembre 2006 par l'Assemblée générale, de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, qui marque une étape décisive. La cérémonie s'est achevée par un spectacle musical donné par HaZamir, l'International Jewish High School Choir, qui est un projet de la Zamir Choral Foundation. Cette manifestation a été diffusée en direct sur le Web et par la télévision des Nations Unies.

10. Au cours de l'après-midi, le Département a lancé son DVD sur la première commémoration annuelle de la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste, qui s'était tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies en 2006. Le film a été montré lors d'une table ronde sur le déni de l'Holocauste et les droits de l'homme, organisée par B'nai B'rith International. Le Département a également collaboré avec la Fondation internationale Raoul Wallenberg afin d'organiser le concert « Partners of Hope », qui a eu lieu à Carnegie Hall le 5 février 2007. Ce concert visait à rendre hommage à ceux qui avaient fait preuve d'un grand courage en sauvant les Juifs du génocide lors de la Seconde Guerre mondiale.

Janvier 2008

« Il ne suffit toutefois pas de se rappeler, d'honorer et de pleurer les morts [...] Nous devons faire en sorte que nos enfants aient un sens des responsabilités leur permettant d'édifier des sociétés qui protègent et promeuvent les droits de tous les citoyens. »

11. La cérémonie commémorative et le concert qui ont eu lieu dans la salle de l'Assemblée générale le 28 janvier 2008 ont montré à quel point il incombe à l'État de veiller au bien-être de ses citoyens et d'instaurer des principes démocratiques qui contribuent à la défense et à la protection des droits de l'homme, à l'occasion du soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le Secrétaire général adjoint aux communications et à l'information a présenté le programme qui débuta par un message vidéo du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon. Le discours liminaire sur le thème « Responsabilité civique et préservation des valeurs démocratiques », qui a été rédigé par M. Tom Lantos, député au Congrès des États-Unis d'Amérique, a été lu par la fille de celui-ci. Ont pris la parole également le Président de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale et le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies. La cérémonie a aussi été marquée par un concert donné par l'Orchestre symphonique de l'école de musique Buchmann-Mehta de l'Université de Tel-Aviv, en coopération avec l'orchestre symphonique d'Israël, sous la direction de Zubin Mehta, chef d'orchestre de renommée mondiale.



Le Département de l'information a lancé un timbre commémoratif, intitulé « Du souvenir à l'avenir », qui a été émis par l'Administration postale des Nations Unies en anglais, en français

et en allemand au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York ainsi qu'à l'Office des Nations Unies à Vienne et à l'Office des Nations Unies à Genève. Israël a lancé un timbre en hébreu d'une conception similaire, inspiré de l'emblème primé du Programme d'information « L'Holocauste et les Nations Unies ».

12. Au cours de l'après-midi, le Département a participé, en association avec l'UNESCO, à une table ronde organisée par B'nai B'rith International sur l'importance que revêt l'enseignement des réalités de l'Holocauste. Le film sur le projet intitulé « Paper Clip », qui a été entrepris par des élèves de la Whitwell Middle School, a été projeté. Ces élèves ont recueilli un trombone pour chaque victime de l'Holocauste — 6 millions pour les Juifs et 5 millions à la mémoire d'autres minorités qui avaient été massacrées.

B. Commémoration de l'Holocauste dans le monde

13. Le réseau mondial des Centres d'information des Nations Unies, les services d'information des Nations Unies, et les bureaux des Nations Unies ont marqué en 2007 et 2008 la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste, en partenariat avec des groupes de la société civile et des représentants de gouvernements.

Activités de 2007

Cérémonies de commémoration

14. Des cérémonies solennelles ont eu lieu à Asmara (en coopération avec la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée), Asunción, Bakou, Buenos Aires, Erevan, Genève, Lima, Moscou, Nairobi, Rio de Janeiro, Vienne et Washington. L'une des plus grandes cérémonies a eu lieu à Genève, où les participants ont entendu des déclarations d'un chercheur spécialiste de l'Holocauste, d'un survivant et de deux jeunes bénévoles du Centre international de rencontre de la jeunesse d'Auschwitz.

Activités éducatives

15. Le Centre d'information des Nations Unies de Moscou, en partenariat avec le Centre éducatif sur l'Holocauste, a accueilli un groupe d'enseignants de lycée et de militants d'organisations non gouvernementales à la bibliothèque du Centre, où ils ont entendu un exposé sur l'importance de la Journée dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste. Le Centre d'information de Prague, en coopération avec le Musée juif, a organisé sept ateliers où des lycéens ont pu s'entretenir avec des survivants. Le Centre d'information de Varsovie, avec la Shalom Foundation et le Centre d'éducation pédagogique ont organisé un concours d'affiches à l'intention des lycéens. Le Centre régional d'information des Nations Unies pour l'Europe occidentale de Bruxelles et l'Institut portugais de la jeunesse ont produit une vidéo sur la mémoire de l'Holocauste, qui a été projetée sur le réseau interne de l'Institut à Lisbonne et communiquée aux bureaux des Nations Unies dans les pays lusophones.

Expositions

16. Une exposition d'une semaine, de 60 panneaux photographiques, a été montée au Centre d'information des Nations Unies à Nairobi; deux expositions, sur le thème « Pas un jeu d'enfant », de Yad Vashem, et de peintures d'un survivant, de la série « L'art contre l'oubli », ont eu lieu au Service d'information des Nations Unies à Vienne.

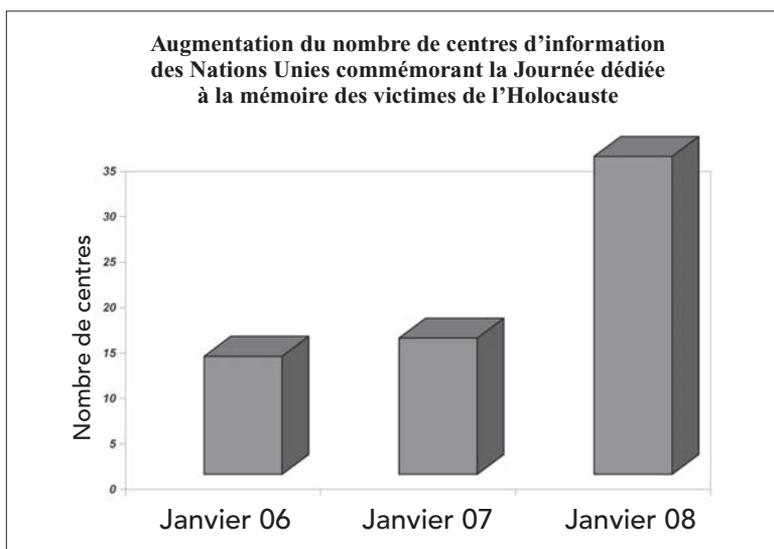
Programmes à l'intention des médias

17. Les centres d'information ont fait traduire le message du Secrétaire général dans les langues locales, dont l'allemand, l'azéri, le danois, le grec, le hongrois, l'islandais, le japonais, le polonais, le portugais, le slovaque, le slovène, le suédois et l'ukrainien. Les activités menées avec les médias par les bureaux extérieurs ont suscité des articles dans la presse locale ou des entretiens radiophoniques en Allemagne, en Argentine, en Autriche, en Bolivie, au Brésil, au Burundi, aux États-Unis d'Amérique, en Fédération de Russie, en Grèce, au Japon, au Kenya, au Paraguay, au Portugal, en République tchèque, en Suisse, en Thaïlande, en Turquie, en Ukraine et au Zimbabwe. De plus, nombre des centres d'information ont affiché des reportages spéciaux sur leur site Web, notamment les Centres d'information des Nations Unies de Buenos Aires et de Prague et le Centre régional d'information des Nations Unies pour l'Europe occidentale de Bruxelles, ainsi que les Services d'information des Nations Unies de Genève et de Vienne, et le Bureau des Nations Unies d'Ukraine. Le Service d'information des Nations Unies de Bangkok a donné le DVD de l'émission de commémoration à la chaîne de télévision ASTV News1, qui l'a diffusé pendant le mois de février.

Activités de 2008

Cérémonies de commémoration

18. Des cérémonies solennelles ont eu lieu à Asmara, Asunción, Bakou, Bogota, Bucarest, Genève, Lima, Lusaka, Mexico, Minsk, Panama, Pretoria, Rio de Janeiro, Vienne, Washington et Yaoundé. Nombre d'entre elles étaient organisées au niveau le plus élevé. Le Congrès national du Paraguay, par exemple, avec un appui du Service d'information des Nations Unies d'Asunción et du Consulat général d'Israël, a accueilli une cérémonie commémorative avec des survivants de l'Holocauste et d'autres dignitaires. Le Centre d'information des Nations Unies de Bucarest a collaboré avec le Ministère de la culture de la Roumanie et l'Institut national Elie Wiesel pour l'étude de l'Holocauste en Roumanie, pour organiser une cérémonie et un concert commémoratif au Théâtre de l'Odéon. Le Service d'information des Nations Unies de Genève a organisé en collaboration avec la Mission permanente d'Israël une cérémonie au Palais des Nations, où a été projeté un message vidéo de Ban Ki-moon, le Secrétaire général. Le Centre d'information des Nations Unies de Rio de Janeiro a organisé en partenariat avec la Fédération israélienne de l'État de Rio de Janeiro une manifestation à laquelle ont participé le Président du Brésil et son épouse. Le Service d'information des Nations Unies de Vienne a marqué la commémoration de l'Holocauste à la Chancellerie fédérale d'Autriche, avec la participation de personnalités officielles autrichiennes, de membres de la communauté diplomatique, du Secrétaire général de l'Association des communautés religieuses juives d'Autriche et du Président du Conseil du Groupe ethnique des Roms. Le Bureau des Nations Unies au Bélarus a organisé une cérémonie à laquelle ont participé le Vice-Commissaire chargé des religions et des minorités, la Fondation nationale de l'Holocauste et l'Union des associations et communautés juives bélarussiennes.



Activités éducatives

19. Le Centre d'information des Nations Unies d'Antananarivo a organisé à la Maison des Nations Unies une vidéoconférence avec le Mémorial de la Shoah de Paris à l'intention d'élèves, d'enseignants et de juristes. Il a organisé en outre une foire aux livres et un spectacle du Club des Nations Unies, consacrés aux droits de la femme. Le Centre d'information des Nations Unies de Bujumbura et les lycéens de l'École indépendante de Bujumbura ont organisé une cérémonie avec un exposé sur l'histoire des Juifs et sur le programme d'information de l'Organisation des Nations Unies. Les participants ont ensuite projeté une vidéo intitulée *Les Justes*. Le Centre d'information des Nations Unies de Brazzaville a organisé pour les professeurs d'histoire des lycées une séance d'information consacrée à l'histoire et aux causes du génocide, et aux moyens de lutter contre le racisme, l'intolérance et l'exclusion. Là aussi, on a projeté la vidéo *Les Justes*.

20. Le Centre d'information des Nations Unies de Lima a présenté aux jeunes membres de la communauté nikkei du Pérou et d'autres pays une conférence sur les leçons de l'Holocauste, dans le cadre des XI^e Échanges internationaux interinstitutions.

21. Le Centre d'information des Nations Unies de Lomé a organisé une table ronde sur l'Holocauste avec des élèves de l'enseignement secondaire, des enseignants, des membres du Club de l'UNESCO de l'Université de Lomé et des journalistes. Il a également participé à une conférence et une exposition à l'Université. De plus, il a pris les

dispositions nécessaires pour faire projeter huit films sur la déportation et l'extermination du peuple juif pendant l'Holocauste.

22. Le Centre d'information des Nations Unies de Manille a organisé, en coopération avec le Consulat général d'Israël et Yad Vashem (Institut commémoratif des martyrs et des héros de l'Holocauste), un concours de rédactions sur l'Holocauste qui a fait mieux comprendre l'importance qu'il y a à respecter les droits de l'homme et à célébrer la diversité. Les gagnants ont participé au Congrès international de la jeunesse réuni au Mémorial Yad Vashem. Le Centre d'information a par ailleurs organisé au Lycée des Philippines, en partenariat avec l'organisation des bénévoles pour l'UNICEF, un forum sur le thème « Les leçons de l'Holocauste », à l'intention des enseignants et des élèves suivant des cours d'études internationales. Le film *One Survivor Remembers*, qui raconte l'histoire de Gerda Weissmann Klein, victime de la cruauté nazie pendant six ans, a également été projeté à l'occasion du forum.

23. Le Centre d'information des Nations Unies de Prague et le Musée juif de Prague ont organisé une série de huit ateliers à l'intention de lycées, sur le thème « La mémoire de l'Holocauste ». Le programme comportait des jeux interactifs, des entretiens avec des survivants et la projection d'un film. De plus, le Centre d'information a ouvert une exposition d'affiches d'une campagne contre le racisme produite par le Musée.

24. Le Centre d'information des Nations Unies de Tokyo a organisé en partenariat avec le Centre de documentation éducative sur l'Holocauste de Tokyo un atelier sur l'histoire d'Anne Frank destiné à 60 enseignants et élèves. Le Centre d'information des Nations Unies de Yaoundé a invité 158 élèves à un débat sur les leçons à tirer de l'Holocauste, et à la projection d'extraits de deux films, *One Survivor Remembers* et *Les Justes*.

25. Le Bureau des Nations Unies en Arménie a organisé une présentation sur l'Holocauste et le génocide pour des lycéens et leurs maîtres, suivie d'un débat sur la discrimination, le négationnisme de l'Holocauste, et le terrorisme dans le monde actuel.

26. Le Bureau des Nations Unies en Géorgie a organisé en coopération avec l'École publique Andrea Benashvili un programme utilisant l'ensemble documentaire pour l'enseignement de l'Holocauste fourni par la Fondation Gerda et Kurt Klein. Le Bureau des Nations Unies en Ukraine, en partenariat avec le Ministère des affaires étrangères, le Ministère de l'éducation et de la science et le Centre d'études sur l'Holocauste, a organisé un débat public intitulé « Mémoire de l'Holocauste et société ukrainienne : le point de vue pédagogique ». Le Bureau des Nations Unies en Ouzbékistan a organisé un concours de rédactions où il était demandé aux élèves de méditer sur la tragédie de l'Holocauste et de donner leurs vues sur les moyens de prévenir le génocide de nos jours.

Expositions

27. Des expositions ont été organisées à Antananarivo, Asmara, Bakou, Brazzaville, Buenos Aires, Bujumbura, au Cap, à Dakar, Erevan, Genève, Johannesburg, Ouagadougou, Prague, Tbilissi, Vienne, et Varsovie. Le Centre d'information des Nations Unies de Dakar a organisé dans ses locaux une exposition de photos, que sont venus voir pendant deux semaines plus de 300 élèves et enseignants du secondaire. Le Service d'information des Nations Unies de Genève a monté avec le soutien du Comité international d'Auschwitz une exposition intitulée « Les yeux ouverts », qui montre des photos d'Auschwitz et des textes rédigés par des jeunes de Pologne et d'Allemagne. Le Centre d'information des Nations Unies de Varsovie et la Shalom Foundation ont organisé une exposition présentant notamment les meilleures affiches de leur concours d'affiches de 2007, « L'Holocauste toujours en mémoire ». Les affiches étaient exposées au Théâtre juif de Varsovie.

28. Plusieurs expositions ont constitué un élément central de la cérémonie organisée par le Service d'information des Nations Unies de Vienne. Une reproduction de la série de cartes postales réalisée par Karl Schafranek, une victime de l'Holocauste, a été disponible pour la première fois. Les dessins avaient été réalisés en 1940 dans un camp de travail de Styrie (Autriche), à Eisenerz, puis sortis en cachette du camp. Une autre exposition montrait des peintures d'un survivant d'Auschwitz-Birkenau.

29. Le Centre d'information des Nations Unies de Buenos Aires a apporté son soutien pour l'organisation de l'exposition sur le thème « Les Justes parmi les nations », ouverte par une délégation des associations juives argentines. L'exposition montrait les efforts et la bravoure de non-Juifs qui ont risqué leur vie pour sauver des Juifs pendant l'Holocauste.

30. Le Centre d'information des Nations Unies de Pretoria et le Centre sur l'Holocauste du Cap ont monté une exposition « Leçons du Rwanda », produite par Aegis Trust, organisation non gouvernementale qui s'emploie à prévenir le génocide, en coopération avec le Département de l'information. Le Centre d'information a par ailleurs travaillé en partenariat avec le Musée de l'apartheid de Johannesburg (Afrique du Sud) pour monter l'exposition, où des survivants de l'Holocauste et du génocide au Rwanda ont parlé de leur expérience personnelle. Le film *A Good Man in Hell* a été projeté.

31. Les bureaux des Nations Unies en Arménie, en Azerbaïdjan et en Géorgie ont monté l'exposition « Porter témoignage », collection de 20 affiches en noir et blanc de photographies tirées des archives de Yad Vashem. Ces affiches illustrent l'histoire de l'Holocauste par le biais d'une série d'événements, de personnalités, de lieux et d'idées, dont la montée du nazisme, la formation des ghettos, la déportation, les camps, l'insurrection du ghetto de Varsovie, et la libération des camps.

Programmes à l'intention des médias

32. Le travail dirigé vers les organisations de médias par le réseau mondial de centres d'information des Nations Unies a suscité des articles dans la presse locale, à la radio et à la télévision de nombreux pays : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bolivie, Brésil, Burundi, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Grèce, Kenya, Panama, Paraguay, Portugal, République tchèque, Suisse, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Turquie, Ukraine et Zimbabwe. Nombre des centres d'information ont affiché des reportages spéciaux sur leur site Web, par exemple le Service d'information de Genève, le Centre régional de Bruxelles, et les centres d'information de Bogota, Buenos Aires, Bucarest, Lima, Lusaka, Mexico, Varsovie, et le Bureau des Nations Unies en Arménie. De plus, le Centre d'information des Nations Unies de Mexico a fourni pour la production d'un reportage radiophonique sur la commémoration de l'Holocauste des informations et des enregistrements audio de survivants de l'Holocauste vivant au Mexique et d'experts des droits de l'homme.

33. Le Centre d'information des Nations Unies d'Antananarivo a organisé pour les journalistes une réunion d'information sur l'Holocauste, au cours de laquelle la responsable nationale de l'information a fait part de son expérience au séminaire de formation auquel elle avait participé au Mémorial de la Shoah à Paris. Les journalistes ont reçu des documents d'information et la vidéo commémorative du programme, intitulée *Remembrance and Beyond*. Le Centre d'information des Nations Unies de Dakar a tenu une réunion analogue, avec la participation de l'ambassadeur d'Israël au Sénégal.

34. Au cours de la période considérée, les bureaux extérieurs ont distribué des documents d'information, des affiches, des vidéos et des communiqués de presse, dont le message du Secrétaire général, à des responsables gouvernementaux, des organisations non gouvernementales, des groupes de la société civile et des médias, ainsi qu'aux missions de paix des Nations Unies. Le message du Secrétaire général a été traduit dans les six langues officielles de l'ONU, ainsi qu'en d'autres langues, dont l'allemand, l'arménien, l'azeri, le danois, le finnois, le géorgien, le grec, le hongrois, l'islandais, le japonais, le norvégien, le polonais, le portugais, le roumain, le slovaque, le slovène, le suédois, le tchèque, le turc et l'ukrainien.

C. Séminaires consacrés à l'Holocauste et la prévention du génocide

35. Le Département a établi des partenariats productifs avec des institutions renommées en matière de recherche sur l'Holocauste et a mobilisé des fonds pour organiser quatre séminaires régionaux d'une semaine. Ces programmes de formation étaient conçus pour mieux faire connaître aux agents locaux des centres d'information des Nations Unies dans le monde l'histoire de l'Holocauste, les droits de l'homme et la prévention du génocide. Des spécialistes ont présenté un aperçu de l'évolution de l'antisémitisme et d'autres formes de l'intolérance et ont

illustré le rôle important joué par les médias et par la propagande pour répandre la haine. Les participants ont eu la possibilité de s'entretenir avec des survivants de l'Holocauste et de s'instruire à leur contact et de visiter des mémoriaux et des sites de l'Holocauste, dont l'ancien camp de concentration et d'extermination d'Auschwitz-Birkenau. Ils ont également réfléchi sur l'Holocauste, la Seconde Guerre mondiale et la fondation de l'Organisation des Nations Unies et ont étudié les normes juridiques internationales conçues pour prévenir et réprimer les crimes contre l'humanité et le génocide. En outre, ils ont appris comment l'effondrement des principes démocratiques risquait de conduire à des violations des droits de l'homme et dans le cas extrême au génocide.

36. Ont participé au séminaire de formation à Berlin : les Centres d'information des Nations Unies d'Accra, de Canberra, de Colombo, de Dar es-Salaam, de Dhaka, de Harare, d'Islamabad, de Jakarta, de Katmandou, le Bureau des Nations Unies au Kazakhstan, les Centres d'information des Nations Unies de Khartoum, de Lagos, de Lusaka, de Maseru, de Nairobi, de New Delhi, le Bureau des Nations Unies en Ouzbékistan, les Centres d'information des Nations Unies de Prague, de Sana'a, de Téhéran, de Varsovie, le Service d'information des Nations Unies de Vienne, et les Centres d'information des Nations Unies de Windhoek et de Yangon.

37. Ont participé au séminaire de formation à Paris : les Centres d'information des Nations Unies d'Antananarivo, de Beyrouth, de Brazzaville, le Centre régional d'information des Nations Unies de Bruxelles, les Centres d'information des Nations Unies de Bujumbura, du Caire, de Dakar, le Service d'information des Nations Unies de Genève, et les Centres d'information des Nations Unies de Lomé, de Ouagadougou et de Yaoundé.

38. Ont participé au séminaire de formation à Jérusalem : le Centre d'information des Nations Unies d'Ankara, les Bureaux des Nations Unies en Arménie et en Azerbaïdjan, le Service d'information des Nations Unies de Bangkok, le Bureau des Nations Unies au Bélarus, le Centre d'information des Nations Unies de Bucarest, le Bureau des Nations Unies en Géorgie, les Centres d'information des Nations Unies de Manille, le Bureau des Nations Unies de Moscou et de Pretoria, le Centre des Nations Unies à Tokyo et le Bureau des Nations Unies en Ukraine.

39. Ont participé au séminaire de formation à Washington : les Centres d'information des Nations Unies d'Asunción, de Bogota, de Buenos Aires, de La Paz, de Lima, de Mexico, de Panama, de Port of Spain, de Rio de Janeiro et de Washington.

40. Ces séminaires avaient pour objectif d'aider les fonctionnaires de l'information sur le terrain à mieux sensibiliser le public à l'importance de l'Holocauste aujourd'hui et à appliquer aux activités de communication les principes qu'ils apprennent pour faire échec à la négation de l'Holocauste et promouvoir le respect de la diversité et des droits de l'homme. Les séminaires ont eu lieu en mai 2007, au Musée Mémorial

de l'Holocauste des États-Unis à Washington; en octobre 2007 à Yad Vashem, à Jérusalem; en novembre 2007 au Mémorial de la Shoah à Paris; et en avril 2008 au site de la Maison de la Conférence de Wannsee, « lieu d'apprentissage historique », à Berlin.

Résultats

41. Presque tous les centres d'information des Nations Unies (57 sur 63) ont pu participer aux séminaires de formation. De ce fait, et grâce aux orientations constantes fournies par le programme, le nombre de bureaux extérieurs organisant des manifestations à l'occasion de la Journée dédiée à la mémoire de l'Holocauste a plus que doublé entre 2007 et 2008 et le nombre d'activités a été multiplié par trois. En outre, les institutions de formation continueront de fournir aux activités de communication et aux bibliothèques des centres d'information leur expertise, leur appui et des matériels pédagogiques.

42. Plusieurs opérations et projets ont déjà été initiés en commun entre les bureaux extérieurs et les institutions de formation. On peut citer notamment une présentation sur le génocide, réalisée par le Centre d'information des Nations Unies de Lima avec des matériels fournis par le Musée Mémorial de l'Holocauste des États-Unis, traduits dans les langues officielles de l'ONU et partagés avec tous les centres d'information. Plusieurs centres ont désigné des étudiants qui ont participé au Congrès international des jeunes, organisé par Yad Vashem à Jérusalem pour commémorer la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste, en janvier 2008. Le Mémorial de la Shoah a établi une liaison par visioconférence avec le Centre d'information des Nations Unies d'Antananarivo, pour donner aux étudiants et aux formateurs la possibilité de s'entretenir avec un survivant de l'Holocauste à Paris et de poser des questions au Directeur du service pédagogique du Mémorial. Des plans sont à l'étude pour faire de cette manifestation un événement annuel avec la participation d'un plus grand nombre de centres d'information francophones. D'autre part, le Centre régional d'information des Nations Unies à Bruxelles aide le Mémorial et l'Université libre de Bruxelles à organiser un séminaire de deux jours, dans le cadre de la célébration cette année du soixantième anniversaire de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide.

D. Réunions-débats

43. Pendant la période considérée, le Département de l'information a organisé une série de tables rondes interactives ayant pour objet de mieux faire comprendre les enseignements tirés de l'Holocauste et leur signification pour la prévention du génocide aujourd'hui. Par un examen des meilleures pratiques pour combattre la haine, le racisme et la négation de l'Holocauste, les débats visaient à mobiliser la société civile et la communauté internationale à contribuer à la prévention des violences massives. Toutes ces manifestations se sont tenues au Siège des Nations Unies, à New York, et les retransmissions sont disponibles sur le site Web du programme (www.un.org/holocaustremembrance).

44. Le 14 septembre 2006, le Département a organisé une réunion-débat sur le thème « L'Organisation des Nations Unies et la réponse au génocide ». Cette manifestation, à laquelle a participé le Président du Comité consultatif du Secrétaire général sur la prévention du génocide, était axée sur la réponse que la communauté internationale a réservée aux actes de génocide dans l'histoire et sur les mesures à prendre pour prévenir de telles tragédies à l'avenir. La liste des intervenants comprenait le Président de la LBL Foundation for Children; le Représentant permanent adjoint de la République de la Sierra Leone auprès de l'Organisation des Nations Unies; le Directeur exécutif de l'Institute for the Study of Genocide; et le Directeur adjoint du bureau de New York du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Il y a eu une projection du film « Genocide: The Horror Continues » (Génocide : l'horreur continue) réalisé par Baseline Studio Systems et All Media Guide.

45. Le 8 novembre 2007, le Département a organisé un débat sur le thème : « De la nuit de Cristal (*Kristallnacht*) à aujourd'hui : comment combattre la haine ? », qui a été inauguré par le Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information. Les intervenants étaient des acteurs de la société civile qui ont partagé leurs meilleures pratiques pour lutter contre la haine, les préjugés et l'intolérance, y compris sur Internet. Le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide a prononcé le discours liminaire. Ont également participé : le Directeur général aux droits de l'homme du Ministère argentin des affaires étrangères; un enseignant du Forum de l'histoire vivante de Suède; le Directeur de « Task Force Against Hate » (Équipe spéciale contre la haine) du Centre Simon Wiesenthal à New York; le Directeur du Centre pour le développement social au Cambodge; et un professeur ghanéen en poste à l'Université de la Floride du Sud. D'autres questions ont été abordées, parmi lesquelles la responsabilité des gouvernements en ce qui concerne la protection des droits de leurs citoyens, le rôle des acteurs régionaux et locaux dans la prévention et la résolution des conflits et la contribution que les organisations non gouvernementales doivent faire pour aider à la prévention des conflits et à la réconciliation aux niveaux régional et local. Un aperçu historique du pogrom de la nuit de Cristal (*Kristallnacht*) de novembre 1938 a été présenté dans le film *World War II, Into the Storm*, réalisé par ABC News.

46. Les 12 et 26 juin 2008, le Département a collaboré avec l'Université des Nations Unies pour parrainer une émission en deux parties présentant des exposés interactifs sur la prévention du génocide. Le premier exposé a été organisé par l'Université des Nations Unies, avec la participation de David Hamburg, Président du Comité consultatif sur la prévention du génocide, qui a également présenté son ouvrage intitulé : « Preventing genocide: Practical Steps toward Early Detection and Effective Action » (Prévenir le génocide : mesures concrètes pour une détection rapide et une action efficace). Il y avait également, parmi les orateurs, le Sous-Secrétaire général à la planification des politiques et le Conseiller spécial du Secrétaire général sur la prévention du génocide.

47. Le deuxième exposé, diffusé le 26 juin 2008, à la date du soixante-troisième anniversaire de la signature de la Charte des Nations Unies, était organisé par le programme sur le thème « Préserver les générations futures ». Cette célèbre citation de la Charte des Nations Unies mettait en relief les relations entre les principes fondateurs de l'Organisation et ses activités dans les domaines de la perpétuation du souvenir de l'Holocauste et de la prévention du génocide. Après les remarques liminaires prononcées par le Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information, dans lesquelles il a souligné la responsabilité individuelle et collective de protéger les groupes vulnérables, le Directeur du Bureau de l'Université des Nations Unies à New York a donné son point de vue sur les résultats du premier exposé de la série. Le discours liminaire a été prononcé par le Conseiller spécial du Secrétaire général, dont le domaine inclut la responsabilité de protéger. Le Directeur des bibliothèques de Yad Vashem a raconté comment certaines personnes avaient pu être sauvées pendant l'Holocauste, en insistant sur la responsabilité morale de chaque individu à l'égard des autres. Un étudiant récemment diplômé a partagé l'expérience personnelle de sa famille pendant le génocide au Rwanda. Un administrateur général juriste du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat a expliqué le rôle qui revenait aux tribunaux internationaux dans la prévention et la répression du crime de génocide et d'autres crimes contre l'humanité. En outre, des représentants du Musée Mémorial de l'Holocauste des États-Unis ont présenté des images satellite de Google Earth et ont expliqué les techniques qu'ils utilisaient dans leurs campagnes contre les violences massives. Les intervenants ont également passé en revue les outils de communication et pratiques efficaces que les groupes de la société civile pourraient utiliser pour faire appuyer leurs activités de prévention du génocide.

E. Expositions

48. Le Département de l'information a organisé deux expositions dans le hall d'entrée des visiteurs du Siège des Nations Unies, pour commémorer la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste en janvier 2007. La première exposition illustrait le génocide dont avaient été victimes les Sinti et Roms pendant la Seconde Guerre mondiale et le racisme auquel ce groupe était encore en butte aujourd'hui. L'exposition a été organisée en partenariat avec le Centre de documentation culturel des Sinti et Roms d'Allemagne et la Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies. La deuxième exposition présentait des œuvres d'art créées par des survivants de l'Holocauste.

49. Une exposition intitulée « Dessins de commémoration : perpétuer le souvenir des victimes de l'Holocauste et de leurs libérateurs », consacrée à l'artiste Gennady Dobrov, a été inaugurée au Siège des Nations Unies le 17 janvier 2008. Le Département a coparrainé l'exposition, qui était organisée par la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies, en coopération avec le centre d'information des Nations Unies à Moscou.

50. Le 29 janvier 2008, le Département a inauguré deux expositions dans le hall d'entrée des visiteurs, qui avaient pour thème les tentatives de sauvetage et la responsabilité. La première, intitulée « Besa : un code d'honneur, les Albanais musulmans qui ont sauvé des Juifs pendant l'Holocauste », par le photographe Norman Gershman, avait été organisée sous la direction de Yad Vashem et était parrainée par la Mission permanente de l'Albanie auprès de l'Organisation des Nations Unies. Une deuxième exposition : « Carl Lutz et la légendaire maison de verre de Budapest », avait été coparrainée par la Fondation Carl Lutz et les Missions permanentes de la Hongrie et de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies.

51. Le 30 janvier 2008, le Département a inauguré une exposition permanente de l'Holocauste au Siège des Nations Unies, à New York. L'exposition, préparée par le programme, présente la tragédie dans le contexte de la Seconde Guerre mondiale et de la création des Nations Unies. Des spécialistes de l'Holocauste représentant la Maison de la Conférence de Wannsee, « lieu d'apprentissage historique », le Musée Mémorial de l'Holocauste des États-Unis et Yad Vashem ont collaboré au projet comme consultants honoraires.

F. Série de films

52. Le 19 juillet 2006, le Département de l'information et le New York Tolerance Center ont projeté conjointement le film intitulé *Le pianiste*, primé aux Oscars. Ce film de la Universal Studios, réalisé par Roman Polanski, est basé sur l'autobiographie de Wladyslaw Szpilman, Juif polonais, pianiste et compositeur émérite qui, pendant l'occupation nazie, a échappé à la déportation et s'est caché dans Varsovie en ruines.

53. Le 16 avril 2007, le Département et l'Anne Frank Center USA ont organisé la première du film intitulé *Steal a Pencil for Me* (Vole-moi un crayon), présenté par Red Envelope Entertainment. Réalisé par Michèle Ohayon, présélectionnée pour un Oscar, ce documentaire raconte l'histoire d'amour et d'espoir qu'ont vécue deux survivants de l'Holocauste malgré les difficultés endurées dans les camps.

54. Le 31 janvier 2007, en collaboration avec USC Shoah Foundation Institute for Visual History and Education, le Département a projeté le film intitulé *Volevo solo Vivere* (Je veux seulement vivre), réalisé par Mimmo Calopresti. Ce film raconte l'histoire émouvante de neuf survivants italiens de l'ancien camp de concentration d'Auschwitz. Le lendemain, le film intitulé *Nazvy svoie im'ia* (Épelle ton nom), réalisé par Serhiy Bukovsky, a été présenté. Ce film retrace le massacre brutal de Juifs à Babi Yar (Ukraine). Des représentants des Missions permanentes de l'Italie et de l'Ukraine ont fait des déclarations liminaires.

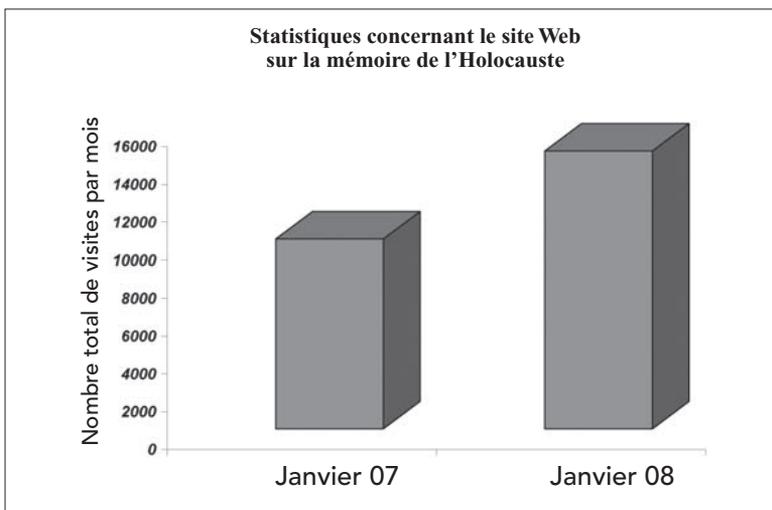
55. Le 31 janvier 2008, le Représentant permanent adjoint du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies s'est joint au Département pour la projection du film intitulé *Into the Arms of Strangers: Stories of the Kindertransport*, un documentaire primé aux Oscars produit par Warner Bros.

Pictures. Ce film raconte l'histoire de 10 000 enfants juifs et non juifs que les Britanniques ont secourus et placés dans des maisons d'accueil et des foyers juste avant le début de la Seconde Guerre mondiale et dont plusieurs n'ont jamais plus revu leur famille. La projection a été suivie d'un débat avec Deborah Oppenheimer, productrice du film, et David Marwell, Directeur du Museum of Jewish Heritage: A Living Memorial to the Holocaust.

G. Communication multimédia

56. Un site Web sur la mémoire de l'Holocauste a été créé en vue de fournir aux utilisateurs des informations générales sur les travaux et les activités menées au titre du programme. Ce site (www.un.org/holocaustremembrance), convivial et accessible, regorge de ressources éducatives sur le sujet. Le programme a également élargi son audience, en particulier auprès des jeunes, par sa présence sur les sites Web de YouTube et Wikipedia.

57. Le Département a également mis au point, grâce à des ressources extrabudgétaires, un outil pédagogique et des ressources en ligne (« Electronic Notes for Speakers »). On y trouve des témoignages de survivants, des plans de cours et des données de base pour doter les orateurs des ressources nécessaires pour présenter des exposés sur l'Holocauste et ses enseignements. Fruit de partenariats avec l'Institut Yad Vashem et USC Shoah Foundation Institute for Visual History and Education, ce projet offre des informations concises et détaillées sur l'histoire et l'expérience humaine de l'Holocauste. Les versions française et espagnole ont été



créées par Le Mémorial de la Shoah et l'United States Holocauste Memorial Museum (Musée Mémorial de l'Holocauste des États-Unis), respectivement.

58. Le Département a produit, avec le concours de la Fondation pour les Nations Unies, un film commémoratif sur la célébration historique de la première Journée internationale à la mémoire des victimes de l'Holocauste, qui a eu lieu au Siège de l'ONU le 26 janvier 2006.

59. Le Département a également produit une vidéo pour l'exposition permanente sur l'Holocauste au Siège de l'ONU. Ce film de deux minutes montre des images sur les événements précédant l'Holocauste ainsi que des scènes de la libération des camps en 1945 (voir également www.youtube.com/holocaustremembrance).

60. La Radio de l'ONU a diffusé une émission sur la mémoire de l'Holocauste dans le cadre de sa série *Perspective*. Cette émission présente les survivants et leurs enfants qui ont fait le déplacement à New York pour participer à la cérémonie commémorative en janvier. Nombre des musiciens de l'orchestre qui s'est produit étaient des enfants de survivants de l'Holocauste. Tous les proches qui ont été interrogés ont raconté des histoires émouvantes d'amour, de maladie et de perte, mêlées à des récits marqués par l'espoir, le courage et une foi inébranlable.

H. Documents imprimés

61. Le Département de l'information a également conçu une affiche primée qui a été reproduite en anglais, en espagnol, en français et en russe. La carte d'information présentant le mandat et les principaux éléments du programme a été établie en anglais, en espagnol et en français. Ces deux produits ont été distribués à travers le monde.

62. Le programme publie une série de documents de réflexion rédigés par des universitaires de renom, dans le domaine des études sur l'Holocauste et le génocide. Ces documents sont mis en forme par le programme, qui établit également des questions accompagnant chaque document en vue de susciter des débats entre étudiants. La série, qui comprend à ce jour des documents rédigés par sept auteurs provenant d'Australie, de Chine, des États-Unis d'Amérique, de France, du Ghana, d'Israël et du Soudan, a été publiée en anglais et en français.

63. Le Département transmet régulièrement du matériel éducatif offert par ses partenaires au réseau mondial de centres d'information des Nations Unies. Ce matériel comprend notamment :

- *The Holocaust: frequently asked questions* : offert par Yad Vashem, Le Mémorial de la Shoah et le Holocauste Museum Houston en anglais, en espagnol et en français, respectivement.
- *La Shoah, la mémoire nécessaire* : offert par la Fondation pour la mémoire de la Shoah, ce document présente une chronologie et un aperçu des événements de l'Holocauste en français.

- *Preparing for Holocaust Memorial Days, Suggestions for Educators* : directives offrant des idées utiles pour planifier les commémorations annuelles; document offert par Yad Vashem et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en allemand, en anglais, en espagnol, en français et en russe.
- *One Survivor Remembers* : pochette éducative conçue pour les adolescents et portant sur la vie et l'expérience de Gerda Weisman Klein pendant l'Holocauste. La pochette contient son documentaire primé aux Oscars, un exemplaire de sa biographie intitulée *All But My Life*, un guide de l'enseignant et des plans de cours destinés aux jeunes âgés de 13 à 18 ans; conçue pour aider les étudiants à comprendre les dangers contemporains de la haine, elle a été offerte par Teaching Tolerance, un projet du Southern Poverty Law Center, en partenariat avec la Gerda and Kurt Klein Foundation et la chaîne de télévision HBO.
- *In Time: Stand Up, Speak Out, Lend a Hand* : revue d'étudiant et guide de l'enseignant sur l'importance du respect de la diversité, des valeurs morales et de la responsabilité civique, offert par Time Classroom.
- *Into the Arms of Strangers: Stories of the Kindertransport* : DVD, livre et guide d'études du film du même nom, offert par Warner Bros. Pictures en anglais et en français.
- *Projet d'éducation des enfants roms* : fiches d'information sur l'expérience des Roms, que les nazis visaient aussi aux fins d'extermination, offert par le Conseil de l'Europe.

I. Autres activités

64. Chaque année en octobre, le Département de l'information coparraine avec le Museum of Jewish Heritage: A Living Memorial to the Holocauste (Musée du patrimoine juif : un mémorial vivant de l'Holocauste) un concert pendant la célébration des Journées musicales mondiales Daniel Pearl, en l'honneur du journaliste assassiné. Ces journées musicales, trait d'union entre des milliers de musiciens de plus de 60 pays, permettent de propager un message de respect de la diversité et de solidarité.

65. Deux auteurs ont présenté leurs livres et signé des exemplaires dans la librairie de l'ONU : Daniel Mendelsohn, auteur de *The Lost: A Search for Six of Six Million*, chronique des voyages effectués dans le monde entier par l'auteur en quête de renseignements sur la vie et le destin des membres de sa famille pendant la Seconde Guerre mondiale, dont plusieurs ont péri pendant l'Holocauste; et Robert Satloff, auteur de *Among the Righteous: Lost Stories from the Holocaust's Long Reach into Arab Lands*, qui raconte des histoires d'Arabes qui ont secouru ou aidé des Juifs en Afrique du Nord pendant la Seconde Guerre mondiale, sous l'occupation nazie.

V. Évaluation

66. Les réactions des participants aux activités du programme ont toujours été positives. Les survivants, les membres de leur famille et les organisations non gouvernementales ont jugé que les manifestations et le matériel d'information du programme ont été importants et utiles pour sensibiliser l'opinion à la pertinence de l'Holocauste aujourd'hui. Les éducateurs et les centres d'information des Nations Unies qui ont consulté les outils pédagogiques en ligne ont affirmé que leur contenu était à la fois enrichissant et utile. Il ressort d'une évaluation des séminaires de formation à l'intention des fonctionnaires de l'information des Nations Unies que ces séminaires leur ont permis de mieux connaître la question et qu'ils les aideraient beaucoup à intégrer cette question dans les activités visant à promouvoir les droits de l'homme et la prévention du génocide. De plus, le programme suscite un intérêt croissant, comme en témoigne l'augmentation de 46,5 % du nombre de visites mensuelles du site Web du programme entre janvier 2007 et janvier 2008.

« Nous avons vu que l'antisémitisme existe toujours aujourd'hui, dans les écrits et les sentiments, et nous devons y remédier. Il faut s'attaquer aux causes profondes en associant les enfants et leurs parents aux programmes de communication de façon à lutter contre les sources de discrimination. »

« J'ai à présent un nouveau défi à relever et une mission à accomplir, car nul ne peut rester indifférent à cette question ni à la résolution 60/7 de l'Assemblée générale après ce stage de formation. » (Participants au séminaire à l'intention des centres d'information des Nations Unies)

VI. Activités futures

67. La mémoire offre une voie pour honorer les victimes de l'Holocauste et un véhicule pour sensibiliser les générations futures à l'importance qu'il y a à protéger la dignité et la valeur de chaque individu, quelles que soient sa race et ses convictions religieuses. Pour rendre encore plus efficace le programme de communication, le Département de l'information continuera de consulter largement les spécialistes de l'Holocauste et du génocide du monde entier. Grâce aux nombreux exposés qu'il présente à l'intention de groupes de la société civile et des institutions, le programme continuera d'établir des partenariats propres à accroître ses possibilités de diffusion de l'information.

68. Le programme continuera également de fournir du matériel éducatif sur la lutte contre l'antisémitisme au réseau mondial des centres d'information des Nations Unies. Mise au point par ses partenaires que sont le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE et l'Anne Frank House d'Amsterdam, une série de directives en trois modules à l'usage des éducateurs permettra aux jeunes de mieux comprendre la vie et l'expérience du peuple juif, la genèse de l'Holocauste et la menace que fait peser aujourd'hui la haine. Le module 1 porte sur l'histoire de l'antisémitisme et de l'Holocauste; le module 2 présente les formes contemporaines de l'antisémitisme; et le module 3 analyse

l'antisémitisme comme l'une des nombreuses formes de discrimination. Les directives portent aussi sur les préjugés en général et montrent aux étudiants les effets que les partis pris peuvent avoir aussi bien sur les individus que sur l'ensemble de la société.

69. Le Département travaillera aussi en collaboration avec le Centre mémorial et Musée de l'Holocauste de Montréal en vue de fournir aux centres d'information des Nations Unies, en anglais et en français, du matériel éducatif adapté selon l'âge sur l'Holocauste à l'intention des élèves des établissements primaires.

70. Le Département envisage de célébrer le soixante-dixième anniversaire du pogrom de la nuit de Cristal (Kristallnacht) en organisant son séminaire annuel en novembre 2008, lequel porterait sur les actions qui ont conduit à la violence contre les Juifs et à leur emprisonnement partout dans le Troisième Reich. Le programme publiera également un journal de synthèse de sa série de documents de réflexion en anglais et en français.

71. Plusieurs centres d'information des Nations Unies ont manifesté l'intérêt d'organiser une exposition sur l'Holocauste dans leurs locaux en 2009. Pour leur prêter concours à cette fin, le programme leur a fourni des photographies et le texte de son exposition en anglais, en arabe, en espagnol, en français et en russe.

72. Le Département organisera, en partenariat avec le United States Holocaust Memorial Museum, une exposition intitulée *Deadly Medicine*, au Siège à New York, en 2009. Cette exposition montre comment l'Allemagne nazie a mené une campagne visant à « épurer » la société allemande des Juifs et d'autres personnes jugées inférieures sur le plan racial ou biologique.



« De nouvelles initiatives pour commémorer l'Holocauste et pour éduquer l'opinion nous permettent de nourrir un réel espoir. Toutefois, si nous voulons que cet espoir devienne réalité, nous pouvons et nous devons en faire davantage.

Nous devons continuer à enseigner à nos enfants les leçons des chapitres les plus sombres de l'Histoire. Ainsi, nous les aiderons à surpasser leurs aînés en édifiant un monde placé sous le signe de la coexistence pacifique. »



Secrétaire général des Nations Unies
BAN Ki-moon

*Journée internationale
dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste
27 janvier 2009*

www.un.org/holocaustremembrance